

Cette annexe présente les cadres de résultats révisés, figurant dans les sections IV et IV.B du document principal, avec les changements apportés depuis le PMT 2010-13 (C 2009/15): le texte supprimé est barré tandis que le nouveau texte est souligné.

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE A - INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

---

### Problèmes et défis

Pour assurer une utilisation plus efficace des ressources et renforcer la sécurité alimentaire, le développement rural et les moyens d'existence, il est essentiel d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des cultures, grâce à des pratiques durables reposant sur des bases scientifiques. Au niveau mondial, environ 1,4 milliard d'hectares de terres arables sont destinés à la production agricole et 2,5 milliards au pâturage. Ensemble, ces terres procurent la plupart des aliments (pour la consommation humaine et animale) et des fibres de la planète. Le monde, qui en 2050 aura besoin de deux fois plus de nourriture pour les 9,2 milliards d'habitants attendus qu'il ne lui en fallait en 2000, doit également compter avec une diminution des terres disponibles (la surface par habitant reculera, passant de 4,3 hectares en 1961 à 1,5 hectare en 2050), une croissance ralentie de la productivité agricole (le taux de croissance annuel des principales céréales tombera de 3 à 5 pour cent en 1980 à environ 1 pour cent en 2050), des contraintes liées au changement climatique (intensité et incidence accrues des sécheresses, des inondations et des ravageurs) et une érosion des services écosystémiques. Par ailleurs, l'urbanisation et la hausse des revenus alimentent la demande de produits agricoles améliorés, quant à la variété, la qualité et la sécurité sanitaire.

À la lumière en particulier des enjeux mondiaux actuels, tels la croissance démographique et le changement climatique, des approvisionnements alimentaires suffisants et de la qualité requise exigeront des systèmes de production plus efficaces et solides, reposant sur de bonnes pratiques agricoles assurant une utilisation efficace de la base de ressources naturelles, et s'inscrivant dans un cadre politique et institutionnel porteur. L'amélioration de la productivité et la diversification doivent être soutenues par des moyens d'existence durables, une sécurité alimentaire renforcée et des approches fondées sur la chaîne de valeur.

Pour relever ces défis, l'Objectif stratégique recommande une intensification de la production agricole fondée sur une approche écosystémique, y compris une assistance technique et aux politiques dans quatre directions clés:

- a) Accroître la **productivité agricole** grâce à une meilleure utilisation des ressources, afin d'obtenir de meilleurs rendements tout en favorisant la durabilité des systèmes agricoles et le passage d'une exploitation de subsistance à une agriculture à vocation commerciale, appuyée notamment par l'agriculture de conservation et la gestion intégrée des éléments nutritifs.
- b) Encourager la **protection durable des cultures** grâce à la protection intégrée contre les ravageurs et à la mise en œuvre au niveau national d'instruments acceptés dans le monde entier, comme par exemple la Convention internationale pour la protection des végétaux et la Convention de Rotterdam, pour réduire au minimum les problèmes de ravageurs, les abus de pesticides et la pollution de l'environnement.
- c) Gérer la **biodiversité et les services écosystémiques**, grâce à l'identification et l'utilisation de mécanismes permettant de valoriser la biodiversité agricole et les services écosystémiques, et à des pratiques agronomiques rationnelles (gestion efficace des cultures, du sol, des nutriments et de l'eau); et
- d) Renforcer les **moyens d'existence** grâce aux bénéfices tirés d'une meilleure productivité et d'une diversification accrue au sein de la chaîne de valeur, notamment en fournissant les conditions d'accès



|    |   |   |   |   |   |   |   |   |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A3 | x | x | x | x | x | x | x | x |
| A4 | x | x | x | x | x | x | x | x |

**Résultat de l'Organisation A1- Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional**

*Unité responsable: AGP*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Référence                                                                                                                                                                                                   | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013)                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011)                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A 1.1 Des politiques, des stratégies ou des programmes nouveaux ou renforcés sur <del>la sécurité alimentaire</del> , l'intensification durable et la diversification de la production agricole, y compris des réponses au changement climatique                                                                                                                                        | À déterminer pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole<br><del>16 programmes nationaux de sécurité alimentaire</del><br>4 programmes régionaux de sécurité alimentaire | 10 pays ayant des politiques ou des stratégies d'intensification durable de la production agricole<br><del>33 programmes nationaux de sécurité alimentaire</del><br>8 programmes régionaux de sécurité alimentaire<br>8 pays avec des politiques, des stratégies ou des programmes de diversification des cultures | 3 pays ayant des politiques/stratégies/programmes d'intensification durable de la production agricole<br><del>27 programmes nationaux de sécurité alimentaire</del><br>6 programmes régionaux de sécurité alimentaire<br>2 pays ayant des politiques, stratégies ou programmes de diversification des cultures |
| A 1.2 Les instances intergouvernementales, dont le Comité de l'agriculture (COAG) et la Commission du développement durable (CDD), fournissent des orientations en matière d'intensification durable de la production agricole                                                                                                                                                          | COAG et CDD                                                                                                                                                                                                 | COAG et CDD                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | COAG et CDD                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| A 1.3 Nombre de pays ayant des politiques, des programmes, des stratégies ou des projets destinés à essayer, documenter et adopter des pratiques qui gèrent la biodiversité agricole et les services écosystémiques et préservent la biodiversité, <del>notamment par l'application du concept de paiement des services environnementaux dans les paysages de production agricole</del> | 3                                                                                                                                                                                                           | 8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <del>5</del>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Avis technique aux décideurs encourageant l'intégration de la production agricole durable dans une perspective de sécurité alimentaire et de nutrition plus vaste.
2. Cadre pour l'intensification durable de la production agricole par le biais de l'approche écosystémique incluant des principes directeurs, des listes de contrôle et des études de cas à utiliser pour l'élaboration de politiques, de programmes et de projets.
3. Documents directeurs et assistance technique sur l'évaluation de la durabilité économique, sociale et environnementale de l'intensification durable de la production agricole.
4. Renforcement des capacités, formation, diffusion d'informations et sensibilisation grâce à des lignes directrices, des manuels et des méthodologies.
5. Stratégies pour la production et la diversification agricoles, y compris l'introduction de technologies nouvelles et adaptées (par exemple, pour les cultures horticoles, l'agriculture urbaine et périurbaine, les fourrages, etc.).
6. Meilleure utilisation de l'information et des plateformes intergouvernementales, des instances, du travail en réseau et des outils de gestion des connaissances.
7. Mesures de référence et suivi des parcours et des pâturages afin de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement de la résistance au climat.
8. Analyse des systèmes agricoles, directives et appui aux projets visant à établir des liens entre les agriculteurs et les marchés.
9. Stratégies nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.
- ~~10. Avis techniques liés au paiement des services environnementaux dans les paysages agricoles sélectionnés.~~
- ~~11-10.~~ Production et utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables liées à la production agricole.

### Résultat de l'Organisation A 2 - Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial

Unité responsable: AGP

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Référence                                                                                                                              | Cible ( <u>4-ansfin 2013</u> )                                                                             | Cible ( <u>2-ansfin 2011</u> )                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A 2.1</b> Adoption par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), de ses suppléments et annexes, des traitements phytosanitaires et des protocoles de diagnostic et mise en œuvre appropriée des normes internationales par les pays en développement | 45 normes internationales<br>55 pays en développement appliquent correctement les normes internationales                               | 57 normes internationales<br>65 pays en développement appliquent correctement les normes internationales   | 51 normes internationales<br>60 pays en développement appliquent correctement les normes internationales                               |
| <b>A 2.2</b> Pourcentage de pays affectés par le criquet pèlerin ou d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes recevant des prévisions et d'autres informations concernant notamment les                                                                                                                           | 100% des pays affectés par le criquet pèlerin et<br>10% des pays touchés par d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes | 100% des pays affectés par le criquet pèlerin et<br>60% des pays touchés par d'autres importants ravageurs | 100% des pays affectés par le criquet pèlerin et<br>30% des pays touchés par d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes |

| stratégies de lutte                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                      | transfrontières des plantes                                                                                     |                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A 2.3</b> Nombre de plans nationaux d'intervention d'urgence formulés pour des menaces spécifiques de ravageurs et de maladies, autres que le criquet pèlerin, y compris les plantes adventices et ligneuses                                              | 0                                                                                                                                                                                                                    | 12                                                                                                              | 2                                                                                                                             |
| <b>A 2.4</b> Nombre de pays et de sous-régions ayant recours à des systèmes de lutte préventive contre le criquet pèlerin ou à l'application intégrée à grande échelle de la technique de l'insecte stérile (TIS) <u>et d'autres applications nucléaires</u> | <del>Nombre de</del> Neuf pays à <del>déterminer</del> pour le criquet pèlerin<br>12 pays utilisent <del>la TIS</del> <u>des applications nucléaires</u> pour lutter contre la mouche des fruits et les lépidoptères | 24 pays concernant le criquet pèlerin<br>15 pays utilisent <del>la TIS</del> <u>des applications nucléaires</u> | <i>12 pays concernant le criquet pèlerin</i><br><i>13 pays utilisent <del>la TIS</del> <u>des applications nucléaires</u></i> |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Exécution des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et des Commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin.
2. Avis techniques et conseils aux décideurs qui favorisent l'intégration de la protection des plantes dans la production agricole durable dans une perspective plus vaste de sécurité alimentaire.
3. Cadre pour les programmes de protection durable des plantes grâce à la mise en application de la CIPV à l'utilisation des normes internationales.
4. Renforcement des capacités, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies.
5. Fourniture, et meilleure utilisation, d'une tribune neutre et échange d'informations, y compris en tant qu'élément clé du système phytosanitaire mondial de gouvernance pour les échanges commerciaux.
6. Mesures de référence des besoins en matière de renforcement des capacités et l'élaboration d'un cadre international pour faciliter la mise en œuvre des NIMP.
7. Collaboration pour la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide concernant les ravageurs et les maladies transfrontières, notamment dans le cadre du programme EMPRES et de la CIPV.
8. Mise au point et transfert de techniques nucléaires visant à élaborer des outils pour contribuant à la lutte raisonnée contre les la gestion des ravageurs et les maladies des plantes, dans le cadre d'une approche intégrée.
9. Mesures de la vulnérabilité des moyens d'existence grâce à des données sur la vulnérabilité émanant de sources diverses comme le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité (VAM) du PAM, le Réseau du système d'alerte précoce contre la famine d'USAID et les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) pour les pays affectés.
10. Mécanismes destinés à garantir efficacement la collaboration et la communication sur les risques, la coopération et la coordination interinstitutions entre les pays et les régions sur la prévention des ravageurs et des maladies transfrontières des plantes et la lutte contre ceux-ci.

11. Instruments et ressources opérationnels dans les domaines clés d'appui administratif au financement, à l'achat et à la logistiques, et gestion des ressources humaines afin de mener efficacement les interventions d'urgence.
12. Production et utilisation en temps voulu d'informations et de statistiques fiables liées à la production agricole et aux ravageurs et maladies.

**Résultat de l'Organisation A 3 - Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial**

*Unité responsable: AGP*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Référence                                                                                                                                                                                     | Cible (4-ansfin 2013)                                                                                                                             | Cible (2-ansfin 2011)                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A 3.1 Nombre de pays ayant adopté des mesures visant à améliorer la gestion du cycle de vie des pesticides afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement                                                                                                                 | 10                                                                                                                                                                                            | 30                                                                                                                                                | 20                                                                                                                                                |
| A 3.2 Pays améliorant le contrôle réglementaire de la distribution et de l'utilisation des pesticides conformément aux codes et conventions internationales                                                                                                                                     | 10                                                                                                                                                                                            | 30                                                                                                                                                | 20                                                                                                                                                |
| A 3.3 Pays mettant en place ou élargissant les programmes de lutte intégrée contre les ravageurs afin de réduire le recours aux pesticides                                                                                                                                                      | 20                                                                                                                                                                                            | 60                                                                                                                                                | 40                                                                                                                                                |
| A 3.4 Nombre de pays ayant adhéré à la Convention de Rotterdam sur la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, ou pris des mesures visant à sa mise en œuvre | 128 parties contractantes en 2009. De nombreuses parties contractantes qui sont des pays en développement doivent encore prendre des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam. | 140 pays ont adhéré à la Convention de Rotterdam<br>20 pays en développement ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam | 134 pays ont adhéré à la Convention de Rotterdam<br>10 pays en développement ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam |

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Exécution efficace des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides dans les aliments (JMPS), sur les spécifications des pesticides (JMPS) et sur la gestion des pesticides (JMPS).
2. Directives techniques concernant l'application du Code de conduite et la gestion des ravageurs et des pesticides dans les situations d'urgence.

3. Élaboration et mise en application d'une initiative spéciale destinée à réduire l'utilisation des pesticides particulièrement dangereux dans les pays.
4. Programmes de protection intégrée établis ou renforcés pour réduire le recours aux pesticides.
5. Directives pratiques disponibles sur le suivi des pesticides dans l'environnement et leurs effets sur la santé humaine pour orienter les politiques et les activités.
6. Renforcement des capacités, formation, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies.
7. Mise en place d'un système de gestion améliorée des pesticides et triangulation des pesticides dans les situations d'urgence.
8. Programmes et projets destinés à aider les pays dans le domaine de la quantification, de la réduction des risques, de l'élimination ou de la prévention des stocks de pesticides périmés et de la contamination aiguë découlant des pesticides.
9. Stratégies, avis techniques et orientations fournis aux pays concernant les approches intégrées de la gestion des ravageurs et des pesticides conformément au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, à la Convention de Rotterdam et à d'autres instruments internationaux.
10. Programmes et projets destinés à renforcer les capacités aux niveaux des régions, des pays et des communautés d'agriculteurs encourageant une approche intégrée de la gestion des ravageurs et des pesticides.
11. Collaboration régionale et harmonisation des approches, dont la coopération Sud-Sud pour l'application des normes et instruments internationaux ainsi qu'un meilleur usage de l'information, des plateformes, des tribunes et des outils de gestion des connaissances.
12. Production et utilisation d'informations et de statistiques fiables et disponibles en temps voulu sur les pesticides.

**Résultat de l'Organisation A 4 - Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.**

*Unité responsable: AGP*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                            | Référence                                                                                                                                                           | Cible (4-ansfin 2013)                                                                                                          | Cible (2-ansfin 2011)                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A 4.1</b> Nombre de pays adhérant au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA), ou ayant adopté des réglementations nationales aux fins de sa mise en application                    | 121 parties contractantes (2009). La plupart des parties contractantes n'ont pas institué de réglementations nationales aux fins de la mise application du TI-RPGAA | 130 pays ont adhéré au Traité international sur les RPGAA<br>10 pays ont adopté des réglementations et politiques nationales   | <i>125 pays ont adhéré au TI-RPGAA<br/>5 pays ont adopté des réglementations/politiques nationales</i>                                                       |
| <b>A 4.2</b> Nombre de pays ayant élaboré des stratégies/politiques en matière de RPGAA et des mécanismes nationaux de partage de l'information visant à renforcer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, | 10 pays en développement<br>55 mécanismes nationaux de partage de l'information visant à suivre l'application du TI-RPGAA                                           | 17 pays en développement<br>73 pays mettent à jour leur mécanisme de partage de l'information pour surveiller l'application du | <i>12 pays en développement<br/>64 pays mettent à jour leur mécanisme de partage de l'information pour surveiller l'application du Plan d'action mondial</i> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                          |                                                                                                     |                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| conformément au <i>Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>                                                                                                                                                                                               |                                                          | Plan d'action mondial                                                                               |                                                                                                     |
| <b>A 4.3</b> Nombre de pays bénéficiant de capacités techniques et d'informations dans le domaine de la conservation, de la sélection végétale, des systèmes semenciers, des biotechnologies et de la biosécurité, et des techniques nucléaires, et nombre de sous-régions ayant harmonisé et adopté des cadres réglementaires en matière de semences        | <del>À déterminer pour les pays-0</del><br>1 sous-région | 10 pays<br>3 sous-régions                                                                           | <del>5 pays</del><br>2 <i>sous-régions</i>                                                          |
| <b>A 4.4:</b> Nombre de pays dotés de programmes communautaires pour la gestion des RPGAA et de la production de semences dans les exploitations, <del>pour, notamment par le biais d'outils de gestion des risques de catastrophe visant à répondre aux changements climatiques et aux</del> risques et défis <del>environnementaux</del> <u>apparentés</u> | 0<br><del>0</del>                                        | 10 <del>pays</del><br><del>7 pays appliquent des outils de gestion des risques de catastrophe</del> | <del>5 pays</del><br><del>3 pays appliquent des outils de gestion des risques de catastrophes</del> |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Exécution des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de l'exécution du Traité international pour les RPGAA, notamment préparation et diffusion d'orientations et appui à l'application du programme de travail adopté par l'organe directeur.
2. Conseils en matière de politiques et avis techniques concernant le Plan d'action mondial pour les RPGAA en vigueur et mis à jour par le biais du Groupe de travail sur les RPGAA de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; encourager la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action mondial pour les RPGAA, y compris dans ses rapports avec les instruments internationaux pertinents.
3. Appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes intégrés de conservation et d'utilisation durable, y compris les systèmes semenciers, aux niveaux national et régional.
4. Création, gestion et diffusion de connaissances, de données, d'outils, de technologies pour le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de conservation, de sélection végétale, d'élaboration de systèmes semenciers et dans les domaines interdisciplinaires apparentés.



5. Assistance technique et orientations pour les communautés, les petits exploitants et les agriculteurs afin de leur permettre de gérer de façon durable la diversité des espèces cultivées et les systèmes semenciers.
6. Renforcer les partenariats et les alliances avec les organisations pertinentes afin de garantir que les décisions sont prises en connaissance de cause et que les meilleures pratiques sont appliquées pour la gestion des RPGAA en vue d'une production agricole durable.

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE B - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE

---

### Problèmes et défis

Le secteur de l'élevage assure actuellement 43 pour cent de la production agricole mondiale en valeur. Pour faire face à la croissance continue qui est prévue pour la demande de produits d'origine animale, il faudra améliorer notablement l'efficacité de l'utilisation des ressources, accélérer le développement et adopter des technologies appropriées.

Le secteur mondial de l'élevage se caractérise par une dichotomie croissante entre i) un grand nombre de petits exploitants et de pasteurs et ii) une production animale commerciale intensive à grande échelle. Si les systèmes d'élevage traditionnels contribuent aux moyens d'existence de 70 pour cent des ruraux pauvres dans le monde, un nombre croissant de grands élevages faisant appel à des technologies complexes, utilisant des aliments importés et ayant recours à la génétique animale approvisionnent les marchés en plein essor de la viande, du lait et des œufs et les exploitations familiales de taille moyenne risquent d'être progressivement évincées des marchés officiels en expansion.

L'apparition des maladies animales et leur propagation, y compris celle des agents pathogènes qui se transmettent des animaux aux humains (zoonoses), sont très étroitement liées à l'évolution de l'environnement de la production et aux interactions croissantes entre l'élevage et la faune sauvage, [à mesure que les zones d'élevage s'étendent dans les milieux naturels](#).

Une des conséquences graves de l'expansion de la production à grande échelle et des pressions qui s'exercent sur l'élevage traditionnel de petites dimensions est la perte de diversité génétique animale. Les derniers chiffres montrent que 20 pour cent des espèces recensées sont menacées d'extinction.

Le secteur de l'élevage occupe un quart de la surface émergée de la planète sous forme de pâturages et il met à contribution un tiers des terres arables mondiales pour la production de céréales fourragères, contribue à l'évolution des prix des céréales, mais en subit aussi les effets. Alors que la concurrence pour l'utilisation des terres se fait de plus en plus vive, le coût des aliments pour animaux, de l'eau, de l'énergie et de la main-d'œuvre sont en augmentation et la production animale fondée sur le pâturage extensif est mise à rude épreuve par les aléas du changement climatique et les pressions socioéconomiques.

La forte expansion du secteur de l'élevage, son importance croissante pour la sécurité alimentaire et la nutrition et la santé humaines et les changements structurels [rapides](#) qu'il a [récemment](#) subis requièrent que la communauté internationale exerce une gouvernance mondiale rigoureuse. Compte tenu des effets positifs et négatifs très importants du secteur sur les objectifs dans le domaine social et environnemental et en matière de santé publique, il est crucial que le secteur puisse être guidé par des informations exhaustives sur l'élevage dans le contexte du développement agricole et rural.

Il existe des opportunités viables pour atténuer une grande partie des risques associés à l'expansion du secteur de l'élevage et pour développer pleinement son potentiel. L'accroissement de la productivité permettra un usage plus efficace des intrants et des ressources naturelles, disponibles en quantités limitées; les avancées des techniques d'élevage et de l'alimentation et de la sélection du bétail, ainsi que de la prévention et du contrôle des maladies animales amélioreront la productivité et le bien-être des animaux, tout en réduisant le risque d'apparition de zoonoses. Pour cela, il faudra créer et adopter de nouvelles technologies et développer les institutions, y compris améliorer la collaboration intersectorielle (par exemple [le concept Un monde—Une seule santé](#)) grâce à un environnement politique et réglementaire favorable.



## Résultat de l'Organisation B1: Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique

Unité responsable: AGA

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                       | Référence                                             | Cible (4-ansfin 2013)                                | Cible (2-ansfin 2011)                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| B 1.1 Nombre de pays appliquant les mesures recommandées par la FAO pour améliorer l'efficacité et la productivité de leur élevage                                                                                                                                               | <a href="#">À déterminer 30</a>                       | 50                                                   | 35                                                   |
| B 1.2 Nombre de <a href="#">catastrophes naturelles ou de crises d'origine anthropique pour lesquelles des interventions reposant sur l'élevage ont été lancées</a> programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire dotés de composantes opérationnelles sur l'élevage | 15 programmes nationaux, 4 programmes régionaux n.d.. | 33 programmes nationaux et 8 programmes régionaux 30 | 20 programmes nationaux et 6 programmes régionaux 15 |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. [Évaluations et analyses du Statistiques, informations et connaissances sur le](#) secteur de l'élevage qui informent et influencent les [décideurs dans le secteur aussi bien public que privé politiques, l'aide au développement, les partenariats entre les secteurs public et privé et les décisions d'investissement affectant le secteur de l'élevage.](#)
2. ~~Analyses, politiques et conseils stratégiques concernant le secteur de l'élevage et outils d'aide à la prise de décisions qui permettent au secteur de contribuer au développement de l'économie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé et de l'alimentation humaines, notamment par un meilleur accès des éleveurs à des marchés locaux, régionaux et internationaux en expansion et de plus en plus sophistiqués.~~
3. ~~Conseils juridiques qui soutiennent le secteur de l'élevage en assurant son développement équitable et effectif.~~
4. ~~2. Pilotage et renforcement des capacités (directives, manuels, méthodologies, revues techniques, documents informations et examens) portant sur les problèmes et les possibilités) couvrant certains aspects de l'élevage la (nutrition animale, les ressources fourragères aliments du bétail, la sélection animale, l'ajout de transformation et de valeur, le bien-être des animaux et, leur identification), de manière à améliorer la productivité, encourager l'innovation, atténuer les retombées négatives pour l'environnement et accroître la contribution du secteur aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire la réglementation du secteur de l'élevage, les bonnes pratiques de gestion pour une intensification responsable et une efficacité accrue de la production animale (systèmes de mixité cultures élevage/pâturage/aquaculture/agroforesterie).~~

[3. Pilotage et renforcement des capacités \(directives, manuels, informations et examens\) portant sur la manutention, la commercialisation, la réglementation et la transformation des produits animaux, afin d'accroître l'efficacité des chaînes de valeur en dehors du secteur agricole, de réduire les pertes et de fournir des produits plus sains.](#)
5. ~~Éléments des Programmes nationaux et des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire qui sont centrés sur l'augmentation de la productivité, l'accroissement des revenus et les avantages pour la nutrition.~~
6. ~~4. Actions de secours et de réhabilitation répondant à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence d'origine humaine qui ont un impact sur le secteur de l'élevage~~
7. ~~Facilitation des investissements pour le développement du secteur de l'élevage, dans le cadre des politiques et des stratégies du sous secteur, y compris grâce à la consolidation des~~

partenariats public-privé pour renforcer les services dans le secteur et à des partenariats officiels entre des acteurs importants.

8.2. Renforcement des capacités (techniques, statistiques, politiques, juridiques et institutionnelles) pour accroître la contribution du secteur de l'élevage au développement économique, à la réduction de la pauvreté et à l'établissement de régimes alimentaires de meilleure qualité. les éleveurs vulnérables.

## Résultat de l'Organisation B2 - Diminution des épizooties et des risques pour la santé humaine qui en découlent

Unité responsable: AGA

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Référence     | Cible (4-ansfin 2013)                                                                                                                                                                                                                                                     | Cible (2-ansfin 2011)                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B 2.1</b> Nombre des principales maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles couvertes par la Plate-forme d'alerte précoce et d'action pour les maladies transfrontières FAO/OIE/OMS (GLEWS) pour les maladies animales et zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)                                    | 12            | Toutes les principales maladies animales et zoonotiques (telles que répertoriées / actualisées par le système GLEWS sur la base des critères établis dans les codes sanitaires pour les animaux aquatiques et terrestres et le Règlement sanitaire international de 2005) | Plupart des principales maladies animales et zoonotiques (telles que répertoriées / actualisées par le système GLEWS sur la base des critères établis dans les codes sanitaires pour les animaux aquatiques et terrestres et le Règlement sanitaire international de 2005) |
| <b>B 2.2</b> Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre des actions nationales / régionales facilitées et appuyées par la FAO en matière de prévention et de lutte contre les principales maladies animales / zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)                                                        | 30            | <del>100</del> 74                                                                                                                                                                                                                                                         | <del>75</del> 50                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <del><b>B 2.3</b> Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre (ou investissant dans) un cadre réglementaire de gouvernance de la santé animale axé sur les capacités de prévention et de lutte contre les maladies et intégrant partenariats publics-privés et collaboration intersectorielle (accent sur le concept Un monde — une seule</del> | <del>20</del> | <del>60</del>                                                                                                                                                                                                                                                             | <del>40</del>                                                                                                                                                                                                                                                              |

santé)

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

- ~~1.~~ Analyse des systèmes nationaux de santé animale, y compris l'inspection et l'hygiène des produits, pour piloter la conception, la négociation et la mise en œuvre de politiques, de législations et de possibilités d'investissement complètes en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire (maladies zoonotiques et d'origine alimentaire au stade de la production)
- ~~2.1.~~ Information fournie en temps voulu, surveillance, documentation sur les maladies, prévision, systèmes d'alerte et de détection précoces des menaces de maladies animales et zoonotiques par la plate forme grâce à la base de données EMPRES-i pour fournir des informations et des analyses au du Système mondial d'alerte précoce FAO/OIE/OMS sur les maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)
- ~~3.2.~~ Méthodes et outils (directives, manuels et bases de données), stratégies, politiques, instruments, politiques et aide à la décision pour la la reconnaissance, la détection, la prévention, le contrôle et l'éradication des principales maladies d'origine animale, zoonotiques, d'origine alimentaire et à vecteur et pour la communication sur les risques aux niveaux national, régional et international et actions en réponse aux crises de santé animale (par exemple CMC FC/Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières); incorporation du concept Un monde – une seule santé (y compris CMC-Santé animale, Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières, en réponse à des situations d'urgence causées par des maladies animales); intégration d'approches multidisciplinaires pour la lutte raisonnée contre les maladies(y compris contribution au concept Un monde – une seule santé, c'est-à-dire santé des animaux domestiques, de la faune sauvage, des humains et des écosystèmes)
- ~~4.~~ Mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la collaboration entre les pays et les secteurs sur la planification des interventions, la prévention et le contrôle des maladies transfrontières d'origine animales et zoonotiques, sur la base de la plate forme EMPRES et de l'initiative FAO OIE GF TAD.
- ~~5.~~ Partenariats public-privé, instruments juridiques et stratégies d'investissement pour le renforcement des systèmes de santé animale, y compris, le cas échéant, les praticiens et fournisseurs de services privés et des travailleurs sociaux spécialistes de la santé animale.
- ~~6.3.~~ Analyse des systèmes nationales de santé animale et -s Soutien du renforcement des capacités nationales et régionales (approche par groupes de pays) sur les plans techniques, institutionnel, politique et réglementaire en matière d'alerte précoce, de détection, de prévention, de préparation, de communication sur les risques, de collaboration inter-agences institutions, de coordination et de contrôle des maladies d'origine animale, zoonotiques et d'origine alimentaire au niveau de la production, dans les circuits de commercialisation des aliments et dans les réseaux spécialisés (y compris les centres de référence) et; accords de partenariat.

### Résultat de l'Organisation B3: Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources zoogénétiques, pour la production animale

Unité responsable: AGA

| Indicateur                                                                                                                      | Référence | Cible ( <u>4-ans fin 2013</u> ) | Cible ( <u>2-ans fin 2011</u> ) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>B 3.1</b> Nombre de pays mettant en œuvre des actions pour atténuer les répercussions de l'élevage sur l'environnement et le | <b>5</b>  | <u>15 2022</u>                  | 10                              |

|                                                                                                                                                                                                                                              |               |                           |                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| changement climatique                                                                                                                                                                                                                        |               |                           |                                                                                                                                                                       |
| <b>B 3.2</b> Accords internationaux reconnaissant le rôle de la FAO concernant les ressources zoogénétiques et les interactions élevage-environnement.                                                                                       | Aucun         | CDB / CCNUCC (post-Kyoto) | <i>La CDB/la CCNUCC reconnaissent le rôle normatif et la responsabilité de la FAO dans les RGAA / les négociations post-Kyoto sur l'agriculture (élevage compris)</i> |
| <b>B 3.3</b> Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux (basés sur le Plan mondial d'action) pour améliorer la gestion et la conservation des ressources zoogénétiques | <del>19</del> | <del>2040</del>           | 10                                                                                                                                                                    |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

- ~~1. Gestion de l'information et des connaissances sur Bases de données et cadres analytiques servant à évaluer les interactions élevage-environnement, les incidences du compris changement climatique sur l'élevage, la faune sauvage, biodiversité, l'utilisation de l'habitat, ressources hydriques, circulation des nutriments et sélection des options technologiques, institutionnelles, réglementaires et politiques pour réduire l'impact environnemental de du secteur l'élevage ( y compris la pression excessive de pâturage, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'eau, la reconversion forestière, la dégradation des terres, des écosystèmes et de la biodiversité); renforcement des capacités nationales et régionales aux niveaux techniques, institutionnels et politiques pour l'interface élevage-environnement, la vulnérabilité et les stratégies d'atténuation des effets et d'adaptation., renforcer les externalités positives et s'adapter au changement climatique.~~
- ~~2. Politiques, directives et stratégies, y compris paiement pour les services environnementaux, visant à assurer une utilisation plus efficace des ressources dans le secteur de l'élevage, permettant au secteur de l'élevage de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales; programmes pour l'adaptation aux incidences de l'environnement et du changement climatique et l'atténuation des leurs effets sur l'environnement et des changements climatiques, y compris l'évaluation de la dégradation de l'habitat aquacole qui affecte la production halieutique<sup>1</sup>.~~
- ~~3. Investissements dans la gestion des ressources naturelles par l'élevage, une attention particulière étant accordée aux systèmes industriels et aux systèmes extensifs fondés sur les pâturages, y compris les paiements pour les services environnementaux et l'accentuation des partenariats public-privé.~~
- ~~4. Informations techniques et scientifiques pour soutenir l'intégration de la prise en compte du secteur de l'élevage dans les forums internationaux (conventions, traités et accords).~~
- ~~5. Orientations (directives, manuels, méthodologies et bonnes pratiques de gestion, renforcement des capacités pour la formation continue et les services de conseil) pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans la production de bétail, y compris l'utilisation d'une gestion intégrée des terres et de l'eau (cultures, élevage, pâturage, aquaculture, agroforesterie).~~

<sup>1</sup> Dans la mesure où la production intégrée de bétail et de poissons est concernée.

6.3. Aide aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques animales <sup>2</sup> par la gestion de l'information et des connaissances, la mise au point d'outils et de directives ~~pour la caractérisation, la surveillance et l'inventaire, l'utilisation durable et la préservation~~, la gestion d'un Centre d'échange d'information (Système d'information sur la diversité des animaux domestiques), le plaidoyer et le renforcement des capacités; pilotage de ~~l'élaboration et de~~ la mise en œuvre ~~d'un mécanisme de~~ la Stratégie de financement et aide aux pays pour le développement institutionnel, politique et juridique.

7.4. Fourniture de conseils, sur les questions liées aux ressources génétiques animales, à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'intermédiaire du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

#### Résultat de l'Organisation B4: Les politiques et les pratiques recommandées pour le secteur de l'élevage reposent sur des informations à jour et fiables

Unité responsable: AGA

| Indicateur                                                                                                                                                                                                    | Référence                            | Cible (4-ans fin 2013)                                                                                            | Cible (2-ans fin 2011)                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B 4.1</b> État d'avancement des négociations <u>du Comité de l'agriculture</u> sur des Directives volontaires pour le secteur de l'élevage ou un Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable | Aucune négociation                   | Le Comité de l'agriculture fait rapport sur les négociations (sous réserve qu'il se soit prononcé en leur faveur) | <i>Décision du Comité de l'agriculture quant à la négociation de Directives volontaires ou d'un Code de conduite</i> |
| <del><b>B.4.2</b> État d'avancement des directives du secteur privé et des ONG pour un secteur de l'élevage responsable.</del>                                                                                | <del>Aucune</del>                    | <del>±</del>                                                                                                      | <del>±</del>                                                                                                         |
| <b>B.4.3<sup>2</sup></b> L'élevage mondial – Publication phare                                                                                                                                                | <u>Aucune L'élevage mondial 2011</u> | L'élevage mondial (publication 2013)                                                                              | <i>L'élevage mondial (publication 2013)</i>                                                                          |

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Collecte d'informations et soutien des analyses dans la perspective de concernant la conception et ~~de~~ la négociation, sous l'égide du Comité de l'agriculture, de l'accord-cadre proposé pour l'élevage (par exemple des Directives volontaires pour le secteur de l'élevage / un Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable), en synergie et en harmonie avec les accords et instruments nationaux pertinents et bénéficiant des conseils ~~de la (des)~~ consultation(s) technique(s) recueillis lors de des consultations techniques tenues avec un large éventail de parties prenantes, dans toute la chaîne de valeur de l'élevage.
2. Analyses à l'appui de la publication-phare annuelle « L'Élevage mondial 20xx », première édition en 2011) en vue de diffuser de manière continue des informations et des orientations sur le secteur de l'élevage.
3. Élaboration et maintien d'une plate-forme exhaustive d'information sur le secteur de l'élevage pour informer et influencer les décideurs des secteurs public et privé, y compris des statistiques sur le secteur de l'élevage.-

<sup>2</sup><sub>1</sub> Espèces animales terrestres uniquement (à l'exclusion des animaux aquatiques).





---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE C - GESTION ET UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES

---

### Problèmes et défis

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important-essentiel dans la nutrition humaine, dans la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté, et d'une manière plus générale dans le développement économique. La demande de poisson et de produits de la pêche continuera d'augmenter. Si l'on veut répondre à cette hausse de la demande, il faudra redresser, le cas échéant, et stabiliser les approvisionnements existants et intensifier le développement de l'aquaculture durable. La gestion et la conservation efficaces des ressources halieutiques et aquacoles et des mesures visant à garantir la préservation de la biodiversité aquatique, la santé et la productivité des écosystèmes qui soutiennent les ressources et la production halieutique sont essentiels à cette fin et sont préconisées dans le Code de conduite pour une pêche responsable.

La situation mondiale actuelle des pêches de capture est loin d'être optimale comme le montre la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) publiée en ~~mars 2009~~ janvier 2011. Le rapport de 2010 sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a fait observer que, malgré certains progrès, l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres avait été bien trop lente et que certaines avancées avaient été réduites à néant par les changements climatiques, la flambée des prix des aliments et la crise économique<sup>3</sup>. Il faut donc continuer, de toute urgence, à promouvoir la bonne gouvernance, les bonnes pratiques et les mesures réglementaires dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national, notamment celles qui se fondent sur les principes et les normes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable et les instruments apparentés. Les institutions pertinentes doivent être renforcées pour assurer une bonne gouvernance des pêches et d'autres parties prenantes du secteur doivent être associées, en tant que partenaires, à la réalisation de cet objectif.

Dans le cas des pêches de capture ~~De plus,~~ les problèmes de la surcapacité des flottilles et de la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire (INDNR) constituent-ressent un défi pour la communauté internationale ~~qui tente de trouver des solutions durables~~. Les ressources et les écosystèmes intérieurs sont particulièrement exposés aux incidences négatives de toute une variété d'activités humaines.

Le potentiel de croissance des captures mondiales des stocks sauvages est limité et l'aquaculture devrait aider à faire face à contribuer à satisfaire la demande croissante de poissons et de produits de la pêche. L'aquaculture fournit actuellement environ la moitié du poisson utilisé pour la consommation humaine. Le développement durable du secteur est confronté à deux problèmes; le besoin urgent de technologies et de moyens appropriés pour accroître la production aquacole dans de nombreux pays en développement; et la demande générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, la gestion et la protection de l'environnement.

Un problème important, tant pour les pêches de capture que pour l'aquaculture, est celui de la coexistence ~~d'un de~~ de sous-secteurs industriels à grande échelle et ~~d'un de~~ de sous-secteurs artisanaux<sup>4</sup>. Ces derniers emploient plus de 90 pour cent des personnes qui travaillent dans les pêches et l'aquaculture et qui vivent au sein de communautés pour lesquelles la pêche ou l'aquaculture artisanale contribuent de manière importante à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence. Des politiques intégrées et des outils de gestion plus performants sont nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques de ces deux sous-secteurs.

Il faudra continuer à promouvoir la bonne gouvernance, les bonnes pratiques et les mesures réglementaires dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et

---

<sup>3</sup> Tiré du Rapport de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, disponible à l'adresse:

[http://unstats.un.org/unsd/mdg/resources/static/products/progress2010/mdg\\_report\\_2010\\_fr.pdf](http://unstats.un.org/unsd/mdg/resources/static/products/progress2010/mdg_report_2010_fr.pdf)

~~national, notamment celles qui se fondent sur les principes et les normes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable et les instrument apparentés. Les institutions pertinentes doivent être renforcées pour assurer une bonne gouvernance des pêches.~~

Une approche pluridirectionnelle est nécessaire pour que les membres de la FAO et les organes régionaux des pêches puissent prendre les mesures nécessaires pour renforcer les responsabilités et respecter les obligations internationales, notamment lors de la mise en œuvre des instruments internationaux qui s'efforcent d'améliorer la gouvernance des pêches. Ils auront en outre besoin de personnel qualifié et de ressources financières suffisantes. L'assistance et le renforcement des capacités sont essentiels dans ces domaines.

L'amélioration de l'information et des données sur l'état et les tendances des pêches et de l'aquaculture qui sont nécessaires pour appuyer la prise de mesures, la gestion et la planification sectorielle se heurte à des obstacles considérables. En particulier, la pêche artisanale et la petite aquaculture sont souvent sous-représentées ou même parfois totalement négligées dans les statistiques officielles, si bien que ces sous secteurs risquent de ne pas bénéficier de l'attention voulue lors de l'adoption de décisions et de mesures multisectorielles. Les pêches continentales dans l'ensemble constituent aussi un problème épineux à cet égard. Le Comité des pêches a adopté des stratégies complémentaires concernant les pêches de capture et l'aquaculture pour y faire face. Ces stratégies doivent maintenant être mises en œuvre activement aux niveaux mondial, régional et national. Il faudra donc insister sur le renforcement des capacités et les partenariats, et notamment sur l'intégration des informations et des données en utilisant les normes communes.

D'autres défis ~~apparaissent~~ continuent de retenir l'attention: nécessité de s'adapter aux effets ~~l'impact~~ du changement climatique et de les atténuer, y compris la fréquence grandissante des catastrophes naturelles et, par conséquent, nécessité de trouver des réponses adéquates face aux situations d'urgence et d'améliorer les plans de préparation aux catastrophes naturelles; autres menaces et préoccupations liées à l'environnement; effets de la hausse des coûts des intrants dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, y compris la fébrilité des cours des combustibles; nécessité de réduire la dépendance à l'égard des combustibles et de parvenir à une meilleure efficacité; la hausse des prix du poisson, la dépendance à l'égard des combustibles et leur consommation, et le coût des facteurs de production; l'apparition de maladies animales en aquaculture; l'influence croissante du secteur de la vente au détail et l'utilisation d'instruments commerciaux et de la certification pour promouvoir la durabilité et le commerce responsable; la détérioration générale des écosystèmes aquatiques, tant en milieu marin que dans les eaux continentales du fait d'activités humaines multisectorielles; la nécessité d'accorder une attention croissante aux menaces et aux problèmes environnementaux; et la nécessité de trouver des réponses adéquates face aux situations d'urgence. rôle de la biodiversité dans la résilience et la productivité des systèmes; maladies animales en aquaculture; et vulnérabilité de tous ceux qui dépendent des pêches et de l'aquaculture et sont donc affectés par ces problèmes, notamment les communautés vivant de la pêche artisanale et les aquaculteurs.

## Hypothèses et risques

- Hypothèse: Tous les États accordent une grande priorité à la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable.
- Hypothèse: les pays s'engagent, ont font preuve de la ~~ont~~ volonté politique et ~~la~~ ont la capacité ou la volonté d'améliorer la gouvernance et la gestion du secteur des pêches et de l'aquaculture, grâce à des cadres réglementaires et institutionnels renforcés, aux niveaux national, régional et international.
- Hypothèse: Les administrations nationales chargées des pêches et de l'aquaculture et les organes régionaux des pêches sont dotés des capacités nécessaires pour une gestion efficace, notamment pour représenter les intérêts du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la planification nationale et régionale.
- Hypothèse: Le commerce du poisson et des produits de la pêche aura des effets bénéfiques (revenus et emplois) du point de la pêche/production jusqu'au consommateur final.
- Hypothèse: Des capacités adéquates sont disponibles pour collecter, vérifier, analyser, diffuser et partager les informations et les données en utilisant les normes, codes et directives

internationaux ~~les sont disponibles~~ et ces informations et données sont mises à profit pour ~~prendre des~~ la prise de décisions par les pays, à titre individuel ou collectif, grâce à des mécanismes nationaux, régionaux ou mondiaux.

- Hypothèse: La FAO prendra, en temps voulu, des mesures résolues, coordonnées avec les bureaux décentralisés, les Représentants de la FAO et le Département de la coopération technique, qui déboucheront notamment sur des projets bien conçus et exécutés.
- Hypothèse: Les crédits du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 ne baisseront pas par rapport à leur niveau de 2010-2011 et des financements extrabudgétaires supplémentaires seront disponibles pour permettre à la FAO de répondre aux demandes croissantes d'intervention émanant des gouvernements.
- Hypothèse: des synergies peuvent être établies, maintenues et renforcées avec d'autres programmes en cours, à la FAO ou ailleurs, ainsi qu'entre la FAO et des partenaires extérieurs.
- Risque: La surpêche, la surcapacité et la pêche INDNR ~~persisteront ne seront pas~~ suffisamment réduites ou même s'intensifieront si les mesures réglementaires et institutionnelles nécessaires ne sont pas maintenues ou ne sont pas adoptées et appliquées.
- Risque: Des difficultés sont rencontrées à de nombreux niveaux s'agissant d'attirer et de retenir du personnel qualifié au sein des administrations chargées des pêches et de l'aquaculture, notamment dans les pays en développement.
- Risque: L'absence de capacités adéquates et le non-respect des normes pourraient faire que les informations soient incorrectes et empêcher la prise de décisions efficaces.
- Risque: Les gouvernements et les ORGP ne sont pas assez préparés pour remédier à l'avenir aux effets du changement climatique, ou n'en sont pas capables.
- Risque: La croissance du secteur aquacole peut se heurter à des obstacles, par exemple l'impact sur l'environnement du développement de l'aquaculture; les conflits entre les utilisateurs des ressources; la prévalence des maladies; et la dépendance accrue ~~sur le~~ à l'égard du poisson sauvage utilisé comme matériel de reproduction et produit d'alimentation animale.
- Risque: L'absence de capacités adéquates et le non-respect des normes pourraient faire que les informations soient incorrectes et empêcher la prise de décisions efficaces.

#### Application des fonctions essentielles à l'Objectif C

| Résultats de l'Org. | A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B – Informations, connaissances, statistiques | C – Instruments internationaux | D – Avis en matière de politiques | E – Appui technique, renforcement des capacités | F – Sensibilisation et communication | G – Approche inter-disciplinaire | H – Partenariats, alliances |
|---------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| <b>C1</b>           | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>C2</b>           |                                                   |                                               | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        |                                      |                                  |                             |
| <b>C3</b>           | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>C4</b>           | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>C5</b>           |                                                   | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>C6</b>           |                                                   | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             |                                  | <b>X</b>                    |

**Résultat de l'Organisation C1 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis**

*Unité responsable: FI*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Référence              | Cible ( <b>4-ansfin 2013</b> )                                                                            | Cible ( <b>2-ansfin 2011</b> )                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>C.1.1</b> Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant élaboré au moins une composante d'une politique <u>et/ou</u> d'un cadre réglementaire appropriés pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments apparentés, y compris la formulation, l'adoption ou l'application de politiques, plans d'action, lois et réglementations ainsi que des accords bilatéraux et régionaux accordant une attention particulière à la pêche artisanale, à la surcapacité et à la pêche <u>INDNR</u> . | À déterminer           | 10 pays <a href="#">supplémentaires</a><br>6 organes régionaux des pêches <a href="#">supplémentaires</a> | 5 pays <a href="#">supplémentaires</a><br>3 organes régionaux des pêches <a href="#">supplémentaires</a> |
| <b>C.1.2</b> Nombre d'instruments internationaux pour les pêches (notamment directives internationales et instruments juridiquement contraignants) élaborés sous les auspices de la FAO.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | À déterminer           | 3 instruments <a href="#">supplémentaires</a>                                                             | 3 projets du <i>Président</i> <a href="#">supplémentaires</a>                                            |
| <b>C.1.3</b> Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches <a href="#">ayant amélioré de manière tangible leur suivi et leurs statistiques des pêches et de l'aquaculture, qu'il s'agisse de leur étendue, du niveau de détail, de leur précision ou de leur comparabilité, dont les systèmes de collecte et d'établissement de rapports permettent un suivi annuel des espèces.</a>                                                                                                                                                       | Référence à déterminer | 10 pays <a href="#">supplémentaires</a><br>6 organes régionaux des pêches <a href="#">supplémentaires</a> | 5 pays <a href="#">supplémentaires</a><br>3 organes régionaux des pêches <a href="#">supplémentaires</a> |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. L'établissement à intervalle régulier de rapports de situation sur l'application du Code de conduite et des instruments connexes.
2. La fourniture d'avis sur l'établissement et l'intégration de cadres de politique générale et de cadres juridiques visant à assurer un équilibre entre les objectifs de développement et les impératifs de conservation et accordant une attention particulière à la pêche artisanale et à l'aquaculture.
3. L'utilisation d'instances telles que le Comité des pêches comme plateforme de débat au niveau international et à l'amélioration de leur contribution et de leur participation à d'autres instances internationales telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

4. L'élaboration de nouveaux instruments (accords, plans d'action ou directives techniques et internationales).
5. Le plaidoyer et la communication, en particulier sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux et sur la contribution renforcée du secteur aux OMD des Nations Unies par la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments internationaux apparentés.
6. Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques, de la formulation de cadres de politique générale et de cadres juridiques, de la négociation au niveau international et des aspects économiques et sociaux des pêches.
7. La production et l'utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables, leur citation et autres analyses servant de base à l'élaboration des politiques.
- 7-8. L'échange, la collation et la diffusion de statistiques et d'informations, notamment dans le cadre de partenariats, et l'élaboration de solutions durables pour les infrastructures de données et les environnements de travail favorisant la collaboration en mode virtuel.
9. L'intensification de la collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés, notamment les organisations de pêcheurs, d'aquaculteurs et de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture.
- 8-10. Plaidoyer et communication, notamment sur les avantages économiques et sociaux de la pêche durable.

**Résultat de l'Organisation C2 - La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches**

*Unité responsable: FIE*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                | Référence                                                                        | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013)                                                                                                                                         | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011)                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| C.2.1 Nombre de pays ayant <u>reçu une aide de la FAO pour renforcer</u> leurs institutions et arrangements institutionnels existants ou en <u>ayant créé</u> de nouveaux le cas échéant, avec une incidence significative sur la gouvernance du secteur. | <u>À déterminer</u> <del>Situation au 31 décembre 2009</del> <u>À déterminer</u> | 10 <del>pays</del>                                                                                                                                                         | 5 <del>pays</del>                                                                                                                                               |
| C.2.2 Nombre d'organes régionaux des pêches <u>appuyés par la FAO qui ont</u> <del>ayant</del> évalué leur performance et pris des mesures pour l'améliorer                                                                                               | <u>À déterminer</u> <del>6</del> <u>organes régionaux des pêches</u>             | 46 organes régionaux des pêches <u>supplémentaires</u>                                                                                                                     | 23 <del>organes régionaux des pêches</del> <u>supplémentaires</u>                                                                                               |
| C.2.3 Nombre de nouveaux organes régionaux des pêches et réseaux d'aquaculture <u>appuyés par la FAO qui ont</u> <del>établis</del> <u>rédigé des statuts ou des accords</u> , en réponse à des lacunes dans la gouvernance des ressources partagées      | <u>À déterminer</u> <del>Situation au 31 décembre 2009</del> <u>À déterminer</u> | <del>Mise en place de deux organes régionaux des pêches/réseaux d'aquaculture</del> <u>Élimination de la plupart des lacunes dans les projets de statuts ou d'accords.</u> | <del>Deux p</del> <u>Projets de statuts ou d'accords supplémentaires établis par des</u> <del>sur deux organes régionaux des pêches/réseaux d'aquaculture</del> |

## Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Avis et assistance (grâce à un appui en matière d'information, de politiques et de droit) pour renforcer les institutions en place.
2. Renforcement des capacités en matière de gouvernance et de gestion des institutions.
3. Analyse et établissement de rapports périodiques sur les expériences acquises en matière d'évaluation et de réforme des institutions.
4. ~~Fourniture d'~~avis juridiques, techniques et de politique générale pour la mise en place de nouveaux organes régionaux des pêches.
5. Appui de terrain et études de cas dans le domaine de la réforme institutionnelle.
6. Collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies et les OIG et ONG pertinentes afin de promouvoir, avec l'efficacité maximale, la réforme institutionnelle visant à améliorer la gouvernance.
7. Appui aux organes régionaux des pêches, aux réseaux d'aquaculture et aux institutions internationales pertinentes pour traiter les questions transversales, comme la pêche artisanale et la petite aquaculture.

## Résultat de l'Organisation C3 - Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable

Unité responsable: FIM

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Référence                                                          | Cible (4-ans fin 2013)                           | Cible (2-ans fin 2011)                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <del>C.3.1</del> Nombre de stocks ou populations marines et continentaux ayant été évalués en utilisant les meilleurs critères scientifiques disponibles, et en tenant compte des connaissances traditionnelles et locales le cas échéant                                                                                                                                                   | Référence à déterminer                                             | 10                                               | 5                                                |
| <del>C.3.2</del> Moyenne mondiale des stocks ou populations (marines et continentaux) nationaux et internationaux surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution                                                                                                                                                                                                                        | 28%                                                                | 25%                                              | 28%                                              |
| <del>C.3.13</del> Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant officiellement adopté des mesures de gestion des pêches marines et continentales et de leurs écosystèmes aquatiques ou des cadres équivalents, conformément au Code de conduite et à une approche écosystémique de la gestion, et compte tenu des besoins spécifiques et des contributions de la pêche artisanale. | <del>Situation au 31 décembre 2009</del> À déterminer À déterminer | 10 pays supplémentaires<br>6 ORP supplémentaires | 4 pays supplémentaires<br>26 ORP supplémentaires |
| <del>C.3.2</del> Pourcentage de projets,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <del>Situation au 31</del>                                         | 75%                                              | 75%                                              |

|                                                                                                                                                                                                  |                                                       |                                         |                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|
| <a href="#">d'ateliers ou d'autres interventions de la FAO qui ont débouché sur l'adoption ou la révision de méthodes et de politiques de gestion durable des pêches marines et intérieures.</a> | <del>décembre 2009</del> À déterminer                 |                                         |                                        |
| <b>C.3.3</b> <a href="#">Nombre de pays qui ont utilisé les directives et les rapports techniques de la FAO pour élaborer des politiques halieutiques et des plans de gestion</a>                | <del>Situation au 31 décembre 2009</del> À déterminer | <a href="#">10 pays supplémentaires</a> | <a href="#">5 pays supplémentaires</a> |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Formulation et diffusion, en coopération avec d'autres partenaires appropriés, de directives techniques, de boîtes à outils et d'autres matériels d'information sur la gestion des pêches dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches et des aspects pertinents du Code de conduite. Un accent particulier sera placé sur le matériel destiné à la gestion de la pêche artisanale.
2. [Évaluation de l'état des ressources et des écosystèmes des pêches, en collaboration étroite avec les pays membres et les institutions régionales et internationales pertinentes.](#)
3. ~~Rapports et évaluation~~ périodiques concernant l'état des stocks de poissons et des écosystèmes.
4. [Identification, à titre indicatif, des pêches intérieures qui feront l'objet d'une étude et d'un suivi approfondis, destinés à évaluer l'état et les tendances de ces pêches, puis, par extrapolation, à fournir des informations au niveau mondial.](#)
5. Avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'évaluation et de la gestion des pêches dans le cadre de l'approche systémique, en tenant particulièrement compte des besoins de la pêche artisanale et des moyens d'existence, aux niveaux national, régional et mondial.
6. [Partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies, et les OIG et ONG pertinentes et des établissements universitaires. facilitation et concernées pour la](#) promotion de la coopération internationale en matière de gestion des pêches par, notamment des ateliers, des consultations, la création de réseaux et d'autres moyens, y compris avec d'autres secteurs le cas échéant.
7. [Plaidoyer et communication, notamment sur les avantages économiques et sociaux de la pêche durable.](#)

**Résultat de l'Organisation C4 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture**

*Unité responsable: FIM*

| Indicateur                                                                                                                 | Référence               | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013)                                                                                | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011)                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <del>C.4.1</del> <a href="#">Pourcentage d'augmentation de la production aquacole mondiale et de la production liée au</a> | <del>À déterminer</del> | <del>10% de hausse (production mondiale)<br/>5-pour-cent de hausse (production liée au développement rural)</del> | <del>5% de hausse (production mondiale)<br/>2-pour-cent de hausse</del> |



|                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                         |                                          |                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| développement rural et aux moyens d'existence                                                                                                                                                                                                         |                                                         |                                          | (production liée au développement rural) |
| C.4.2 Pourcentage de baisse de l'utilisation mondiale de farine de poisson                                                                                                                                                                            | À déterminer                                            | 10% de baisse                            | 5% de baisse                             |
| C.4.13 Pourcentage d'augmentation de la consommation des produits aquacoles issus de pratiques durables. Nombre de pays adoptant et appliquant des instruments, normes et directives de la FAO pour promouvoir la croissance durable de l'aquaculture | À déterminer Situation au 31 décembre 2009 À déterminer | 10% de hausse<br>20 pays supplémentaires | 5% de baisse<br>10 pays supplémentaires  |
| C.4.2 Nombre de pays adoptant et appliquant des instruments et directives de la FAO pour accroître les avantages sociaux de l'aquaculture (développement rural, moyens d'existence)                                                                   | Situation au 31 décembre 2009 À déterminer              | 20 pays supplémentaires                  | 10 pays supplémentaires                  |
| C.4.3 Nombre de pays dans lesquels des projets, ateliers ou autres interventions de la FAO ont abouti à l'adoption ou à la révision de pratiques et politiques visant à établir un développement et une production aquacole durables                  | À déterminer                                            | 20 pays supplémentaires                  | 10 pays supplémentaires                  |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Développement des capacités et aide aux Membres pour le développement et la gestion de l'aquaculture, moyennant l'organisation de programmes de formation, l'élaboration de manuels et de directives techniques et la tenue de réunions et d'ateliers facilitant leur adoption et leur application.
2. Soutien et promotion de la petite aquaculture en milieu rural, en organisant les petits aquaculteurs, y compris les femmes, et les communautés vulnérables, et en leur donnant les moyens voulus.
3. Promotion de l'approche écosystémique du développement durable et responsable de l'aquaculture, par la fourniture d'avis sur les politiques et le renforcement des capacités techniques, en ce qui concerne l'amélioration de la gestion de la biosécurité, notamment des cadres de sécurité biologique, des les évaluations des risques, l'aquaculture intégrée, la gestion intégrée des zones côtières (ICAM) et de l'environnement, l'utilisation des aliments et la nutrition du poisson, la biodiversité et l'approche écosystémique de l'aquaculture.

- ~~2. Renforcement des capacités grâce à des programmes de formation, des ateliers régionaux visant à faciliter l'adoption et la mise en œuvre des directives de la FAO, en mettant l'accent sur les secteurs ruraux, les petits exploitants et les femmes~~
- ~~1. Soutien et promotion des groupements et association de petits exploitants, en insistant sur la participation des femmes et des minorités~~
- ~~2.4. Promotion des examens et évaluations thématiques, mondiaux et régionaux à l'échelle mondiale ou régionale du secteur aquacole, y compris les ressources génétiques aquatiques.~~
- ~~5. Promotion et soutien de partenariats et de réseaux d'aquaculture pour la recherche-développement appliquée, le transfert de technologies et le renforcement des capacités~~
- ~~6. Élaboration d'outils et de systèmes d'information, y compris les moyens virtuels, pour la diffusion de l'information, la promotion de la mise en commun des données, ainsi que la collecte, la gestion et l'utilisation d'informations et de données sur l'aquaculture~~
- ~~3. \_\_\_\_\_~~
- ~~4. \_\_\_\_\_ Élaboration d'outils et de systèmes d'information pour la diffusion, la collecte, la gestion et l'utilisation des données pertinentes~~
- ~~5.7. Communication et coordination améliorées entre la FAO et les bureaux régionaux, et la FAO ainsi qu'entre la FAO et les autres organisations régionales et mondiales pertinentes~~
- ~~6.8. Services de Secrétariat efficaces et efficients fournis au Activités efficaces du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches.~~

**Résultat de l'Organisation C5 - Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et des engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur les plans technique et socioéconomique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux**

*Unité responsable: FI*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                            | Référence                                                                                | Cible (4-ans fin 2013)                            | Cible (2-ans fin 2011)                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| C.5.1 Nombre de pays où les pêches sont effectuées à l'aide de navires, d'engins et de pratiques de pêche respectueux de l'environnement, moins dangereux, plus efficaces sur le plan technique et économique                                                         | <del>À déterminer</del> <del>Situation au 31 décembre 2009</del> <del>À déterminer</del> | 10 pays supplémentaires                           | 5 pays supplémentaires                            |
| C.5.2 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches <del>ayant qui ont</del> mis en place un système opérationnel de surveillance des navires (SSN) <del>du fait du renforcement de</del> pour renforcer leurs capacités de suivi, de contrôle et de surveillance. | <del>À déterminer</del> <del>Situation au 31 décembre 2009</del> <del>À déterminer</del> | 10 pays supplémentaires<br>46 ORP supplémentaires | 35 pays supplémentaires<br>23 ORP supplémentaires |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

- ~~1. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales concernant les opérations de pêche moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et économique, notamment l'inventaire des technologies et des pratiques optimales liées à C5-1 et C5-2-(voir plus haut).~~
- ~~1.2. \_\_\_\_\_~~
- ~~2. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales destinées à réduire le plus possible les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement, y compris les~~

mises à jour mondiales des captures accessoires et rejetées, les technologies de capture à basse énergie et la mise au point de technologies de pêche respectueuses de l'environnement.

3. Fourniture d'avis techniques et soutien sur toutes les questions liées aux opérations de pêche responsable, y compris l'aide aux ateliers, les consultations techniques, la commande d'études et d'examens.
4. Fourniture d'avis techniques et soutien à la mise au point de technologies de pêche artisanale appropriées.
5. Fourniture d'avis techniques et soutien en matière de gestion portuaire, de réduction des déchets, de programmes de microfinancement, [de diversification des moyens d'existence](#) et de processus visant à renforcer la participation des parties prenantes aux opérations halieutiques et aquacoles.
6. Appui aux États Membres et aux organisations régionales des pêches pour les activités de renforcement et de promotion qui intensifient et élargissent leurs capacités nécessaires pour les systèmes intégrés de suivi, de contrôle et de surveillance des opérations de pêche.

**Résultat de l'Organisation C6 - Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées**

*Unité responsable: FI*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Référence                                                               | Cible ( <b>4 ans fin 2013</b> ) | Cible ( <b>2 ans fin 2011</b> ) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| C.6.1 Nombre de pays ayant adopté de bonnes pratiques pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce du poisson, tant au niveau des pouvoirs publics que de la profession                                                                                                                                | <a href="#">À déterminer Situation au 31 décembre 2009 À déterminer</a> | 10 pays supplémentaires         | 5 pays supplémentaires          |
| C.6.2 Nombre de pays en développement dont le revenu issu du commerce national, régional et international du poisson a augmenté d'au moins 5 pour cent qui ont adopté des politiques et méthodes recommandées par la FAO pour améliorer le secteur après-capture, dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. | <a href="#">À déterminer Situation au 31 décembre 2009 À déterminer</a> | 10 pays supplémentaires         | 5 pays supplémentaires          |
| C.6.3 Nombre de pays ayant harmonisé leurs lois, réglementations et pratiques sur le commerce du poisson, y compris celles relatives à la sécurité sanitaire des produits de la mer, avec les normes et exigences internationales                                                                                 | <a href="#">À déterminer Situation au 31 décembre 2009 À déterminer</a> | 10 pays supplémentaires         | 5 pays supplémentaires          |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. [Renforcement des capacités et fourniture d'appui et d'avis technique](#) aux organisations nationales, régionales et internationales, y compris le secteur privé, [dans tous les domaines touchant à l'utilisation, à la commercialisation et au commerce du poisson](#) pour améliorer les pratiques [d'utilisation post-récoltes et la commercialisation du poisson après-capture, la qualité des produits et l'accès au marché. Ces résultats peuvent être obtenus en répondant aux demandes ponctuelles d'appui technique, en réalisant des projets du PCT, en continuant à fournir un soutien technique à Infoservices Poisson, et en réalisant des projets approfondis, à court et à long termes, financés par des ressources extrabudgétaires.](#)
2. Évaluation et établissements de rapports à intervalles réguliers, notamment par l'intermédiaire du Sous-Comité du commerce du poisson du COFI [et d'autres réunions internationales consacrées au commerce](#), sur l'évolution de la situation, les tendances et les problèmes concernant l'utilisation du poisson, les échanges et les conditions d'accès aux marchés.
3. Fourniture d'avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'utilisation du poisson, de la commercialisation et des échanges aux niveaux national, régional et international, notamment réponses à des demandes ponctuelles de soutien technique, projets PCT, soutien technique et assistance continue de Fish Infoservices, projets détaillés à court et long terme financés par des fonds extrabudgétaires.
4. Constitution de partenariats stratégiques avec les institutions du système des Nations Unies, les OIG et les ONG pertinentes destinés à encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments et de pratiques, y compris des instruments commerciaux, pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables et durables du poisson.
5. Appui aux institutions nationales et régionales de vulgarisation, de recherche et techniques ainsi qu'aux réseaux régionaux pour encourager l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables du poisson.

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE D - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

---

### Problèmes et défis

L'insuffisance des contrôles portant sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments tout au long de la filière alimentaire continue de frapper durement aussi bien les pays développés que les pays en développement. Les informations faisant état de défaillances dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments montrent bien les difficultés auxquelles sont confrontés les pays pour réaliser des contrôles efficaces et intégrés tout au long du processus, de la préproduction jusqu'à la consommation, même dans les pays développés disposant de systèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments arrivés à maturité et soutenus par des capacités techniques et scientifiques considérables. Parmi les conséquences de ces défaillances, il faut citer les maladies d'origine alimentaire et les dommages d'ordre économique qu'elles occasionnent aux agriculteurs, aux entreprises alimentaires et aux consommateurs. ~~Les problèmes sont amplifiés d~~ Dans de nombreux pays en développement, les maladies d'origine alimentaire restent une cause importante de décès et de maladie, surtout parmi les enfants et les principaux problèmes à résoudre pour améliorer le contrôle des aliments sont les suivants : qui ont des systèmes de contrôle de l'alimentation fragmentés, ~~des~~ cadres juridiques insuffisants ou incohérents, ~~des~~ institutions peu solides, ~~des~~ politiques de protection du consommateur pratiquement inexistantes, ~~des~~ infrastructures lacunaires et ~~un~~ manque de ressources humaines convenablement formées. Les principaux problèmes à résoudre pour améliorer la qualité des aliments sont les suivants: prise en compte insuffisante de l'importance des caractéristiques nutritionnelles lors de l'évaluation globale de la qualité des aliments, capacités et ressources insuffisantes et données inadéquates sur la composition et la consommation des aliments pour une prise de décisions en connaissance de cause.

En outre, dans ces pays, la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique dépendent étroitement de leur capacité à se conformer aux exigences du marché en matière de sécurité et de qualité ~~et les maladies d'origine alimentaire demeurent une des principales causes de mortalité et de maladie, en particulier chez les enfants.~~

~~Toutefois, dans~~ Dans de nombreux pays en développement, les stratégies de sécurité sanitaire et de qualité des aliments échouent aussi souvent en raison de l'insuffisance et de l'incohérence des mesures de soutien, notamment budgétaires. Pour améliorer à l'échelon national la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à toutes les étapes de la filière alimentaire, il est nécessaire de procéder à une planification et à des investissements stratégiques intersectoriels. Il faut sensibiliser les décideurs de haut niveau à l'importance de formuler des politiques et des stratégies en matière de sécurité alimentaire qui s'insèrent aussi dans le contexte plus large des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de développement de l'agriculture et de santé publique.

La Commission du Codex Alimentarius met au point des normes de sécurité sanitaire des aliments basées sur la science que la plupart des pays pris individuellement, en particulier les pays en développement, ne sont pas en mesure d'élaborer faute de capacités et de ressources. La Commission élabore aussi des normes de qualité des aliments adoptées à l'échelle internationale, y compris des valeurs de référence pour les nutriments et l'étiquetage. Pays en développement et pays développés s'inspirent des normes du Codex pour protéger la santé des consommateurs sur le plan international tout en assurant des pratiques équitables dans les échanges de produits alimentaires. Les incidences des accords de l'OMS relatifs aux normes sanitaires et phytosanitaires et aux obstacles techniques au commerce (OTC) sur le commerce alimentaire international engendrent des attentes grandissantes vis-à-vis du processus d'élaboration des normes du Codex et des avis scientifiques concernant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition sur lesquels il repose. Les pays en développement doivent renforcer leur capacité à participer de manière effective au travail de la Commission du Codex

Alimentarius et des organismes qui lui sont associés, afin d'assurer la validité et la pertinence des normes du Codex dans le contexte international.

La simple existence de normes ne suffit pas à garantir la protection de la santé publique ou la conformité aux exigences spécifiques du marché. Pour y parvenir, il faut disposer de capacités permettant d'appliquer les normes grâce à un système national de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments où les acteurs privés et publics ont des rôles et des responsabilités clairement définis et possèdent les connaissances, les compétences et les installations nécessaires pour remplir leurs fonctions avec efficacité et efficience.

Les effets liés au climat, les évolutions démographiques, les changements de mode de vie, l'évolution des systèmes de production des aliments, [la perte de biodiversité parmi les plantes vivrières](#), les changements dans les dynamiques de marché et l'application croissante de normes privées sont autant de facteurs qui devraient obliger les gouvernements à identifier les risques émergents, à reconnaître l'évolution des priorités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à adapter en conséquence [leurs programmes de gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments correspondants](#).

### Hypothèses et risques

- L'hypothèse selon laquelle [les pays membres maintiendront leur engagement et participeront activement à l'élaboration des normes du Codex, qui serviront à harmoniser les des normes privées de sécurité et de qualité des aliments au niveau international ne nuisent pas à l'harmonisation des normes officielles du Codex Alimentarius et qu'ils continueront à allouer des ressources à l'appui de l'élaboration de normes internationales et d'activités connexes](#).
- L'hypothèse selon laquelle l'amélioration de la coordination entre un nombre accru d'agences internationales intervenant dans [l'élaboration des normes alimentaires et le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments](#) évitera une exécution fragmentée des activités et une réduction de l'efficacité et de l'efficience de l'assistance technique.
- L'hypothèse selon laquelle [la nécessité de faire face aux crises dans toute la filière alimentaire ne pèse pas sur la planification à long terme de la gestion de la sécurité et de la qualité des aliments, mais que les gouvernements reconnaissent que l'amélioration de la collecte et de la mise en commun d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et le développement stratégique des systèmes de contrôle des aliments sont des conditions préalables à l'alerte précoce et à la prévention des crises dans la filière alimentaire les pays reconnaîtront l'importance des systèmes nationaux de contrôle des aliments pour la santé publique, la sécurité alimentaire, l'accès au marché et le développement économique et qu'ils fourniront des ressources adéquates et un environnement porteur pour une bonne gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments](#).
- Le risque que l'instabilité politique, [et les problèmes de sécurité alimentaire et les priorités concurrentes](#) nuisent à la capacité des gouvernements à soutenir de façon cohérente les programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, [y compris ceux ayant trait à la qualité nutritionnelle](#).
- Le risque que [des politiques protectionnistes au niveau des accords commerciaux régionaux](#) ~~ou sous-régionaux~~ ~~et/ou au niveau national~~ ~~ne soient pas conformes aux~~ accords multilatéraux sur la réglementation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments
- Le risque [que des systèmes et des niveaux de contrôle séparés qu'une attention insuffisante soit accordée à la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des disponibilités alimentaires sur pour les marchés intérieurs et pour l'exportation engendrent des risques plus grands et non contrôlés en matière de sécurité sanitaire des aliments pour les plus vulnérables étant donné que la priorité est donnée aux systèmes de contrôle des aliments destinés à l'exportation](#).
- Le risque que les investissements consacrés à la recherche sur la sécurité sanitaire des aliments [et la nutrition, ainsi qu'et](#) à la valorisation des ressources humaines soient insuffisants pour relever efficacement [des les défis émergents, tels que les effets du y compris le changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments et autres risques touchant la sécurité sanitaire des aliments, l'évolution des systèmes de production, l'application croissante de normes alimentaires du secteur privé, etc.](#)

### Application des fonctions essentielles à l'Objectif D

| Résultats de l'Org. | A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B – Informations, connaissances, statistiques | C – Instruments internationaux | D – Avis en matière de politiques | E – Appui technique, renforcement des capacités | F – Sensibilisation et communication | G – Approche inter-disciplinaire | H – Partenariats, alliances |
|---------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| <b>D1</b>           | <del>x</del> <b>x</b>                             | <b>x</b>                                      | <b>x</b>                       |                                   | <del>x</del> <b>x</b>                           | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |
| <b>D2</b>           | <b>x</b>                                          | <b>x</b>                                      |                                | <b>x</b>                          | <b>x</b>                                        | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |
| <b>D3</b>           | <b>x</b>                                          | <b>x</b>                                      |                                |                                   | <b>x</b>                                        | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |
| <b>D4</b>           | <b>x</b>                                          | <b>x</b>                                      |                                |                                   | <b>x</b>                                        | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |

### Résultat de l'Organisation D1 - Normes et recommandations nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale

Unité responsable: AGN

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Référence                                                                               | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013)                                                | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011)          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>D 1.1</b> Nombre de coordonnateurs nationaux qui utilisent la page web "Mon Codex" pour interagir avec le Secrétariat du Codex et avec d'autres Membres                                                                                                                                                                                                                            | 0                                                                                       | 80                                                                                | 20                                          |
| <b>D 1.2</b> Pourcentage de pays notifiant leur utilisation des normes du Codex aux réunions des Comités de coordination régionaux du Codex et sur les sites web régionaux du Codex                                                                                                                                                                                                   | CCEURO: 41%<br>CCNASWP: 77%<br>CCLAC: 38%<br>CCASIA: 46%<br>CCNEA: 35%<br>CCAFRICA: 55% | <u>Tendance à la hausse:</u><br><del>a</del> Au moins 60% dans toutes les régions | <i>Au moins 50% dans toutes les régions</i> |
| <b>D 1.3</b> Pourcentage <del>de d'</del> avis scientifiques résultats des organismes d'experts FAO/OMS ( <del>qualité et</del> sécurité sanitaire des aliments et <del>besoins en éléments nutritifs</del> nutrition) incorporés ou utilisés par les Comités du Codex compétents lors de l'élaboration de normes et de recommandations pertinentes convenues au niveau international | 80%                                                                                     | <u>85</u> <del>90</del> %                                                         | 85%                                         |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. ~~Fourniture~~ Contribution du Secrétariat ~~du Codex aux travaux de~~ pour la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius ~~et ses organes subsidiaires.~~
2. Fourniture d'avis juridiques à la Commission du Codex Alimentarius et aux groupes d'experts associés.
3. Plaidoyer pour sensibiliser les décideurs nationaux à l'importance du Codex et pour l'utilisation des textes du Codex aux niveaux national et régional et facilitation de la collaboration sur la normalisation des denrées alimentaires.
4. ~~Soutien au développement de capacités institutionnelles et individuelles qui accroissent la participation effective des pays au Codex et l'utilisation de ses normes~~

4. Plaidoyer (en collaboration avec l’OMS) en faveur du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex et gestion de ce Fonds pour soutenir la participation *effective* des pays en développement aux sessions ordinaires du Codex.
5. Mise au point de directives et de méthodologies, à l’appui de l’élaboration d’avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, au niveau international.
6. Fourniture d’avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, ~~y compris la composition des aliments et les besoins en éléments nutritifs,~~ par la mise en œuvre du Comité mixte FAO/OMS d’experts des additifs alimentaires, de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, des Consultations mixtes FAO /OMS d’experts de l’évaluation des risques microbiologiques, ~~du Comité mixte FAO/OMS d’experts de la nutrition~~ et des réunions ad hoc ~~d’experts. et par l’utilisation du Réseau international des systèmes de données sur l’alimentation (INFOODS).~~
- ~~6-7.~~ Fourniture d’avis scientifiques sur la nutrition et la qualité des aliments, dans le cadre du Comité mixte FAO/OMS d’experts de la nutrition et de réunions ad hoc d’experts et moyennant l’utilisation du Réseau international des systèmes de données sur l’alimentation (INFOODS).

**Résultat de l’Organisation D2 - Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui facilitent une approche fondée sur l’ensemble de la filière alimentaire**

*Unité responsable: AGN*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Référence | Cible ( <del>4-ans</del> <u>fin 2013</u> ) | Cible ( <del>2-ans</del> <u>fin 2011</u> ) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| D 2.1 Nombre de pays en développement/transition qui ont formulé ou adopté des politiques nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments sur la base d’évaluations rationnelles et par des processus participatifs                                                                                      | 38        | 50                                         | 46                                         |
| D 2.2 Nombre de pays en développement/transition qui ont évalué leurs cadres juridiques relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments afin d’identifier les priorités en matière de rédaction des lois et d’élaborer/adopter la législation requise                                                             | 47        | 62                                         | 55                                         |
| D 2.3 Nombre de pays en développement/transition qui <u>disposent de ont établi des mécanismes institutionnels ou ont révisé leurs procédures afin d’améliorer les</u> mécanismes institutionnels <del>efficaces existants, de manière à pour</del> assurer un contrôle coordonné <u>tout</u> le long de la filière alimentaire | 30        | 45                                         | 38                                         |

*Principaux outils utilisés pour l’obtention du résultat de l’Organisation*

1. Analyse et examen des politiques nationales et régionales et des cadres institutionnels pour le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments (y compris la qualité nutritionnelle), comme base pour la fourniture d’orientations aux gouvernements sur l’amélioration de leurs propres cadres nationaux/ régionaux.
2. Plaidoyer en faveur d’une approche axée sur l’ensemble de la filière alimentaire pour résoudre les problèmes de sécurité sanitaire des aliments et renforcer les partenariats entre les secteurs privé et



public en vue de faciliter la réalisation d'objectifs dans le domaine de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments.

- ~~1.3. Fourniture d'avis juridiques pour Aide pour l'examen, l'évaluation et le renforcement des cadres institutionnels et législatifs nationaux/ régionaux en vue de pour la gestion et le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, en tenant compte des systèmes intégrés de biosécurité.~~
- ~~4. Aide au développement des capacités institutionnelles et individuelles pour l'identification précoce des problèmes émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de composition des aliments et de biodiversité alimentaire ainsi que pour l'élaboration d'avis scientifiques à l'appui des décisions politiques. Statistiques sur la production et le commerce d'aliments et analyse des tendances du marché, évaluation du coût de la mise en conformité et des impacts économiques et sociaux de la non-conformité.~~
- ~~2.5. Rassemblement et analyse d'informations afin d'orienter les décisions d'investissement dans les infrastructures de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.~~
- ~~3.6. Plaidoyer pour la promotion de la biodiversité des aliments, moyennant Faciliter les bonnes pratiques pour les investissements dans la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et pour le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé, de façon à assurer la durabilité de la filière alimentaire et à améliorer la qualité des aliments.~~

**Résultat de l'Organisation D3 - Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, conformément aux normes internationales**

*Unité responsable: AGN*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                         | Référence        | Cible ( <del>4-ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>D 3.1</b> Nombre de pays en développement/transition ayant élaboré des programmes de sécurité sanitaire des aliments basés sur les risques, <u>y compris des plans de préparation en cas d'urgence</u> , qui tiennent compte des meilleures pratiques de la FAO | <del>17</del> 22 | <del>25</del> 34                   | 21                                 |
| <b>D 3.2</b> Nombre de pays en développement/transition qui possèdent ou mettent en place des services d'inspection et de certification des aliments <u>efficaces et uniformes</u> , en accord avec les recommandations internationales                            | 37               | 49                                 | 43                                 |
| <b>D 3.3</b> Nombre de pays en développement/transition ayant amélioré leurs capacités d'analyse de produits alimentaires, <u>sous la forme d'un accroissement du nombre par l'élargissement de la gamme</u> de tests <u>disponibles</u> ou                        | 45               | 55                                 | 50                                 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |    |    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|
| d'une <del>l'</del> amélioration qualitative des résultats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |    |    |    |
| <del>D.3.4</del> Nombre de pays en développement/transition qui ont adopté un plan national d'intervention d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments en tant que partie intégrante du plan national d'intervention en cas d'urgence et de catastrophe, assorti d'un plan d'action pour le développement des capacités nécessaires à sa mise en œuvre                                                   | 10 | 18 | 15 |
| <del>D.3.4</del> 5 Nombre de pays en développement/transition ayant élaboré une stratégie nationale assortie d'un plan d'action <del>pour sa mise en œuvre</del> , dans le but de renforcer la sensibilisation et l'éducation du public sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, notamment sur les bienfaits <del>des aliments locaux ou traditionnels</del> , pour la <del>santé et la</del> nutrition | 15 | 27 | 24 |
| <del>D.3.5</del> Nombre de pays en développement/transition qui ont mis en place des processus et des structures visant à assurer des contributions régulières aux activités de normalisation du Codex                                                                                                                                                                                                               | 45 | 80 | 60 |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fournir des orientations sur les bonnes pratiques en vue d'instaurer un environnement favorisant une large participation des parties prenantes à la conception des programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à l'élaboration des normes au niveau national ainsi que la collaboration au niveau régional et sous-régional sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
2. Soutenir l'application du cadre d'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire à la prise de décisions dans ce domaine au niveau national (évaluation, gestion et communication des risques).
3. Faciliter l'accès à l'information sur les normes internationales de sécurité sanitaire des aliments, l'évaluation des risques (et risques/avantages) et les conseils scientifiques, la composition des aliments et les autres questions associées (par exemple, séries de publications du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et de l'Évaluation des risques microbiologiques sur des sites Internet, Journal de la composition des aliments, rapports des réunions mixtes FAO/OMS sur la nutrition, etc.).

4. Aider au renforcement des capacités et à l'amélioration de l'efficacité des laboratoires d'analyse des aliments et des services d'inspection et de certification des aliments.
5. Fournir des orientations et de l'assistance technique pour les valeurs de référence des nutriments, l'étiquetage des produits alimentaires, [la composition des aliments](#), les besoins en éléments nutritifs et les allégations relatives à la santé.
6. Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles sur des questions spécifiques de contrôle des aliments comme les programmes de surveillance des contaminants, les programmes d'échantillonnage ou la traçabilité des produits et faciliter la mise en place d'un environnement favorable à la mise en œuvre de programmes efficaces.
7. Fourniture d'informations en temps voulu, services de renseignement en matière de sécurité sanitaire des aliments, prévisions, alerte rapide, pilotage et assistance en matière de préparation et d'interventions d'urgence au niveau national dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, grâce au Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES-Sécurité sanitaire des aliments), au Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et au Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire.
8. Nouer des partenariats avec des instituts universitaires et de recherche servant de centres de [référence collaboration](#) et accroître et étendre la formation et le renforcement des capacités.

**Résultat de l'Organisation D4 - Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché**

*Unité responsable: AGN*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Référence | Cible ( <del>4-ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>D 4.1</b> Nombre de pays en développement/transition ayant formulé une stratégie <del>holistique et</del> intégrée ainsi qu'un plan d'action pour promouvoir le respect des bonnes pratiques en matière d'agriculture, de fabrication et d'hygiène <del>fondées sur des évaluations solides de sous-secteurs clés</del> | 32        | 44                                 | 40                                 |
| <b>D 4.2</b> Nombre de pays qui intègrent totalement des considérations relatives à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des aliments dans des programmes de bonnes pratiques en matière de production primaire                                                                                                            | 25        | 40                                 | 35                                 |
| <b>D 4.3</b> Nombre de pays en développement/ transition                                                                                                                                                                                                                                                                   | 34        | 49                                 | 42                                 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |    |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|
| dont les programmes d'assistance technique aux <a href="#">acteurs de la chaîne de valeur secteur agro-alimentaire</a> en matière de sécurité sanitaire de aliments et de gestion de la qualité incorporent les meilleures pratique de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments                                                                  |    |    |    |
| <b>D 4.4</b> Nombre de pays en développement/transition possédant des programmes de renforcement des capacités des agriculteurs et des entreprises agro-alimentaires, <a href="#">et des institutions qui les appuient</a> , en matière de conformité aux normes et systèmes volontaires <a href="#">sur la qualité et la production des aliments</a> | 20 | 28 | 24 |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Soutenir la mise au point de stratégies nationales pour atteindre les objectifs en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.
2. Aider les capacités institutionnelles et individuelles à élaborer et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments pour les petites et moyennes entreprises, y compris le secteur des aliments vendus sur la voie publique.
3. Fournir des directives sur les bonnes pratiques dans la production primaire dans les secteurs de l'élevage, des cultures et de la pêche.
4. Fournir des orientations sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'applicabilité des normes/[codes](#) et dispositifs volontaires [pour la qualité des aliments](#) et soutenir le développement des capacités [institutionnelles et individuelles](#) pour la mise en œuvre de ces normes/[codes](#) et systèmes, [y compris ceux s'appliquant à](#) ~~pour~~ des produits de qualité précis.
- ~~5. Aider au développement de capacités nationales pour promouvoir l'innovation dans les produits et les procédés.~~
- ~~6.5. Fournir un appui aux acteurs et institutions nationaux pour l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'éducation du consommateur dans les domaines de la sécurité sanitaire [et de la qualité](#) des aliments, ~~de la biodiversité et de ses incidences sur la nutrition et d'autres questions liées à la qualité des aliments, y compris la qualité nutritionnelle et la biodiversité.~~~~
- ~~7.6. Mettre au point des outils d'aide à la prise de décisions pour étayer la planification des investissements en infrastructures pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.~~
- ~~8.7. [Réaliser des études de marché et i](#) Identifier les tendances émergentes du marché, ~~notamment par des analyses de [et analyser](#) l'impact des normes privées et volontaires sur l'accès au marché.~~~~

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE E – GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES

---

### Problèmes et défis

Le secteur forestier ~~continue d'être~~ affecté par l'évolution rapide de la situation dans le monde. La foresterie est davantage axée sur les personnes, et les demandes de la société sur les forêts ont considérablement évolué, en attachant une importance accrue aux valeurs environnementales, sociales et culturelles. ~~Il est de plus en plus évident que les interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs créent à la fois des problèmes et des possibilités.~~ De plus, les rôles essentiels que les forêts et les arbres hors des forêts jouent dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que comme source de bioénergies sont de plus en plus reconnus, et doivent être pris attentivement en compte dans les prises de décision nationales et internationales.

La valeur déterminante des contributions des forêts et des arbres aux moyens d'existence durables et à l'éradication de la faim et de la pauvreté est de plus en plus appréciée. Les liens de la foresterie avec l'agriculture, le développement rural, l'énergie et l'eau sont davantage reconnus et il est de plus en plus évident qu'ils sont à la fois une source de problèmes et de possibilités. Toutefois, les progrès accomplis vers une gestion durable des forêts restent inégaux et le potentiel des synergies intersectorielles, des approches intégrant la gestion et les paysages est souvent sous-utilisé. Même si des progrès sensibles ont été accomplis au cours des dernières années, ~~la~~ disparition et la dégradation ~~continues~~ des forêts dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les régions tropicales, constituent un véritable défi.

En milieu rural, ces moyens d'existence dépendent souvent de forêts ~~productives~~, sources d'emplois et de revenus qui contribuent à réduire la pauvreté. Dans de nombreux pays à économies développées, la conservation de l'environnement et les loisirs fondés sur les forêts sont des préoccupations dominantes de la société. La demande de services écosystémiques liés à la forêt est en hausse dans toutes les régions. Il faut une approche stratégique pour garantir la santé et la productivité des forêts, de façon à optimiser leur capacité à ~~contribuer à~~ atténuer les effets du changement climatique, à préserver la biodiversité, à sauvegarder l'habitat de la flore et de la faune sauvages, et à protéger la terre et les bassins versants.

Le défi pour la FAO consiste à aider ~~plus de~~ efficacement les pays membres à améliorer la gestion de leurs forêts et à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus). Compte tenu de l'expansion des informations, en quantité comme en matière d'accès à celles-ci, concernant les forêts et la foresterie, le partage et la gestion des connaissances deviennent encore plus urgent. Les pays attendent de la FAO qu'elle ouvre des perspectives hors du secteur forestier traditionnel, établisse des partenariats avec de nouvelles parties prenantes et remplisse les fonctions de chef de file mondial.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse d'un progrès économique relativement constant et d'un accroissement des investissements dans le secteur forestier.
- Hypothèse d'une reconnaissance généralisée de l'importance de la gestion durable des forêts et appui au rôle que joue la FAO pour promouvoir la gestion durable des forêts aux niveaux national et international.
- Hypothèse de la disponibilité de ressources suffisantes pour renforcer la capacité des pays à surmonter les obstacles à une gestion durable des forêts, grâce à des avis en matière de politiques et des conseils juridiques, au renforcement des capacités et à une assistance technique.
- Risque de pressions tendant à l'exploitation non durable des ressources forestières, du fait de l'accroissement continu de la population et de la pauvreté rurale.
- Risque de fortes pressions économiques visant à convertir des forêts à des usages agricoles, urbains ou autres.

- Risque que les pays n'arrivent pas à associer volonté politique, gouvernance efficace à tous les échelons et progrès économique global pour assurer la gestion durable des forêts.

| Application des fonctions essentielles à l'Objectif E |                                                   |                                               |                                |                                   |                                                 |                                      |                                  |                             |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Résultats de l'Org.                                   | A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B – Informations, connaissances, statistiques | C – Instruments internationaux | D – Avis en matière de politiques | E – Appui technique, renforcement des capacités | F – Sensibilisation et communication | G – Approche inter-disciplinaire | H – Partenariats, alliances |
| <b>E1</b>                                             | <b>x</b>                                          | <b>x</b>                                      |                                |                                   | <b>x</b>                                        | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |
| <b>E2</b>                                             |                                                   |                                               | <b>x</b>                       |                                   |                                                 | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |
| <b>E3</b>                                             |                                                   |                                               | <b>x</b>                       | <b>x</b>                          | <b>x</b>                                        | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |
| <b>E4</b>                                             |                                                   |                                               | <b>x</b>                       |                                   | <b>x</b>                                        | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |
| <b>E5</b>                                             | <b>x</b>                                          | <b>x</b>                                      |                                | <b>x</b>                          |                                                 |                                      |                                  |                             |
| <b>E6</b>                                             |                                                   |                                               | <b>x</b>                       | <b>x</b>                          | <b>x</b>                                        | <b>x</b>                             | <b>x</b>                         | <b>x</b>                    |

**Résultat de l'Organisation E1 - Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour**

*Unité responsable: FOM*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                              | Référence | Cible ( <b>4-ansfin 2013</b> ) | Cible ( <b>2-ansfin 2011</b> ) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>E.1.1</b> Nombre de pays ayant mené à terme un programme amélioré de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA) <u>ou de MRV</u> , conforme aux normes de la FAO                                             | 9         | <u>1824</u>                    | 10                             |
| <b>E.1.2</b> Nombre de pays qui soumettent un rapport complet au titre de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2010                                                                                                        | 130       | 150                            | 150                            |
| <b>E.1.3.</b> <u>Nombre de pays en développement et de pays en transition recourant à des méthodes de télédétection et à des outils mis au point par la FAO pour estimer l'évolution des superficies forestières au niveau national</u> | <u>0</u>  | <u>5</u>                       | <u>0</u>                       |

## Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Faire office de source mondiale, faisant autorité, d'informations sur les [ressources, produits et institutions forestiers,forêts](#).
2. Préparer et diffuser [l'Annuaire sur les produits forestiers](#), les résultats des évaluations périodiques des ressources forestières mondiales et les rapports sur la situation des forêts dans le monde.
3. Apporter un appui au suivi et à l'évaluation des forêts aux niveaux national et régional, notamment aux interactions avec d'autres secteurs par l'intermédiaire des évaluations intégrées de l'utilisation des terres.
4. Partager efficacement les connaissances et l'information grâce à une utilisation régulière et poussée d'Internet, des réseaux, des publications et d'autres moyens d'information.
5. [Appuyer les pays pour les aider à procéder aux activités de Mesure, Rapport et Vérification \(MRV\) sur les forêts et les stocks de carbone forestier, conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\) et de la FAO.](#)
6. [Mettre au point des méthodes et des outils d'estimation de l'évolution du couvert forestier par télédétection](#)
- 4.7. [Dispenser une formation aux pays sur l'utilisation de ces méthodes et outils.](#)

**Résultat de l'Organisation E2 – Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international**

*Unité responsable: FOE*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                          | Référence              | Cible ( <b>4-ansfin 2013</b> ) | Cible ( <b>2-ansfin 2011</b> ) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>E.2.1</b> Nombre de pays qui sont représentés aux commissions régionales des forêts (CRF) et au COFO par des fonctionnaires principaux chargés des forêts et expriment, lors d'enquêtes <i>a posteriori</i> , un jugement positif sur la pertinence et l'utilité de ces réunions | 80 (COFO)<br>108 (CRF) | 100 (COFO)<br>130              | 90 (COFO)<br>120               |
| <b>E.2.2</b> Nombre d'initiatives officielles sous les auspices du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) entreprises par au moins deux organisations membres du CPF                                                                                                     | 2                      | 4                              | 3                              |
| <b>E.2.3</b> <a href="#">Nombre d'initiatives prises par les partenaires internationaux en ce qui concerne des questions forestières d'envergure mondiale</a>                                                                                                                       | <a href="#">5</a>      | <a href="#">10</a>             | <a href="#">7</a>              |

## Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Constituer un espace de dialogue dynamique où les gouvernements et les autres parties prenantes puissent traiter des questions relatives aux politiques et des problèmes nouveaux, y compris réunions ministérielles, Comité des forêts, Congrès forestier mondial, commissions

régionales des forêts , groupes et commissions techniques, consultations d'experts et réseaux mondiaux et régionaux.

2. Renforcer les liens entre les processus nationaux, régionaux et mondiaux, notamment en élargissant le rôle des commissions régionales des forêts.

2. —

3. Assurer un rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), entre autres en mettant au point des programmes ou actions conjoints et grâce à d'autres partenariats, en accueillant le Partenariat de la montagne et par des partenariats actifs avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

3.4. [Intensifier la coopération avec d'autres organisations internationales sur des questions forestières d'importance mondiale, comme la recherche et l'enseignement forestiers](#)

**Résultat de l'Organisation E3 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres**

*Unité responsable: FOE*

| Indicateur                                                                                                                                                                         | Référence | Cible ( <b>4-ans</b> fin 2013) | Cible ( <b>2-ans</b> fin 2011) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>E.3.1</b> Nombre de pays partenaires pour lesquels le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a un impact positif selon l'outil d'évaluation d'impact du Mécanisme   | 30        | 50                             | 40                             |
| <b>E.3.2</b> Nombre de pays ayant mis à jour leurs politiques ou leur législation forestières selon les meilleures pratiques participatives, <a href="#">avec l'aide de la FAO</a> | 20        | 35                             | 27                             |

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Appuyer les programmes forestiers nationaux performants, y compris le renforcement des capacités et l'échange des connaissances.
2. Accueillir et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.
3. Appuyer l'analyse et la planification des politiques intégrées (intersectorielles) de façon à mieux comprendre l'incidence des politiques des autres secteurs sur les forêts et vice versa
4. Appuyer l'élaboration participative de politiques et de législations sur les forêts, la réforme des institutions et les efforts visant à améliorer la gouvernance à tous les niveaux.
- 4.5. [Appuyer les processus intégrateurs et participatifs de réforme du régime forestier, y compris le renforcement correspondant de capacité, par l'intermédiaire de coopératives et d'associations.](#)
- 5.6. Études sectorielles, y compris études sur les perspectives forestières régionales, et analyses comparatives des institutions forestières.

**Résultat de l'Organisation E4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une**



**meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques, y compris l'atténuation de leurs effets**

*Unité responsable: FOM*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                          | Référence                                          | Cible ( <del>4-ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>E.4.1</b> Nombre de pays <del>incorporant/adoptant</del> <u>utilisant</u> les directives de la FAO relatives aux bonnes pratiques forestières, <u>y compris la protection des forêts</u>                                         | 5 directives relatives aux incendies               | 20                                 | 10                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                     | 5 directives relatives aux plantations forestières | 20                                 | 10                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                     | 0 guide sur la santé des forêts                    | 15                                 | 5                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                    |                                    |                                    |
| <b>E.4.2</b> i) Nombre de pays ayant recours à des approches FAO de gestion communautaire des incendies et ii) Nombre de formateurs formés                                                                                          | 0                                                  | 10                                 | 5                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                     | 0                                                  | 80                                 | 40                                 |
| <b>E.4.3</b> Nombre de pays <del>participant à des programmes complets liés à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD)</del> <u>utilisant de nouveaux programmes pour renforcer les stocks de carbone</u> | <del>05</del>                                      | <del>12</del> 10                   | <del>80</del>                      |

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. ~~Élaborer et~~ Renforcer la capacité des pays, en vue d' appliquer des directives sur les bonnes pratiques forestières, grâce à des processus efficaces de consultation des parties prenantes.
2. ~~Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des forêts aux niveaux mondial, régional et local.~~
- 3-2. Appuyer des approches intégrées relatives aux paysages ~~une gestion améliorée des~~ pour lutter contre les-feux de forêt en appliquant, notamment, des approches communautaires.
3. ~~Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes financiers nationaux et internationaux soutenant une~~ la mise en commun des informations, l'élaboration de bases de données et le renforcement des capacités pour assurer la gestion durable des forêts et réduire le déboisement et la dégradation des forêts
4. Renforcer les capacités nationales de boisement, de reboisement, de régénération naturelle assistée et d'amélioration de la sylviculture, pour les forêts naturelles et plantées.
5. ~~Recourir de plus en plus à des mécanismes financiers visant à faciliter la mise en commun des informations et l'enrichissement des bases de données, à renforcer les capacités à l'appui de la gestion des forêts et de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, en particulier)~~ Renforcer les liens et la collaboration entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Programme d'investissement forestier, le Fonds pour l'environnement mondial et les donateurs bilatéraux appuyant la gestion durable des forêts et la préparation au mécanisme REDD+.
- 5-6. Appuyer le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers et le Modèle international de Réseau pour les forêts.

**Résultat de l'Organisation E5 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique**

*Unité responsable: FOE*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Référence    | Cible ( <del>4-ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <del>E.5.1</del> <a href="#">Nombre de pays bénéficiant d'une aide dans laPays étendant leurs investissements dans les produits et services forestiers en s'appuyant sur des stratégies, formulation de leurs stratégies relatives aux produits et industries forestiers, de codes, de bonnes pratiques, de statistiques commerciales et activités de renforcement des capacités assurés par la FAO, dans les domaines de l'exploitation forestière, des produits dérivés du bois, des produits forestiers non ligneux, de l'énergie ligneuse, du commerce, des marchés, de la commercialisation et de l'économie</a> | 15           | <del>30</del> 20                   | <del>20</del> 17                   |
| <a href="#">E.5.2</a> <a href="#">Nombre de partenariats établis avec le secteur privé et la société civile pour encourager les produits et services forestiers licites, durables et responsables sur le plan social</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <del>5</del> | <del>10</del>                      | <del>8</del>                       |

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les innovations et les investissements.
2. Analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers.
3. Assistance technique et directives pour la gestion communautaire des forêts et pour les entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté.
4. Information et aide sur l'accès aux marchés du carbone, fournies aux professionnels du secteur forestier.
- 4.5. [Partenariat avec le secteur privé, y compris par le truchement du Comité consultatif FAO du papier et des produits dérivés du bois.](#)

**Résultat de l'Organisation E6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées et les stratégies de conservation de la**

**biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre**

*Unité responsable: FOM*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Référence | Cible ( <b>4-ans</b> fin 2013) | Cible ( <b>2-ans</b> fin 2011) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>E.6.1</b> Nombre de pays utilisant les directives de la FAO, ses outils et son savoir-faire pour améliorer les politiques et la mise en œuvre sur le terrain en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité forestière, d'aménagement des bassins hydrographiques, d'aménagement des forêts en zones arides et d'agroforesterie | 10        | <u>4060</u>                    | 20                             |
| <b>E.6.2</b> Nombre de pays qui fournissent un rapport au titre de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (qui doit être achevé en 2013)                                                                                                                                                                                               | 0         | 150                            | 60                             |
| <b>E.6.3</b> Nombre de pays ayant adopté les directives de la FAO sur l'intégration des stratégies relatives aux changements climatiques dans leurs politiques forestières nationales                                                                                                                                                                      | 0         | 20                             | 5                              |
| <b>E.6.4</b> <a href="#">Nombre de pays participant à des programmes détaillés visant à maintenir ou accroître les valeurs environnementales des forêts en réduisant le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+)</a>                                                                                                                               |           | <u>12</u>                      | <u>8</u>                       |

#### **Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Fournir une assistance technique, stratégique et juridique à l'appui des approches axées sur le paysage et l'écosystème, et de l'élaboration de plans de rémunération des services environnementaux, plus particulièrement dans les écosystèmes montagneux, les zones arides et les parcours, les forêts côtières et d'autres écosystèmes fragiles.
2. Élaborer et utiliser des lignes directrices pour l'ajustement des politiques, des institutions, des pratiques et des dispositions de gouvernance en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets.
3. Promouvoir les initiatives nationales et régionales pour la conservation de la biodiversité des forêts, notamment les ressources en faune et en flore sauvages dans les zones protégées et dans les forêts de production.

4. Fournir une aide aux politiques et une assistance technique afin d'améliorer la gestion des bassins versants, de remettre en état les terres forestières et de lutter contre la désertification.
5. Recourir de plus en plus à des mécanismes financiers facilitant la mise en commun des informations et l'enrichissement des bases de données et mettre en place des capacités pour renforcer la gestion des forêts et réduire le déboisement et la dégradation des forêts (par exemple, l'Initiative REDD)
- 4.6. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des forêts, aux niveaux mondial, régional et local.

---

**OBJECTIF STRATÉGIQUE F -  
GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES ET MEILLEURES RÉPONSES AUX DÉFIS MONDIAUX  
LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

---

### **Problèmes et défis**

Les ressources naturelles (terres, eau, climat et ressources génétiques) et les services qu'elles rendent sont essentiels pour la production vivrière, le développement rural et les moyens d'existence durables. Les conflits et la concurrence pour l'accès à ces ressources et leur utilisation devraient s'accroître dans bien des régions sous l'effet de la croissance de la demande de denrées alimentaires, d'eau, de fibres et d'énergie. Ces problèmes seront aggravés par l'anticipation des conséquences du changement climatique sur la production agricole, les conditions de végétation, la disponibilité de l'eau, la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes et autres et la volatilité des marchés mondiaux. La gestion durable des ressources naturelles pour le bénéfice des générations actuelles et futures fait donc appel à des disciplines techniques particulières consacrées aux aspects principaux des ressources naturelles et de leur gouvernance dans le contexte du développement rural. [Elle exige aussi, ainsi qu'à](#) des approches multidisciplinaires et multisectorielles pour [que réduire](#) la concurrence autour des ressources naturelles [puisse être réduite](#). Citons notamment l'aide au développement et à l'utilisation des instruments internationaux. Un des principaux défis consiste à s'assurer que les capacités de gestion et de régulation de l'exploitation des ressources naturelles bénéficient d'un soutien à tous les niveaux. Ces capacités devront répondre efficacement aux transitions socioéconomiques rapides et aux situations d'urgence. Elles devront être appuyées par la disponibilité au niveau national, régional et mondial des principales données (géospatiales notamment), connaissances et approches.

Il existe de nombreux moyens pour limiter les effets négatifs du changement climatique en améliorant les connaissances et la gestion des ressources naturelles dans les politiques et pratiques en matière d'agriculture, de foresterie et de pêche. Les mesures d'adaptation et d'atténuation peuvent consister par exemple à réduire les émissions anthropiques et à renforcer les puits à carbone. Les mécanismes de financement (notamment le mécanisme pour un développement propre, le Fonds pour l'environnement mondial, le paiement des services environnementaux et d'autres mécanismes) soutiennent les moyens d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter qui sont intersectoriels et nécessitent des approches multidisciplinaires. Toutefois, des procédures complexes et des critères d'admissibilité restrictifs ont contribué à entraver le financement d'activités [dans ces secteurs](#) intéressant l'agriculture, les forêts et les pêches. Au niveau international, il est de plus en plus reconnu que le développement des bioénergies et autres nouvelles formes d'investissement (notamment les investissements fonciers internationaux) tendent à la fois à offrir des possibilités et à lancer des défis pour le développement agricole et rural durable. Des processus d'établissement de données et d'informations et de consultation sont nécessaires aux niveaux national et international pour l'élaboration de stratégies et de politiques de développement durable des bioénergies.

### **Hypothèses et risques**

- Hypothèse selon laquelle l'intérêt et l'engagement suscités actuellement à l'échelle internationale par la gestion durable des ressources naturelles, qui témoignent de son importance capitale pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, vont se poursuivre et se traduire par des décisions et des affectations budgétaires visant à promouvoir l'adoption d'approches et de pratiques de gestion appropriées.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau national, les pays seront en mesure de fixer des objectifs réalisables et de formuler des politiques, des programmes et des pratiques pertinents pour la gestion durable de leurs ressources naturelles, y compris par exemple, pour l'accès aux

ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, l'accès aux terres et le régime foncier, et pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

- Hypothèse selon laquelle la FAO peut contribuer efficacement à l'élaboration d'instruments pertinents de gestion durable des ressources naturelles au niveau international et à leur utilisation au niveau national.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau institutionnel de la FAO, il existe des mécanismes adéquats pour assurer une collaboration efficace entre les unités.
- Risque que des politiques et dispositifs internationaux ne puissent être convenus par les pays pour une gestion durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, et en ce qui concerne les instruments liés au changement climatique, tels que le Protocole de Kyoto et tout arrangement post 2012, le mécanisme pour un développement propre et autres mécanismes concernant le marché du carbone, la facilitation de l'accès des agriculteurs à ces ressources financières.
- Risque qu'au niveau national, les pays ne soient pas en mesure de se doter des capacités qui leur permettraient de saisir les occasions, relever les défis et mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer les capacités relatives à la gestion durable des ressources naturelles.
- Risque que sous l'effet du changement climatique, de nouveaux défis apparaissent dans le domaine des ressources naturelles et de leur gestion durable, pour lequel un mécanisme approprié d'atténuation des effets et/ou d'adaptation n'a pas encore été étudié.

| Application des fonctions essentielles à l'Objectif F |                                                   |                                               |                                |                                   |                                                 |                                      |                                  |                             |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Résultats de l'Org.                                   | A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B – Informations, connaissances, statistiques | C – Instruments internationaux | D – Avis en matière de politiques | E – Appui technique, renforcement des capacités | F – Sensibilisation et communication | G – Approche inter-disciplinaire | H – Partenariats, alliances |
| <b>F1</b>                                             | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>F2</b>                                             | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>F3</b>                                             | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>F4</b>                                             | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>F5</b>                                             | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>F6</b>                                             | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      |                                | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |

### Résultat de l'Organisation F1 - Les pays encouragent et mettent en place une gestion durable des terres

Unité responsable: NRL

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Référence                      | Cible (4-ans fin 2013)  | Cible (2-ans fin 2011) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|------------------------|
| <b>F 1.1</b> Nombre de pays dont les bases de données sur les ressources en terre et les infrastructures géospatiales <del>sont conformes aux</del> adoptent les normes/critères de la FAO (comme établi par « Spatial information Management for Food and agriculture » et par le rapport technique « Spatial standards and norms ») | <a href="#">À déterminer 0</a> | 10 pays supplémentaires | 5 pays supplémentaires |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |   |    |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|---|
| <p><b>F 1.2</b> Nombre de pays <del>dont</del> <u>qui adoptent récemment les des plans nationaux</u> d'utilisation des terres, <del>les des</del> <u>stratégies nationales et la-une</u> législation nationale en matière d'utilisation des terres <u>qui</u> sont conformes aux directives et politiques <u>récentes</u> de la FAO pour la gestion durable des terres; <del>notamment dans les environnements où les risques sont les plus élevés (en particulier les zones arides, les montagnes et les zones côtières)</del> (<u>État des ressources en terres et en eaux dans le monde, 2011, Pour un cadre révisé, 2007</u>)</p> | 0 | 10 | 5 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|---|

#### **Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Fournir des avis en matière de politiques et des avis juridiques, contribuer au renforcement des capacités et à l'élaboration de directives techniques et/ou mettre au point des directives concernant les modes d'utilisation durable des terres, notamment par le biais de l'analyse des filières alimentaires et de leur impact relatif sur les ressources en terre et fournir des approches écosystémiques.
2. Renforcer la capacité des pays à produire et utiliser des données sur les sols, le couvert végétal et l'utilisation des terres au niveau national, notamment en établissant des infrastructures et des normes appropriées sur les données spatiales.
3. ~~Contribuer à la préparation d'une~~ Mettre à jour la base d'informations créée pour la publication ~~périodique de haut niveau~~ de la FAO sur l'état des ressources en terres et en eaux dans le monde.
4. Évaluer et suivre les ressources en terre, l'utilisation et l'adéquation des terres et leur dégradation ainsi que les pratiques de gestion des sols et des terres et coordonner, compiler et diffuser les évaluations à l'échelle mondiale, ~~notamment par l'intermédiaire de~~ sur l'Internet (GeoNetwork et autre sites web), dans des publications ou dans le cadre d'une assistance technique.
5. Contribuer à établir les perspectives à long terme et à harmoniser le suivi, l'évaluation et la diffusion d'informations sur les tendances des ressources en terres et de leur gestion, à divers niveaux: mondial, régional et national.
6. Renforcer les contenus, la couverture et la qualité des statistiques sur les ressources en terre, l'utilisation des terres et leur gestion dans la base de données FAOSTAT pour en faire un système d'information important à l'appui de la conception, du suivi et de l'application de politiques mondiales et nationales efficaces et efficientes.
7. Fournir un soutien aux conventions internationales ayant trait à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à leur dégradation et aider les pays à s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports au titre de ces instruments internationaux et à mettre en œuvre ces conventions par des législations nationales appropriées.

8. Évaluer les interactions entre les terres et le changement climatique, y compris les émissions de gaz à effet de serre et leur piégeage, ainsi que les paiements des services environnementaux.

**Résultat de l'Organisation F2 - Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers**

*Unité responsable: NRL*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                        | Référence                                | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013)       | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011)       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>F 2.1</b> Nombre de pays ou d'organisations de gestion de bassins fluviaux dont les stratégies permettant de faire face à la pénurie d'eau adoptent les recommandations de la FAO ( <a href="#">Cadre global contre la pénurie en-d'eau</a> )  | 0                                        | 8                                        | 4                                        |
| <b>F 2.2</b> Nombre d'institutions qui ont adopté les outils et approches d'amélioration de la productivité de l'eau de la FAO ( <a href="#">méthodologie de la comptabilité de l'eau</a> , <a href="#">MASSCOTE</a> , <a href="#">AquaCrop</a> ) | 0                                        | 20                                       | 8                                        |
| <b>F 2.3</b> Nombre de visites effectuées chaque mois sur le site web de la FAO sur l'eau                                                                                                                                                         | <del>40 000</del> <a href="#">33 000</a> | <del>60 000</del> <a href="#">50 000</a> | <del>48 000</del> <a href="#">40 000</a> |

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. [Renforcement de la Une](#) plate-forme [de la FAO](#) sur l'eau [de la FAO pleinement fonctionnelle pour et capable de](#) promouvoir le travail technique commun et [de](#) diffuser les résultats sur l'utilisation multifonctionnelle et la gestion intersectorielle de l'eau au sein de la FAO (grâce à la collaboration entre les unités concernées, à savoir celles chargées de l'eau, des terres, de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie, des forêts, des questions juridiques, des politiques et des investissements).
2. Fourniture de services sur les politiques hydriques pour aborder les stratégies de gestion de l'eau en faveur du développement rural et de l'amélioration de la productivité de l'agriculture et affectation efficace de l'eau en situation de pénurie. Mise en œuvre de méthodologies-cadres en matière d'audit hydrique, d'irrigation et d'investissement intégrant l'utilisation de l'eau par l'agriculture et les investissements connexes dans les actifs institutionnels et les infrastructures.
3. Fourniture d'un appui technique [et d'une aide au renforcement des capacités](#) pour promouvoir une gestion réactive de l'eau pour l'agriculture. Renforcement des capacités nationales en matière de performances et de modernisation de l'irrigation, d'efficacité de l'utilisation de l'eau et d'amélioration de la productivité, de gestion de la qualité de l'eau et de développement technologique en utilisant les principaux produits [notamment techniques de cartographie des systèmes et services de fonctionnement des canaux (MASSCOTE), le modèle de culture (AQUACROP), etc.] et directives de la FAO.



4. Travail en réseau avec les principaux partenaires pour la promotion effective des meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau en agriculture. Soutien aux pôles d'excellence et aux communautés de pratiques pour la synthèse et la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités aux échelons requis.
5. Fourniture de services d'information sur l'eau pour appuyer les activités de terrain et les activités normatives menées sur cette question dans l'ensemble de la FAO. Coordonner, compiler et diffuser des données et des informations sur les ressources en eau et l'utilisation de l'eau à l'échelle mondiale [Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture (AQUASTAT), liens avec la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), GeoNetwork]. ~~et élaborer une analyse mondiale de la situation et des tendances des ressources en eau (en particulier, les projections à l'horizon 2030/50 de la FAO, le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau et la coordination interinstitutions sur ce thème – ONU-Eau). En particulier, promouvoir la mise en place d'un système d'alerte rapide mondial sur la qualité et l'abondance de l'eau par le biais d'ONU-Eau.~~
6. Analyse mondiale de la situation et des tendances des ressources en eau (en particulier, les projections à l'horizon 2030/50 de la FAO, le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau et la coordination interinstitutions sur ce thème – ONU-Eau), ainsi qu'appui aux études prospectives sur les ressources naturelles. En particulier, promotion de la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide sur la qualité et l'abondance de l'eau par le biais d'ONU-Eau.

~~5.7.~~

**Résultat de l'Organisation F3 - Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques**

*Unité responsable: NRD*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Référence      | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011)                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>F 3.1</b> Nombre de résultats et d'objectifs d'étape qui ont été atteints parmi ceux définis par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans son programme de travail pluriannuel sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture                                                                               | non disponible |                                    | <i>Un objectif d'étape atteint et deux résultats obtenus</i> |
| <b>F 3.2</b> Nombre de programmes de travail conjoints ou d'accords de coopération opérationnels sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture avec des forums internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Traité international sur les ressources phytogénétiques | 0              | 4                                  | 2                                                            |

|                                     |  |  |  |
|-------------------------------------|--|--|--|
| pur l'alimentation et l'agriculture |  |  |  |
|-------------------------------------|--|--|--|

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Offrir une tribune intergouvernementale pour l'élaboration des politiques, y compris la négociation d'instruments internationaux efficaces et la mise à jour des instruments existants (comme le Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques), pour toutes les composantes de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture, y compris en facilitant les sessions de la CRGAA.
2. Piloter et surveiller: 1) les évaluations de l'état des différentes composantes des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelon mondial et 2) la mise en œuvre des instruments politiques relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
3. Faciliter l'obtention des résultats et des objectifs d'étapes fixés par le programme de travail pluriannuel de la Commission.
4. Nouer des partenariats et renforcer la coopération avec les organisations internationales pertinentes, ~~entre autres en coordonnant l'expertise et la coopération de la FAO avec ses partenaires~~ pour faciliter, par le biais de conseils techniques et politiques, la mise en œuvre d'instruments intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
5. Surveiller les tendances de l'utilisation et de l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'aider à formuler des options en matière de stratégies d'accès et des politiques de partage des avantages, aux niveaux national, régional et international, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire.
- 5-6. Coordonner les travaux pertinents de la FAO et assurer la coopération entre la FAO et les organisations internationales compétentes, y compris par la mise en place de mécanismes appropriés, permanents ou ponctuels.

**Résultat de l'Organisation F4 - Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre, ainsi que de la sécurité et de l'équité du régime foncier, et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur sa contribution au développement rural**

*Unité responsable: NRC*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                         | Référence                                 | Cible ( <u>4-ans fin 2013</u> )                                                                              | Cible ( <u>2-ans fin 2011</u> )         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>F 4.1</b> Consensus international renforcé sur des mesures visant à améliorer la gouvernance de l'accès à la terre et protéger le régime foncier et les liens de la terre avec les autres ressources naturelles | Pas de consensus sur des mesures précises | Adoption de directives volontaires par un Comité technique de la FAO <u>et soutien de leur mise en œuvre</u> | <i>Projet de directives volontaires</i> |

## Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Appui à la formation d'un consensus sur des directives et des politiques volontaires en matière de gouvernance responsable des modes de faire-valoir, et de leur mise en application, dans le cadre de la vision et des principes de la Déclaration de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural: Nouveaux défis et options pour revitaliser les communautés rurales (CIRADR) touchant le développement rural, la réforme agraire et d'autres aspects liés au régime de la terre et par l'intégration des principes et recommandations des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation dans le traitement des questions foncières.
2. Outils et méthodologies pour renforcer les capacités d'administration des modes de faire-valoir des ressources naturelles, notamment en formant des partenariats et des alliances pour encourager la diffusion et l'utilisation de l'information.

## Résultat de l'Organisation F5 - Les pays ont renforcé leur capacité de réaction aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies

Unité responsable: NRC

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Référence                                                                                                                                           | Cible (4-ans fin 2013)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Cible (2-ans fin 2011)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>F 5.1</b> Nombre de pays qui ont mis au point des plans d'action visant à relever les défis de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans l'agriculture                                                                                                                                                                           | <u>À déterminer</u> <sup>43</sup>                                                                                                                   | <u>15 pays supplémentaires</u> <sup>58</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>5 pays supplémentaires</u> <sup>48</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>F 5.2</b> Nombre de pays qui ont élaboré des politiques, des stratégies ou des plans d'action pour <u>répondre aux défis et possibilités liés au développement des aborder les questions énergétiques, y compris les bioénergies, en agriculture</u>                                                                                                                | <u>À déterminer</u> <sup>0</sup>                                                                                                                    | <u>Au moins 15 pays supplémentaires</u> <sup>15</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <u>Au moins 7 pays supplémentaires</u> <sup>7</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>F 5.3</b> Les interactions et les liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies sont reconnus et abordés explicitement dans les enceintes internationales et dans les Accords multilatéraux sur l'environnement, en vigueur et nouvellement introduits | La déclaration finale de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire: les défis du changement climatique et des bioénergies, juin 2008 | 1. Projet de proposition sur les principes et normes de sécurité alimentaire liés au développement durable des bioénergies soumis au consensus intergouvernemental comme base d'amendements visant les accords multilatéraux sur l'environnement, promus au sein des instances internationales compétentes<br>2. Au moins 15 pays en développement participent activement | 1. Interactions et liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies reflétés dans le premier projet de norme de la Table ronde sur les biocarburants durables (RSB) et le premier cadre de critères et indicateurs de durabilité du Partenariat mondial sur les bioénergies (GBEP) |

|  |  |                                                                                     |                                                                                                                                         |
|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | aux processus proposés pour la formation du consensus et la promotion d'amendements | <del>2. Au moins deux réunions de la FAO sur les normes régissant les liens entre bioénergies et sécurité alimentaire et pauvreté</del> |
|--|--|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Production et gestion de connaissances, de données, d'outils, de technologies, ~~et~~ d'approches, ~~de moyens de communication pour le développement~~ et de pratiques de vulgarisation ayant trait ~~au développement durable des bioénergies aux questions énergétiques~~, et à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, y compris les évaluations ~~d'impact~~ des effets des changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre, et les facteurs potentiels d'atténuation dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, notamment pour l'investissement, la réduction des risques de catastrophes ~~(liées au climat)~~ et les mécanismes financiers de mise en œuvre, comme les paiements pour les services environnementaux et REDD+.
2. Assistance technique, conseils politiques et juridiques, y compris dans le cadre d'interventions d'urgence, pour renforcer les capacités des pays à relever les défis environnementaux, y compris l'évaluation de l'impact du changement climatique, l'adaptation et la réduction de ses effets, y compris l'agriculture intelligente face au climat, la réduction des risques de catastrophe (liées au climat), le développement durable des bioénergies et l'adaptation des systèmes de production.
3. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. Formation, information appropriée, développement de sites Internet et autres formes de communication et de soutien au renforcement des capacités, y compris coordination des activités de la FAO, liées aux défis du changement climatique et ~~du développement durable des bioénergies~~ de l'énergie durable en agriculture.
4. Participation aux dialogues internationaux sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et ~~le développement durable des bioénergies~~ l'énergie durable en agriculture et aux Accords multilatéraux sur l'environnement, y compris assistance technique aux pays pour faciliter et rendre plus efficace leur participation à ces dialogues internationaux.
5. Plaidoyer et contribution aux processus intergouvernementaux pour faire en sorte que les dimensions de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches soient prises en compte dans les négociations, les mécanismes financiers et la mise en œuvre d'instruments internationaux visant à relever les défis mondiaux.
- 5.6. Développement des connaissances, des outils et des directives se rapportant à l'utilisation durable des ressources naturelles, compte tenu de l'impératif de la sécurité alimentaire, y compris les études prospectives mondiales sur les ressources naturelles, l'économie verte (Rio+20) et les services environnementaux.

**Résultat de l'Organisation F6 - L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités**

*Unité responsable: OEK*

| Indicateur                                                                                                                                                | Référence | Cible (4-ans fin 2013) | Cible (2-ans fin 2011) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------|------------------------|
| F 6.1 Nombre de pays ayant mis en place des projets pour renforcer les capacités de recherche et de systèmes de vulgarisation pour la gestion durable des | 25        | 35                     | <u>2030</u>            |

|                                                                                                                                                                          |    |    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|
| ressources naturelles                                                                                                                                                    |    |    |    |
| <b>F 6.2</b> Nombre de pays qui mettent en œuvre des programmes et des stratégies de communication pour le développement de la gestion durable des ressources naturelles | 20 | 30 | 25 |

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. [Mise au point d'outils et de stratégies d'évaluation pour les systèmes agricoles innovants des pays, en vue du développement durable de l'agriculture et de la gestion durable des ressources naturelles.](#)
- ~~1.2.~~ Assistance technique et conseils en matière de politique pour les pays sur le renforcement des systèmes [nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles innovants des pays.](#)
- ~~2.3.~~ Mise au point d'une coalition avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Forum mondial de la recherche agricole et d'autres organismes internationaux de recherche agricole pour le développement durable de l'agriculture et la disponibilité et le transfert des connaissances.
- ~~3.~~ [Mise au point d'outils et de stratégies d'évaluation pour les systèmes de recherche et de vulgarisation des pays et pour la communication concernant les programmes relatifs au développement durable de l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles.](#)
4. Facilitation du dialogue pour nouer des liens fonctionnels entre les parties prenantes des systèmes agricoles innovants [et la gestion des ressources naturelles.](#)

---

## **OBJECTIF STRATÉGIQUE G - ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

---

### **Problèmes et défis**

Les moyens d'existence et le développement rural sont influencés par la mesure dans laquelle les petits producteurs exploitent les débouchés commerciaux, et les marchés et les institutions fonctionnent efficacement dans un environnement en évolution. Les producteurs agricoles, les travailleurs, les négociants, les transformateurs, les fournisseurs d'intrants, les exportateurs, les importateurs et les consommateurs sont reliés par les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Ces échanges multiples peuvent être créateurs de revenus et d'emplois. L'exploitation des possibilités offertes et le bon fonctionnement des marchés dans un contexte en constante évolution ont donc une influence sur les moyens d'existence. Cependant, les producteurs des pays en développement participent peu aux marchés dont le fonctionnement est entravé notamment par des politiques inappropriées, les faibles volumes, le peu de compétitivité, le manque d'information, les infrastructures inadaptées, la faiblesse des institutions et les asymétries de pouvoir commercial. Dans le même temps, les marchés se transforment du fait des changements qui interviennent dans les technologies et les échanges, les règles commerciales, du renforcement des structures, de la prolifération de normes contraignantes et de divers autres problèmes nouveaux.

Les parties prenantes ont besoin d'informations analytiques sur la nature et les conséquences de ces changements pour la croissance, la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire. Elles doivent aussi renforcer leurs capacités pour participer efficacement aux instances internationales où se négocient les règles commerciales internationales pour garantir que leurs intérêts sont pris en compte. Pour lutter contre la pauvreté et faire face aux besoins du développement et de la sécurité alimentaire, les décideurs devraient avoir les capacités voulues afin d'identifier et d'appliquer des politiques encourageant les réactions du secteur privé, notamment les petits producteurs, pour faire face aux demandes et opportunités qui apparaissent sur les marchés. La création d'emplois dans l'agriculture ou grâce au développement des entreprises rurales et de l'agro-industrie doit s'accompagner de politiques qui garantissent des conditions équitables et sans danger dans les zones rurales.

### **Hypothèses et risques**

- On suppose qu'il existe un important besoin d'aide aux pays, organes régionaux et autres parties prenantes pour évaluer les incidences d'évolutions importantes et définir les réponses aux niveaux des marchés, des institutions, des politiques et des législations et les stratégies de mobilisation des ressources, en accordant une attention particulière aux petits producteurs, aux sans-terres et aux travailleurs. D'une part, ceux qui interviennent directement dans les activités de production, de transformation et de commercialisation auront besoin en général d'adopter une approche davantage commerciale et de renforcer leurs compétences techniques, gestionnaires et commerciales pour tirer parti des marchés rémunérateurs. De l'autre, on suppose que les ruraux qui sont employés doivent être rémunérés et protégés comme il se doit. Compte tenu de la mondialisation des chaînes de valeur, les parties prenantes auront probablement besoin d'être informées de l'évolution des marchés et des politiques au niveau international ainsi que des règles commerciales internationales. Les analyses et les informations concernant les marchés sont nécessaires pour appuyer la formulation de politiques nationales et internationales appropriées. Les pays doivent appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques, et la FAO et ses organisations partenaires devraient avoir la capacité de les aider.
- Certains ministères de l'agriculture et d'autres organisations concernées risquent d'être mal équipés pour analyser, formuler ou mettre en œuvre les politiques, réglementations et législations appropriées et pour élaborer les autres aspects d'un environnement porteur pour les producteurs ruraux, les travailleurs et l'agro-industrie. Les gouvernements ne mobilisent

peut-être pas la volonté politique et l'engagement financier pour améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et internationaux, des autres institutions, et des investissements dans les infrastructures pour encourager les petits producteurs à s'orienter davantage vers le marché ne sont peut être pas en place. Il existe aussi des risques exogènes. Les débouchés commerciaux des petites entreprises peuvent être limités par la puissance des entreprises de plus grande envergure, y compris les sociétés multinationales. Les efforts visant à créer un environnement porteur peuvent être compromis par des crises politiques, économiques (y compris la volatilité des prix des denrées alimentaires), et environnementales qui transcendent les frontières nationales.

#### Application des fonctions essentielles à l'Objectif G

| Résultats de l'Org. | A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B – Informations, connaissances, statistiques | C – Instruments internationaux | D – Avis en matière de politiques | E – Appui technique, renforcement des capacités | F – Sensibilisation et communication | G – Approche inter-disciplinaire | H – Partenariats, alliances |
|---------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| <b>G1</b>           | X                                                 | X                                             |                                | X                                 | X                                               | X                                    | X                                | X                           |
| <b>G2</b>           | X                                                 | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    | X                                | X                           |
| <b>G3</b>           | X                                                 | X                                             |                                | X                                 | X                                               | X                                    | X                                | X                           |
| <b>G4</b>           | X                                                 | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    |                                  | X                           |

**Résultat de l'Organisation G1 - Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés**

*Unités responsables: AGS/EST/ESA*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Référence | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013)                                  | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011)                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>G1.1</b> Nombre de pays <del>et d'organisations régionales ou sous régionales</del> qui ont <del>mis en œuvre</del> <u>lancé des de nouvelles</u> politiques ou des réformes stratégiques afin d'aider les <del>petits</del> producteurs à <del>répondre à la demande et à améliorer l'accès aux marchés des produits et des intrants</del> <u>accroître la valeur ajoutée de leur production et à participer efficacement à des marchés en pleine évolution</u> | 0         | <del>6</del> <u>10</u> <del>pays et 4 régions ou sous régions</del> | <del>3</del> <u>5</u> <del>pays et 2 régions ou sous régions</del> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |   |                   |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------|-------------------|
| <p><b>G1.2</b> Nombre de pays qui mettent en œuvre <u>des plans prévoyant de réorienter les services des programmes de renforcement des activités de vulgarisation ou d'autres services en faveur des</u> <del>pour aider les</del> petits producteurs à <u>exploiter les débouchés commerciaux pour les aider à participer efficacement à des marchés en pleine évolution</u></p> | 0 | 8 <del>pays</del> | 4 <del>pays</del> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------|-------------------|

*Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation*

1. Une analyse mondiale ou un cadre sur l'avenir des petits exploitants compte tenu de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
2. Appréciation des tendances fonctionnalités du marché au niveau des pays.
3. Mise au point de méthodologies pour aider les pays à réaliser des études de la compétitivité, des chaînes de valeurs, d'impact et des analyses des institutions.
4. Identification des pratiques optimales pour créer des liens équitables, efficaces et durables entre le secteur privé et les petits producteurs.
5. Appui aux pays sur les politiques visant à réorienter les services de vulgarisation et autres services d'appui pour mieux répondre aux besoins des petits producteurs.
6. Guides de vulgarisation sur la gestion, la commercialisation et la manutention après récolte dans les exploitations.
7. Promotion des politiques et mécanismes destinés à améliorer la fourniture de services financiers pour les petits producteurs.
8. Appui et matériel consultatifs aux acteurs de la chaîne de valeur et aux organisations travaillant avec les producteurs sur la planification et la conception d'infrastructures axées sur le marché.
9. Appui aux acteurs de la chaîne de valeur et organisations qui travaillent avec les producteurs dans le domaine des finances rurales, des opérations après récolte, de l'agriculture contractuelle, de la création de liens entre les producteurs et les marchés, des infrastructure commerciales et de l'approvisionnement en intrants et en équipement.
10. Contribution à la mise au point d'outils de gestion des risques appropriés pour les producteurs.

**Résultat de l'Organisation G2 - La création d'emplois ruraux et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural**

**Unités responsables: ESW/NRL**

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                               | Référence | Cible ( <b>4 ans fin 2013</b> ) | Cible ( <b>2 ans fin 2011</b> ) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------|---------------------------------|
| <p><b>G2.1</b> Nombre de demandes émanant des pays membres d'pour des analyses des schémas et des tendances de l'emploi agricole et non agricole, du travail décent, de l'accès à la terre et de la diversification des revenus, auxquelles une suite a été donnée reçues par la FAO</p> | 0         | 60                              | 20                              |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |   |   |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|
| <b>G2.2-1</b> Nombre de pays ayant formulé des programmes et des politiques agricoles révisé leurs politiques ou programmes de développement agricole et rural qui encouragent des solutions en matière d'accorder une attention accrue à l'emploi rural décent, à l'accès à la terre et de ou à la diversification des revenus | 0 | 8 | 4 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Création et exploitation d'une base de données comportant des données primaires et des renseignements sur les sources de revenus et autres caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux, y compris le régime foncier et l'accès à la terre.
2. Travaux d'analyse pertinents sur les sources de revenus des ménages ruraux, les schémas et les tendances de l'emploi agricole et non agricole, le régime foncier et l'accès à la terre, y compris les disparités entre les sexes et les groupes d'âge.
3. Autoévaluation, stratégie et programme de travail de la FAO sur l'emploi rural décent et l'accès à la terre élaborés ~~en faisant apparaître les domaines techniques pertinents de la FAO et rendus accessibles aux pays et aux partenaires~~ sur le site web FAO-OIT et par d'autres moyens.
4. Avis en matière de politiques pour créer des plus d'emplois ruraux, plus nombreux et de meilleure qualité, et assurer un meilleur promouvoir l'accès à la terre dans les secteurs ruraux agricoles et non agricoles.
5. Renforcement des capacités et activités de sensibilisation à l'appui de la révision ou de l'élaboration de stratégies, politiques et programmes favorisant des emplois ruraux plus décents et l'accès à la terre.
6. ~~Renforcement des capacités en matière de~~ Promotion de la collecte de données ventilées par sexe et par groupe d'âge et de l'analyse des problèmes d'emplois, d'accès à la terre et de revenus en milieu rural.
7. Normes et conventions OIT ~~(c'est à dire, normes sur la discrimination fondée sur le sexe, le travail des enfants, l'emploi des jeunes, l'hygiène et sécurité du travail, la création d'entreprises en milieu rural, les droits d'association, les normes de l'emploi)~~ et les normes et codes d'usages négociés et volontaires de la FAO pertinents pour les problèmes d'emploi rural et d'accès à la terre, ~~(soit, l'utilisation, la distribution et l'élimination des substances chimiques/pesticides, la sécurité du matériel, les Bonnes pratiques agricoles (BPA), l'exploitation forestière, la sécurité en mer (à bord des navires); convention maritime; code de conduite pour une pêche responsable, Directives volontaires pour une gouvernance responsable de la terre et autres ressources naturelles, etc.)~~.
8. ~~Mémorandum d'accord FAO-OIT (2004) et Déclaration d'intention pour la coopération contre le travail des mineurs en agriculture (OIT, FIDA, FAO, IFPRI, FIPA, UITA) (2007).~~

### Résultat de l'Organisation G3 - Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent l'impact de l'agro-industrie et des entreprises agricoles sur le développement et l'atténuation de la pauvreté

Unités responsables: AGS/EST

| Indicateur                | Référence             | Cible (4 ans fin 2013) | Cible (2 ans fin 2011) |
|---------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| G3.1 Nombre de pays ayant | <u>À déterminer 0</u> | 10                     | 5                      |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |                                                                                         |                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>intégré une stratégie d'amélioration de la compétitivité des entreprises agroalimentaires à leurs politiques sur l'agriculture et le développement rural (ADR) des politiques et stratégies visant à renforcer les effets de la filière agroalimentaire sur le développement</u>                                                                                                                                                                 |                       |                                                                                         |                                                                                                                 |
| <b>G3.2</b> Nombre de <u>pays dotés de mandats institutionnels visant le développement des zones rurales et de la production à petite échelle, le renforcement de la coopération public-privé et le contrôle et la coordination du secteur agroindustriel</u> <u>Ministères de l'agriculture disposant de mécanismes institutionnels pour l'agroalimentaire, les agro-industries ou la participation du secteur privé au développement agricole</u> | À déterminer          | <u>6 pays supplémentaires ont achevé la mise au point de mécanismes institutionnels</u> | <i>6 pays supplémentaires ont entamé le processus commencé à mettre au point des mécanismes institutionnels</i> |
| <b>G3.3</b> Nombre de pays <u>dont les stratégies de développement rural prévoient des mécanismes officiels et opérationnels d'intégration du secteur privé, notamment des petits exploitants orientés vers la production commerciale qui ont lancé des programmes visant à renforcer le soutien que les secteurs public et privé fournissent aux petites et moyennes entreprises agricoles</u>                                                     | <u>À déterminer 0</u> | 10                                                                                      | 5                                                                                                               |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Appréciation des tendances et des réponses au niveau des politiques.
2. Appui aux pays en matière de formulation de stratégies sectorielles pour les agro-industries et les entreprises agricoles avec une attention particulière sur les organisations de producteurs et les petites et moyennes entreprises (PME).
- ~~3. Identification des indicateurs et niveaux de référence spécifiques du secteur pour orienter l'élaboration de politiques et la réforme des institutions.~~
- 4.3. Promotion de mesures visant à améliorer les services financiers aux agro-industries, en particulier aux petits producteurs, aux PME et aux organisations de producteurs.
- 5.4. Appui aux gouvernements pour la formulation de stratégies et de politiques pour la mécanisation.
- 6.5. Fourniture d'orientations sur les rôles et responsabilités du secteur public dans le domaine de l'intermédiation contractuelle, de la résolution des différends et de la promotion de pratiques commerciales responsables.
- 7.6. Renforcement des capacités des organisations qui apportent un soutien aux PME agricoles et aux organisations de producteurs.

8.7. Appui à l'expérimentation et à l'appréciation des technologies de valeur ajoutée et des innovations de la chaîne de valeur dans les PME.

9.8. Contribution à l'élaboration d'outils appropriés de gestion des risques pour les entreprises agricoles.

**Résultat de l'Organisation G4 – Les pays sont mieux à même d'analyser l'évolution des marchés agricoles et des politiques et réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces**

*Unité responsable: EST*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Référence    | Cible ( <del>4-ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <del>G4.1 Tendances concernant le</del><br>nNombre des pages vues/visites sur les sites de la FAO contenant des informations <del>et des analyses</del> sur <del>les-l'évolution des</del> marchés internationaux des produits agricoles, <del>les-des</del> politiques commerciales et <del>les-des</del> questions liées aux négociations commerciales <del>et à leurs effets sur les petits producteurs et le développement rural</del>                                                                                                                                                                                                          | À déterminer | en hausse/stable                   | <i>en hausse/stable</i>            |
| <del>G4.2</del> Nombre de fois où des analyses de la FAO relatives aux marchés internationaux des produits agricoles, aux politiques commerciales et aux questions liées aux négociations sont citées parmi les références, par rapport à celles d'organisations internationales comparables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | À déterminer | +10%                               | +5%                                |
| <del>G4.23</del> Augmentation, en Ppourcentage, du nombre de fonctionnaires <del>bénéficiant ayant</del> bénéficié d'activités de développement des capacités réalisées par <del>d'une formation de la</del> FAO en matière de négociations commerciales et d'analyse des options politiques et de formulation des politiques commerciales sur l'utilisation d'informations et d'analyses concernant les marchés et le commerce et sur la formulation de politiques dans ces secteurs, en vue de renforcer les moyens d'existence des petits producteurs et de promouvoir le développement rural <del>avec</del> évaluation positive des stagiaires | 0            | <del>80</del> 50%                  | <del>80</del> 25%                  |

|                                                                                                                                                                                                             |              |                        |                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------|-------------------------------|
| <b>G4.3</b> Nombre de pays ayant formulé des politiques liées aux marchés ou aux échanges qui ont des objectifs explicites en ce qui concerne l'amélioration des moyens d'existence des petits agriculteurs | À déterminer | 8 pays supplémentaires | <i>4 pays supplémentaires</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------|-------------------------------|

#### **Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Suivi, données statistiques et analyse de situation et perspectives concernant les marchés internationaux de produits agricoles.
2. Analyse des normes relatives au commerce agricole international.
3. Analyse des politiques et des stratégies commerciales.
4. Suivi et analyse des modifications des règles commerciales dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux et régionaux.
5. Avis, soutien à la formation et assistance en matière d'informations et d'analyses commerciales.
6. Avis, soutien à la formation et assistance dans le domaine des normes et de la certification.
7. Avis, soutien à la formation et assistance pour la formulation de politiques et l'élaboration de dispositions législatives.
8. Avis, soutien à la formation et assistance sur les négociations commerciales internationales – ateliers, tables rondes et assistance technique.
- 8.9. Suivre de près les tendances et l'utilisation des informations et des analyses.

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE H - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

---

### Problèmes et défis

Dans de nombreux pays, la croissance des revenus contribue à réduire la faim et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir, mais tout le monde n'en profite pas et il est à présent évident qu'il ne sera peut-être pas possible d'accomplir d'ici 2015 les objectifs de lutte contre la faim définis lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En même temps, l'insécurité alimentaire et la malnutrition agissent comme un frein sur le développement économique et il est urgent de trouver des moyens d'prendre résolument des mesures ciblées pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition et d'améliorer les conditions de sécurité alimentaire et de nutrition nutritionnelle de tous.

Selon les dernières estimations de la FAO, le nombre ~~(en augmentation)~~ de personnes qui souffrent de la faim serait de 925 millions en 2010, soit une baisse par rapport aux ~~de~~ 1020 millions ~~en de~~ 2009, mais ce chiffre représente une augmentation de ~~soit plus de~~ 180 millions ~~de plus que~~ dans par rapport à la période de référence 1990-92. En outre, les carences en micronutriments concernent environ 2 milliards de personnes dans le monde – plus de 30 pour cent de la population mondiale. Tous les ans, 10 millions d'enfants meurent dans le monde avant d'atteindre l'âge de cinq ans – plus d'un tiers de ces décès étant imputables à la sous-alimentation. Dans les pays en développement, un enfant de moins de cinq ans sur trois – soit 178 millions d'enfants – souffre d'un retard de croissance dû à la mauvaise qualité de son alimentation et à des maladies.

Les facteurs aggravants sont, entre autres En perspective, les obstacles à la sécurité alimentaire comprennent les changements démographiques (croissance de la population et de l'urbanisation), qui intensifient la demande d'aliments et modifient les modes alimentaires, outre ainsi que les pressions exercées sur l'environnement, qui déterminent une ~~la~~ détérioration généralisée des terres, des pénuries en eau, la marginalisation accrue des petits exploitants et, les déplacements transfrontières de maladies et les contraintes pesant sur l'environnement. Les efforts visant à vaincre l'insécurité alimentaire et la malnutrition se heurtent de surcroît à des prix des denrées alimentaires qui restent élevés et volatiles, à l'impact de la crise financière et du ralentissement économique actuelle, qui restent d'actualité, aux répercussions à plus long terme du changement climatique et de la variation climatique et à l'utilisation de cultures vivrières ressources agricoles pour la production de biocarburants.

Comme les évènements l'ont prouvé en 2008-~~1009~~, on manque des capacités nationales, régionales et mondiales nécessaires pour une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition appropriée et efficace. Les cadres économiques, politiques, institutionnels, réglementaires, juridiques et sociaux doivent être renforcés pour que les objectifs de sécurité alimentaire et ~~de~~ nutrition nutritionnelle puissent être atteints et pour la concrétisation du droit à l'alimentation.

L'ampleur de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été évaluée dans de nombreux pays. Pourtant, on connaît encore mal la prévalence et des causes fondamentales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chez les groupes vulnérables aux niveaux infranationaux. Des évaluations et analyses prospectives effectuées en temps opportun sont nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des programmes d'investissement assortis de priorités et des interventions appropriés pour relever les défis de la sécurité alimentaire et ~~de la~~ nutrition nutritionnelle.

Il faut répondre aux besoins immédiats des populations les plus vulnérables, tout en renforçant leur capacité d'adaptation à plus long terme en remédiant aux causes profondes. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir des informations, analyses, politiques et programmes actualisés pour déterminer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et pour définir et

appliquer des solutions efficaces. Il est impératif, avant tout, de regrouper les connaissances de la FAO en matière d'initiatives ciblées et de programmes s'appuyant sur des interventions régulières, cohérentes et efficaces au niveau des pays (y compris à l'échelon infranational) et aux niveaux régional et international pour accomplir cet objectif stratégique.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse: Les gouvernements nationaux et la communauté internationale créent un cadre politique favorable et des mécanismes institutionnels et techniques propices pour mettre en œuvre des politiques, programmes et activités intersectoriels de sécurité alimentaire et ~~de~~ [nutrition nutritionnelle](#).
- Hypothèse: Les questions de sécurité alimentaire et de nutrition sont normalement bien définies dans les interventions nationales telles que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les activités relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et [du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que](#) dans les priorités des gouvernements nationaux.
- Hypothèse: Des ressources humaines et budgétaires suffisantes sont fournies par les pays et les partenaires du développement pour lever les obstacles s'opposant à [une amélioration soutenue de](#) la sécurité alimentaire et ~~de~~ [la](#) nutrition ~~de~~ [qualité](#).
- Hypothèse: Les ministères d'exécution nationaux et institutions concernés, ainsi que les organisations internationales et les autres partenaires du développement intéressés, sont disposés à travailler de manière intersectorielle à tous les niveaux.
- Hypothèse: Les systèmes [nationaux](#) d'information ~~et de statistique nationaux~~ ont les capacités nécessaires pour évaluer et surveiller l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire et ~~de~~ [la](#) nutrition ~~nelle~~, tout en fournissant les données nécessaires à ~~la compilation- l'estimation de~~ [la sous-alimentation, y compris les bilans disponibilités/utilisation et les bilans alimentaires servant à estimer la sous-alimentation et la répartition des revenus](#).
- Hypothèse: Les pays et les partenaires du développement prêtent une attention et des ressources suffisantes en faveur de la diversification de l'alimentation et l'amélioration des conditions de nutrition.
- Hypothèse: Les ménages et les personnes à titre individuel ont généralement droit et accès à des ressources économiques et matérielles suffisantes et savent comment gérer efficacement ces ressources pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Hypothèse: Connaissance minimale suffisante des avantages d'une alimentation saine, ayant pour effet d'augmenter la demande d'aliments adéquats au plan nutritionnel, salubres et variés.
- Risque: Les troubles civils et l'instabilité politique et économique, le manque d'engagement financier et un dialogue politique insuffisant entravent la mise en œuvre des réformes nécessaires en matière de politiques et des programmes en faveur d'une meilleure sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition.
- [Risque](#) : Absence de collaboration et capacités insuffisantes des parties prenantes clés de participer et contribuer de manière efficace aux processus de prise de décisions.
- [Risque](#) : [Des politiques non coordonnées, axées sur des objectifs trop étroits ou à court terme exacerbent les problèmes et freinent les ajustements nécessaires aux systèmes d'alimentation](#)
- Risque: Le manque de ressources économiques et de volonté politique est de nature à compromettre les objectifs de servir les pauvres et les franges les plus marginalisées de la société.
- Risque: Des facteurs extérieurs (eau, assainissement, pandémie VIH/sida, tuberculose, paludisme et autres maladies) peuvent annuler les améliorations et les progrès nutritionnels obtenus dans le domaine de l'utilisation des aliments.

| Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique H |                                                   |                                               |                                |                                   |                                                 |                                      |                                 |                             |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Résultats de l'Org.                                               | A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B - Informations, connaissances, statistiques | C – Instruments internationaux | D – Avis en matière de politiques | E – Appui technique, renforcement des capacités | F – Sensibilisation et communication | G – Approche interdisciplinaire | H – Partenariats, alliances |
| <b>H1</b>                                                         | <b>X</b>                                          |                                               |                                | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                        | <b>X</b>                    |
| <b>H2</b>                                                         | <b>X</b>                                          |                                               | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                        | <b>X</b>                    |
| <b>H3</b>                                                         |                                                   |                                               |                                | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                        | <b>X</b>                    |
| <b>H4</b>                                                         | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      |                                |                                   | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                        | <b>X</b>                    |
| <b>H5</b>                                                         | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                        | <b>X</b>                    |

**Résultat de l'Organisation H1 – Les pays et les autres parties prenantes sont plus à même de formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition**

*Unités responsables: ESA/TCS*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Référence                                                                                                   | Target ( <b>4-ansfin 2013</b> )                                                                                                                                                                      | Target ( <b>2-ansfin 2011</b> )                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>H1.1</b> Nombre de pays et d'Organisations d'intégration économique régionale (OIER) qui ont formulé des politiques, stratégies ou programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels ou intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition | 0 <u>pays</u>                                                                                               | i) 17 pays (programmes nationaux pour la sécurité alimentaire) et 4 OIER (programmes régionaux pour la sécurité alimentaire);<br><br>ii) évaluation ex-ante des politiques/du programme dans 6 pays  | i) 11 pays (programmes nationaux pour la sécurité alimentaire) et 2 OIER v)<br><br>ii) évaluation ex-ante des politiques/du programme dans 3 pays                                             |
| <b>H1.2</b> Nombre de pays et d'OIER qui ont mis en œuvre des politiques, stratégies et programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels et intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition                                               | 16 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 4 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire | i) 33 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 8 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire<br><br>ii) 10 pays (politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition) | i) 27 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 6 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire<br><br>ii) 5 politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition) |
| <b>H1.3</b> Nombre de pays qui pilotent un système intersectoriel de suivi des politiques et programmes fondés sur les résultats répondant aux préoccupations relatives à l'insécurité alimentaire, la                                                                                                                   | 0 <u>pays</u>                                                                                               | 5 <u>pays</u>                                                                                                                                                                                        | 2 <u>pays</u>                                                                                                                                                                                 |

|                            |  |  |  |
|----------------------------|--|--|--|
| faim et/ou la malnutrition |  |  |  |
|----------------------------|--|--|--|

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Sensibilisation et collaboration intersectorielle: Acquisition et diffusion des enseignements tirés des processus et de la gestion des politiques, élaboration de stratégies de sensibilisation fondées sur des éléments concrets et communication sur ces stratégies et, en parallèle, travail au sein de partenariats et d'alliances entre organisations et aux niveaux national et régional, y compris au travers d'une information et d'une communication améliorées, pour plaider en faveur des investissements dans les programmes intersectoriels de sécurité alimentaire de nutrition assortis de priorités.
2. Suivi et analyse: Élaborer et appliquer des méthodes et outils pour renforcer les systèmes mondiaux, régionaux et nationaux d'alerte rapide et d'information sur la sécurité alimentaire, y compris par le soutien aux SICIAV nationaux et les évaluations de la pauvreté et de la vulnérabilité à l'appui de politiques et programmes mieux ciblés et assortis de priorités. En outre, fournir des méthodes et outils d'évaluation ex ante de l'impact socioéconomique des politiques et des programmes, systèmes d'information et suivi des politiques et des programmes, et assistance technique pour un système de suivi des politiques fondé sur les résultats.
3. Prestation de conseils concernant les politiques et programmes de la FAO: Conduire, aux plans mondial, régional et national, des analyses des impacts des politiques et programmes macroéconomiques, agricoles et socioéconomiques sur l'alimentation et la nutrition et des impacts des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition sur les objectifs de développement des pays; préparation de profils des politiques et de cadres relatifs aux nouveaux problèmes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition et de conseils techniques sur les manières de répondre aux questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutritionnelle dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels.
4. Renforcement des capacités et renforcement institutionnel: Prestation de soutien technique et institutionnel pour l'élaboration d'outils analytiques et méthodologiques d'analyse ex ante de l'impact des politiques et de suivi des politiques, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, compétences en matière de négociation, stratégie et formulation de politiques participatives et durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, réduction des pertes de production après récolte et amélioration des efficacités dans le système et/ou la chaîne de valeur alimentaire.

**Résultat de l'Organisation H2 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire en appliquant les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et grâce à un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé**

*Unité responsable: ESA*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                         | Référence           | Cible (4 ans fin 2013) | Cible (2 ans fin 2011) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
| H2.1 Nombre de pays dans lesquels les institutions ont adopté et appliqué les principes de bonne gouvernance pour la formulation, l'application ou le suivi des politiques et programmes en matière d'alimentation et de nutrition | À déterminer 0 pays | 5 pays                 | 3 pays                 |
| H2.2 Nombre de pays qui ont élaboré ou renforcé des cadres juridiques, institutionnels ou politiques pour concrétiser progressivement le droit à                                                                                   | À déterminer 0 pays | 10 pays                | 7 pays                 |



|                                                                                                                                                                                                         |                                           |                    |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| une alimentation adéquate                                                                                                                                                                               |                                           |                    |                    |
| <del>H2.3</del> Nombre de pays qui ont élaboré des politiques et des programmes fondés sur les droits de l'homme ciblant spécifiquement les groupes vulnérables et touchés par l'insécurité alimentaire | <del>À déterminer</del>                   | 10                 | 7                  |
| H2.34 Nombre de pays qui ont entrepris des stratégies de sensibilisation, communication et/ou éducation en faveur du droit à l'alimentation                                                             | <del>À déterminer</del> 0 <del>pays</del> | 10 <del>pays</del> | 7 <del>pays</del>  |
| H2.45 Nombre de documents de politiques de la FAO qui fournissent les outils méthodologiques permettant de renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire mondiale                         | 0 <u>document</u>                         | 4 <u>documents</u> | 2 <u>documents</u> |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Indications conceptuelles sur l'élaboration et l'application d'une gouvernance renforcée en matière de sécurité alimentaire aux niveaux mondial et national.
2. Renforcement des capacités et sensibilisation sur l'application d'une approche fondée sur les droits et les principes de bonne gouvernance (y compris la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la participation, la non-discrimination, l'autonomisation et le respect du droit).
3. Application et adaptation de la Boîte à outils méthodologique de la FAO sur le droit à l'alimentation (comprenant des guides et des outils méthodologiques sur la manière de légiférer en matière de droit à l'alimentation, de suivre, d'évaluer, d'élaborer un budget dans ce domaine, y compris la rédaction d'un programme pédagogique sur le droit à l'alimentation) pour guider et promouvoir des politiques, des stratégies, des programmes et des actions publiques.
4. Évaluation et analyse des groupes de population les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (~~y compris au travers du programme FAO/SICIAV~~).
5. Production et échange de connaissances avec des partenaires nationaux et internationaux sur l'application des approches fondées sur le droit à l'alimentation et les droits de l'homme, y compris la collecte, l'analyse et la diffusion des pratiques optimales et des enseignements tirés.
6. Mise en place d'une plateforme de dialogue et d'échange d'expérience entre des intervenants multiples sur l'application de la bonne gouvernance et le droit à l'alimentation (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Partenariat global pour la sécurité alimentaire mondiale, Forum sur le droit à l'alimentation).
7. Service d'appui du secrétariat au processus du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
8. Analyse, plaidoyer et avis technique pour le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale.
9. Conseils techniques et politiques sur les réformes concernant des questions juridiques, institutionnelles et sociales.
10. Intégration du droit à une alimentation adéquate et des principes et approches des droits de l'homme dans le travail normatif et opérationnel de la FAO.

### Résultat de l'Organisation H3 – Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à traiter des problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

Unité responsable: AGN

| Indicateur                                                                                                                                                                              | Référence     | Cible (4-ansfin 2013) | Cible (2-ansfin 2011) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| H3.1 Nombre de pays qui ont intégré les objectifs de nutrition dans leurs politiques sectorielles et/ou dans leur stratégie de réduction de la pauvreté                                 | 0 <u>pays</u> | 6 <u>pays</u>         | 3 <u>pays</u>         |
| H3.2 Nombre de pays qui ont évalué et analysé l'impact des mutations des systèmes alimentaires sur la nutrition                                                                         | 0 <u>pays</u> | 4 <u>pays</u>         | 2 <u>pays</u>         |
| H3.3 Nombre de pays qui ont élaboré et adopté des directives nationales en matière de modes alimentaires et/ou qui ont mis en œuvre des programmes nationaux d'éducation à la nutrition | 0 <u>pays</u> | 6 <u>pays</u>         | 3 <u>pays</u>         |

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Prestation d'expertise, de méthodes, de directives et d'outils analytiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des ménages pour soutenir la formulation et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes d'alimentation et de nutrition, pour choisir les interventions appropriées sur le plan alimentaire et pour évaluer l'impact.
2. Évaluation aux niveaux des ménages et des personnes de la situation et des tendances en matière de sécurité alimentaire et de nutritionnelle, y compris la diversité des modes alimentaires et les mesures concernant l'accès à l'alimentation, et analyse des facteurs influençant les groupes de population les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
3. Conseils sur l'incorporation d'objectifs concernant la nutrition dans les politiques et les programmes relatifs à l'alimentation et à l'agriculture pour traiter les problèmes de nutrition liés aux aliments.
4. Renforcement des capacités d'élaboration d'orientations et de règlements nationaux sur l'alimentation fondés sur des données scientifiques et création de ressources éducatives et communicationnelles sur l'amélioration de la nutrition et la diversité des modes alimentaires pour diffusion et adaptation aux plans local, national et régional.
5. Modernisation des capacités institutionnelles des pays pour élaborer et appliquer des programmes d'enseignement sur la nutrition et des programmes de formation professionnelle à tous les niveaux pour aider les pays à améliorer leurs capacités et à comprendre l'importance des problèmes de nutrition dans le contexte plus général des politiques et programmes.

### Résultat de l'Organisation H4 – Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et à accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

Unité responsable: ESS

| Indicateur | Référence | Cible (4-ansfin 2013) | Cible (2-ansfin 2011) |
|------------|-----------|-----------------------|-----------------------|
|------------|-----------|-----------------------|-----------------------|

|                                                                                                                                                                                                                     |                                    |                                    |                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>H4.1</b> Nombre de pays qui utilisent les directives, méthodologies ou normes de la FAO pour collecter, analyser et diffuser des données, notamment les statistiques sur l'alimentation et l'agriculture         | 25 <u>pays</u>                     | 40 <u>pays</u>                     | 35 <u>pays</u>                       |
| <b>H4.2</b> Nombre de pays soutenus par la FAO pour la mise en œuvre de formations à la collecte, la compilation, l'analyse ou la diffusion des données issues des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture | 25 <u>pays</u>                     | 55 <u>pays</u>                     | 40 <u>pays</u>                       |
| <b>H4.3</b> Accès aux bases de données et publications statistiques de la FAO, mesuré par le nombre moyen de consultations mensuelles du site FAOSTAT                                                               | 6 millions <u>de consultations</u> | 7 millions <u>de consultations</u> | 6.5 millions <u>de consultations</u> |

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Renforcement des capacités en matière de bilans alimentaires, de données issues de recensements agricoles et d'enquêtes sur les budgets des ménages.
2. Élaboration de séries de données mondiales sur la situation et les tendances de la sécurité alimentaire.
3. Promotion de la mise en commun et du rassemblement des données et statistiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
4. Promotion de l'adoption ou de la création de systèmes de gestion des données et de l'information, tels que CountrySTAT.
5. Adaptation et mise au point de méthodes statistiques nouvelles et appropriées.
6. Apport de soutien technique pour améliorer les capacités des pays d'analyser les données et statistiques afin de mieux aider les responsables politiques à formuler des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition cohérents.
7. Élaboration de stratégies à l'appui de services statistiques nationaux durables.
8. Promotion de la production de comptes disponibilités/utilisation et de bilans alimentaires, y compris des statistiques sur la disponibilité de macronutriments et de micronutriments.
9. Promotion de la production et de la diffusion de statistiques sur la sécurité alimentaire obtenues par des enquêtes auprès des ménages.

#### Résultat de l'Organisation H5 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances

Unités responsables: ESA/OEK

| Indicateur | Référence | Cible (4 ans fin 2013) | Cible (2 ans fin 2011) |
|------------|-----------|------------------------|------------------------|
|------------|-----------|------------------------|------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>H5.1</b> Nombre moyen de visiteurs du site Internet qui accèdent chaque mois aux ressources informationnelles, connaissances, produits et expertise FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition</p>                                                                                                                                | <p>4 millions <u>de visiteurs</u></p>                                                                                                            | <p>6 millions <u>de visiteurs</u></p>                                                                                                            | <p><i>5 millions <u>de visiteurs</u></i></p>                                                                                                     |
| <p><b>H5.2</b> Nombre de publications phares, <del>et</del> ouvrages ou articles de périodiques de la FAO soumis à un comité de lecture <u>utilisant les recherches et analyses de la FAO et autres grandes publications présentant les résultats de recherches et d'analyses</u> sur la sécurité alimentaire, <del>l'agriculture</del> et la nutrition</p> | <p><del>2</del> <u>15</u> publications <del>phares de la FAO par an;</del> <u>10</u> ouvrages/articles de périodiques avec comité de lecture</p> | <p><del>2</del> <u>20</u> publications <del>phares de la FAO par an;</del> <u>11</u> ouvrages/articles de périodiques avec comité de lecture</p> | <p><del>2</del> <u>17</u> publications <del>phares de la FAO par an;</del> <u>12</u> ouvrages/articles de périodiques avec comité de lecture</p> |
| <p><b>H5.3</b> <del>Recours par les États Membres, les</del> <u>Nombre d'institutions des pays membres, de partenaires et les d'autres parties prenantes aux</u> <del>utilisant les</del> normes, outils et services de la FAO (<u>AGROVOC, AGRIS ET AGMES</u>) pour la gestion de l'information et des connaissances</p>                                   | <p><del>À déterminer</del> <u>130</u> institutions, partenaires et autres parties prenantes</p>                                                  | <p><del>À déterminer</del> <u>260</u> institutions, partenaires et autres parties prenantes</p>                                                  | <p><del>À déterminer</del> <u>190</u> institutions, partenaires et autres parties prenantes</p>                                                  |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Publier des matériels de recherche et d'analyse de la FAO élaborés au niveau des pays, des régions et du monde sur la sécurité alimentaire, la pauvreté, l'agriculture et la nutrition (c'est-à-dire des documents de travail, des articles scientifiques, des notes d'orientation, etc.).
2. Publier des produits d'information/connaissances ciblés, dont des publications phares (Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) et État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)), des rapports périodiques et des documents fondamentaux sur les nouvelles questions intéressant la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition (Perspectives de l'alimentation, Perspectives de récoltes et situation alimentaire, rapports de la Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires, Perspectives agricoles).
3. Conduire, selon une perspective mondiale, une analyse socioéconomique de questions en rapport avec des problèmes mondiaux graves et durables ayant trait à l'alimentation, la nutrition, l'agriculture et les ressources naturelles, en vue de faire des choix d'orientations et d'élaborer des plans de développement fondés sur des analyses des informations et des jugements émis analytiques en connaissance de cause.
4. Conduire des analyses des ménages pertinentes pour traiter les problèmes de pauvreté rurale, d'insécurité alimentaire, de revenu et d'emploi.

5. Élaborer et fournir des méthodes, des outils, ~~et~~ des directives [et du matériel pédagogique](#) pour normaliser et harmoniser les informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition ([SICIAVSISAN](#), Programme [thématique](#) de sécurité alimentaire UE/FAO).
6. Créer des services mondiaux d'analyse et de suivi et plaider en faveur d'une meilleure prise de décisions ~~dans les domaines~~ [en vue d'une amélioration](#) de la sécurité alimentaire et ~~de la~~ [nutritionnelle](#) (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, FAOSTAT, Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), [SICIAVSISAN](#), profils sur la nutrition par pays).
7. Forums mondiaux, régionaux et nationaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition soutenus par la FAO (CSA, réunions techniques, réunions de haut niveau).
8. Préparation de manifestations et plateformes matérielles et virtuelles d'échange de connaissances et services de partage de connaissances sur des problèmes actuels et nouveaux aux plans mondial, régional, national et local (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Comité des produits, rencontres régionales/nationales).
9. Création et diffusion des normes, méthodes, outils, ~~et~~ systèmes [et matériel pédagogique](#) de la FAO relatifs à la gestion de l'information et au partage des connaissances.
10. Organisation d'évaluations des lacunes dans les capacités d'information et de gestion des connaissances pour renforcer la sécurité alimentaire et ~~la~~ [nutritionnelle](#).
11. Soutien au renforcement des capacités [régionales, nationales](#) ~~/ et~~ locales de gestion et échange d'information et de connaissances.
12. Création de plateformes pour réunir des éléments d'information sur les expériences acquises et mettre en commun les pratiques et les enseignements tirés.

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE I - MEILLEURE PRÉPARATION ET RÉPONSE EFFICACE AUX MENACES ET SITUATIONS D'URGENCE ALIMENTAIRES ET AGRICOLES

---

### Problèmes et défis

Dans les pays en développement, trois personnes sur quatre vivent en milieu rural et tirent leurs moyens d'existence principalement de l'agriculture. Les situations d'urgence ont généralement des conséquences particulièrement graves sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations pauvres, vulnérables et tributaires de l'agriculture. Ces urgences-crisis sont de différentes natures, allant des catastrophes naturelles soudaines ou à développement lent à des catastrophes chroniques (la sécheresse), en passant par des crises complexes (après-conflit ou crises prolongées), conflits internes ou chocs du marché) aux conséquences de la variabilité du climat. Non seulement le changement climatique multiplie et aggrave les catastrophes naturelles, mais il peut aussi influencer sur les effets des invasions de ravageurs et des maladies transfrontières des animaux et des plantes, des situations d'urgence touchant la filière alimentaire et des crises économiques et sociales (fébrilité des prix, déficiences du marché, VIH/SIDA).

En 2008, le Le -Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a fait état de 321 catastrophes associées à des risques naturels en 2008. Les catastrophes liées au climat sont à l'origine de près des trois-quarts des dégâts infligés au cours de la même année et. En 2008, le nombre des décès dus à des catastrophes naturelles a triplé par rapport à la moyenne enregistrée pendant la période 2000-2007. Le changement et la variabilité climatiques augmentent la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles et renforcent l'incidence des ravageurs et des maladies transfrontières. Des situations d'urgence complexes continuent aussi d'affecter des dizaines de millions de personnes dans le monde. Pour répondre à certains de ces besoins, l'Appel humanitaire commun 2009 des Nations Unies a chiffré à 8,2 milliards d'USD l'assistance à fournir à 30 millions de personnes, soit un niveau record par rapport aux 3,8 milliards d'USD demandés en 2008 pour 25 millions de personnes.

Les catastrophes et les crises pèsent lourdement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'Objectif stratégique I se propose justement de trouver le moyen de réduire et de gérer ce risque. L'adoption systématique de mesures de gestion des catastrophes dans les secteurs alimentaire et agricole permettrait d'augmenter la résilience des populations vulnérables et d'améliorer leur capacité de relèvement durable, après les catastrophes. les crises et les catastrophes ont certes un impact dévastateur, mais elles offrent aussi la possibilité de reconstruire, en mieux et de donner l'élan nécessaire pour créer des structures et des institutions plus solides, introduire des méthodes plus durables de gestion des ressources naturelles et agricoles et améliorer de cette façon la sécurité alimentaire et la résilience des communautés.

La FAO élabore une approche intégrée de gestion des risques de catastrophe qui vise à réduire la vulnérabilité des populations avant, pendant et après les catastrophes. Cette approche encourage le développement des capacités pour la réduction des risques et l'amélioration de la résilience des moyens d'existence, permet aux populations sinistrées de se relever rapidement des dégâts et bouleversements initiaux et de bénéficier à nouveau des interventions favorisant le développement durable.

—Des stratégies proactives sont essentielles pour que les pays vulnérables évitent des pertes de vies humaines à grande échelle, la destruction de l'environnement, des infrastructures et de l'activité économique, et la détérioration des moyens d'existence et de la nutrition. La préparation aux situations d'urgence, et les interventions d'urgence et les mesures de relèvement doivent répondre aux besoins particuliers des populations à prédominance agricole, en particulier les petits agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs, les utilisateurs des forêts, les travailleurs agricoles sans terre et les personnes à leur charge, l'accent étant mis en particulier sur les groupes en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel. Un appui efficace devrait réunir tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes, notamment l'alerte rapide, l'établissement du plan d'intervention d'urgence, la réduction des risques liés aux catastrophes (préparation), l'évaluation des besoins, l'intervention rapide et l'appui à l'établissement de plans nationaux de gestion des risques liés aux

catastrophes. Il faut aussi, en même temps, promouvoir et pérenniser des mesures à long terme, des capacités institutionnelles et des technologies agricoles propres à prévenir et atténuer les effets négatifs des crises parmi les populations les plus vulnérables, dans les endroits les plus exposés. La collaboration avec les principaux acteurs, notamment les institutions et les partenaires des Nations Unies (Société internationale de prévention des catastrophes naturelles, Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction), les organisations régionales, leurs contreparties nationales et d'autres secteurs (par exemple comme; la santé, l'éducation, l'environnement, les affaires sociales), doit garantir un appui intégré aux niveaux mondial, régional et national.

Le soutien fourni par la FAO aux opérations de planification préalable et aux interventions d'urgence et aux mesures de redressement dans les pays sera nécessairement influencé par l'évolution des conditions financières et institutionnelles. Les modalités de financement tendront toujours à se diversifier et être groupées au niveau mondial et national. Le nombre élevé des institutions des Nations Unies et des ONG qui prennent part aux activités d'intervention d'urgence et de redressement de gestion des risques de catastrophe en matière d'alimentation dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture, offrira des possibilités de collaboration et de coopération. Ce nombre élevé d'acteurs peut, mais contribuera également à créer des difficultés au niveau de la coordination, notamment dans la transition entre l'intervention immédiate et le redressement, d'une part et, de l'autre la phase de développement. Au sein du système des Nations Unies, le processus de réforme en cours offrira à la FAO l'occasion de jouer un rôle de coordination et de chef de file pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelon mondial, régional et national. Au niveau national, les gouvernements des pays qui sont confrontés à des situations-crisis d'urgence pourront devront jouer un rôle nouveau et plus actif dans la réduction des risques et la coordination de l'aide extérieure grâce au renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des catastrophes. La FAO joue un rôle essentiel en veillant à ce que les politiques, plateformes et activités de gestion des risques de catastrophe couvrent bien l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du niveau mondial à l'échelon local; elle soulignera en outre à quel point il importe d'adopter et d'adapter des démarches humanitaires à court terme et des approches à long terme en faveur du développement afin de réduire les délais d'intervention, d'améliorer leur efficacité et d'accroître la résilience à long terme des communautés, des pays et des partenaires.

### **Hypothèses et risques**

- Hypothèse: que les gouvernements, les partenaires et les donateurs reconnaissent l'importance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans toutes les mesures à court et à long termes de gestion des risques de catastrophe.
- Hypothèse: que les gouvernements attribuent un rang de priorité suffisant au renforcement des capacités en matière d'analyse des risques, d'alerte rapide, d'établissement de plans d'intervention d'urgence, de préparation, de coordination de l'intervention en cas d'urgence et à l'appui des transitions entre la phase des secours et celle de la programmation du développement.
- Hypothèse: que les pays appuient les systèmes nationaux de planification préalable et d'alerte rapide et assurent la promotion du renforcement des capacités dans les systèmes communautaires, nationaux, régionaux et internationaux afin d'identifier les menaces et les risques nouveaux, leurs effets et les mesures d'atténuation connexes.
- Hypothèse: qu'il existe des méthodologies de planification préalable durables et efficaces en termes de coût, prêtes à être mises en œuvre dans les pays en développement.
- Hypothèse: que les capacités de base des divisions techniques de la FAO demeurent suffisantes d'une façon générale pour appuyer les activités dans les situations d'urgence et de prévention, atténuation, planification préalable, intervention, pendant les périodes de redressement et de transition, et en assumer la direction si nécessaire. La FAO gèrera les situations d'urgence liées à la filière alimentaire en appliquant le cadre de gestion des crises pour la prévention et la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières et les crises de sécurité alimentaire [Centre de gestion des crises pour Unité de gestion des urgences dans la filière alimentaire]. La FAO renforcera ses capacités de réponse rapide grâce à la mise en œuvre progressive, dans toute l'Organisation, du système de commandement des procédures

opérationnelles standard, dans le cadre du Centre de gestion des crises pour les situations d'urgence de grande ampleur.

- Hypothèse: que le nombre et le type de projets et de programmes d'urgence de la FAO fluctueront d'une année sur l'autre et que les analyses et rapports de performance, fondés sur les résultats organisationnels, s'attachent plus à mesurer les résultats sur la base des changements proportionnels, c'est-à-dire en fonction de l'ensemble des projets et programmes d'urgence.
- Risque: que le nombre et la gravité des crises ne dépassent de loin la capacité dont les pays et l'Organisation disposent pour y répondre efficacement.
- Risque: que la crise financière mondiale ne fasse obstacle à un niveau de financement suffisant pour la programmation des activités humanitaires de planification préalable, intervention, relèvement et transition les secours humanitaires, le redressement et la programmation des transitions dans l'immédiat et dans un proche avenir et que le niveau des fonds de développement disponibles pour des activités à plus long terme de prévention et d'atténuation ne reste faible.
- Risque: que la FAO puisse avoir besoin d'un renforcement considérable des capacités internes et n'ait pas une culture d'entreprise qui favorise une approche plus intégrée, multidisciplinaire et coordonnée de la gestion des risques de catastrophe dans toute l'Organisation, ce qui pourrait freiner l'adoption de mesures uniformes et cohérentes pour développer les capacités des pays et des partenaires au cours du premier cycle de cet Objectif stratégique dans le PTB, ne soit pas en mesure d'adopter l'approche intégrée et coordonnée nécessaire pour fournir un appui approprié et ponctuel concernant tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes associés à l'alimentation et à l'agriculture.

#### Application des fonctions essentielles à l'Objectif I

| Résultats de l'Org. | A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B - Informations, connaissances, statistiques | C - Instruments internationaux | D - Avis en matière de politiques | E - Appui technique, renforcement des capacités | F - Sensibilisation et communication | G - Approche inter-disciplinaire | H - Partenariats, alliances |
|---------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| <b>I1</b>           | X                                                 | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    | X                                | X                           |
| <b>I2</b>           | X                                                 | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    | X                                | X                           |
| <b>I3</b>           | X                                                 | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    | X                                | X                           |

**Résultat de l'Organisation I1 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions**

*Unités responsables: TCE/EST/NRC*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Référence              | Cible ( <b>4-ans fin 2013</b> )              | Cible ( <b>2-ans fin 2011</b> )              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>I1.1</b> Nombre de pays <u>vulnérables qui ont établi, ou pris des mesures pour améliorer, des dont les systèmes nationaux d'alerte rapide pour l'agriculture et la sécurité alimentaire sont passés de la catégorie 2 à la catégorie 1 ou de la catégorie 3 à la catégorie 2 en utilisant des plateformes coordonnées</u> | <u>À déterminer 16</u> | (Chiffre en cours de finalisation) <u>35</u> | (Chiffre en cours de finalisation) <u>25</u> |
| <b>I1.2</b> Nombre de pays dont les plans d'intervention d'urgence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire inspirés du programme                                                                                                                                                                                        | <u>À déterminer 10</u> | 15                                           | 10                                           |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |   |    |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|----|
| d'urgence de la FAO ont été mis à l'épreuve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |   |    |    |
| <b>II.3</b> Nombre de pays <u>et de partenaires particulièrement exposés aux catastrophes à haut risque disposant, dans leurs plans nationaux de gestion des risques de catastrophe, de plans d'action spécifiques pour l'agriculture visant à réduire les risques liés aux catastrophes qui ont incorporé l'agriculture et la sécurité alimentaire dans leurs plans d'intervention</u> | 7 | 15 | 11 |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Systèmes d'alerte rapide et plans d'intervention:—Élaboration et application de services et produits d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire pour les alertes rapides (information et outils du SMIAR, poste de travail du SMIAR, cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, prévisions climatiques)—Évaluation de l'appui des produits et services et des systèmes d'alerte rapide et analyse de la situation de la sécurité alimentaire (analyse des moyens d'existence, analyse de la vulnérabilité, méthodologie des missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires—cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire)—Rationalisation/renforcement/financement de systèmes d'alerte rapide locaux, nationaux, régionaux et mondiaux grâce à des partenariats appropriés—élaboration et mise en œuvre de l'ensemble didactique de la FAO en matière de préparation aux catastrophes, internes et avec les partenaires—Méthodologie de base «risques, moyens d'existence et vulnérabilité»—Directives pour la mise en place/ le renforcement de la capacité de production, de suivi, d'analyse, et de gestion des données d'alerte rapide dans les pays en développement à risque élevé ayant d'importantes populations rurales vulnérables—Directives/Appui à l'établissement de plans d'intervention—Mise en place et formation d'équipes d'intervention de la FAO pour le déploiement rapide, les fonctions essentielles étant mises en œuvre pour différents types de situations d'urgence—Plan opérationnel sectoriel pour l'agriculture et notamment un plan d'intervention d'urgence et des réseaux dans le pays (y compris la réduction des risques liés aux catastrophes)—Fourniture d'un appui technique à la mise en place d'une capacité opérationnelle et de réponse—Élaboration de plans et pratiques d'intervention en cas de catastrophes (il peut s'agir d'une activité interinstitutions—ONU, ONG, gouvernements et donateurs) adoptant une optique holistique à laquelle participent les communautés locales—Incorporation ultérieure de la préparation aux catastrophes dans les activités d'intervention d'urgence et de relèvement—Le plan d'intervention d'urgence est disponible et pris en main par le gouvernement—Le rôle moteur de la FAO est établi pour la coordination des moyens d'existence à prédominance agricole et de la sécurité alimentaire.  
**Bonne gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe et renforcement des institutions:** appui aux gouvernements pour l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe et de plans axés sur l'agriculture, les forêts et les pêches; intégration de mesures concernant l'agriculture dans les politiques et plans sectoriels et dans les stratégies et plans nationaux de réduction et de gestion des risques de catastrophe; promotion de l'intégration et de l'établissement de liens entre la prévention des risques de catastrophe, l'atténuation des effets des catastrophes, les plans de préparation, l'alerte rapide et l'assistance humanitaire, en situation d'urgence; évaluation et renforcement des capacités institutionnelles et techniques d'exécution pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes, au sein des départements sectoriels et des services de vulgarisation; renforcement des capacités et formation en vue de l'intégration des méthodes et des principes

de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans les plans de développement sectoriel ou dans la programmation nationale; fourniture de conseils sur les stratégies opérationnelles aux organismes chargés de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la nutrition<sup>4</sup>

2. Appui général et technique à l'intégration de pratiques et principes de réduction des risques dans les politiques et programmes sectoriels, notamment:— La FAO et ses partenaires (dans le cadre de l'établissement des plans d'intervention d'urgence et des groupes sectoriels des équipes des pays des Nations Unies) facilitent l'élaboration, par les gouvernements, d'une stratégie et d'un plan de gestion des risques liés aux catastrophes (document à horizon mobile et lié au Cadre national sur les priorités à moyen terme) et fondés sur les scénarios les plus probables;— Incorporation de la gestion des risques liés aux catastrophes dans les politiques et institutions nationales, avec une collaboration multipartenaires sur la phase de transition;— Politique et appui technique intégrés en vue de pratiques et principes intégrés de réduction des risques;— Élaboration d'un outil d'analyse coûts/avantages à l'appui des choix/activités d'atténuation des risques;— Les pays consacrent des ressources à la prévention et à l'atténuation des risques et forment des équipes d'intervention ou des responsables de l'intervention rapide;— Les pays affectent des ressources et mettent en œuvre des politiques en matière de réduction des risques liés aux catastrophes (analyse factuelle visant à contribuer aux processus nationaux de programmation et au renforcement des capacités);— Pratiques optimales en matière de mise en commun des connaissances et d'enseignements tirés pour la préparation, la prévention et l'atténuation communiquées par l'intermédiaire d'une approche systématique et intégrées dans des projets/programmes.

2.—2. Évaluation intégrée des risques, suivi, analyse et alerte rapide: mise au point et application de services et de produits pour améliorer les systèmes d'alerte rapide et l'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition (informations et outils du SMIAR, poste de travail du SMIAR, prévisions climatiques, RADAR, plateforme de la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire); promotion de partenariats afin de rationaliser, renforcer et mobiliser des fonds pour des systèmes locaux, nationaux, régionaux et mondiaux d'alerte rapide; élaboration, expérimentation et institutionnalisation d'une méthodologie de base améliorée analysant les risques, les moyens d'existence et la vulnérabilité, ainsi que d'outils de prévention et d'atténuation des conflits; soutien du renforcement des capacités au niveau national et régional, axé sur l'évaluation des risques, l'état de préparation et la planification des interventions, ainsi que sur les systèmes d'alerte rapide; harmonisation des services et des produits d'alerte rapide au niveau national pour améliorer le suivi de menaces multiples pesant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; développement du programme de renforcement des capacités conduit par EMPRES, au niveau national et régional, pour l'évaluation, la gestion et la communication du risque; amélioration de l'analyse du risque et coordination de la gestion du risque dans toute la filière alimentaire, lors de processus intergouvernementaux; intégration du suivi et de la maîtrise des maladies et des ravageurs lors d'une crise, y compris les effets du changement climatique; accès facilité à des bases de données intégrées sur les risques dans l'ensemble de la filière alimentaire.

3. Renforcement des capacités et soutien technique pour les plans de préparation, en vue d'interventions efficaces: élaboration d'un plan de préparation pour le Siège de la FAO et de plans dans les pays ciblés et mise en application de mesures prioritaires (capacité de lutte contre les résurgences, préparation au niveau de la logistique et des achats, procédures

<sup>4</sup> Ces conseils seraient axés sur la façon de : 1) renforcer les liens entre la réduction et gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique; 2) aborder la planification de l'occupation des sols et le régime foncier, dans le cas d'épisodes extrêmes, de conflits armés, de crises complexes ou d'empiètement sur de nouveaux habitats; 3) soutenir les cadres juridiques pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition; 4) intégrer l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les plans nationaux de préparation et d'intervention.

opérationnelles standard, amélioration du centre de gestion des crises); lancement d'une série de matériel pédagogique sur la préparation aux catastrophes, y compris des directives et un soutien pour la planification des interventions, à mettre au point et à utiliser par la FAO et les partenaires; mise en place et formation d'équipes d'intervention de la FAO qui peuvent être déployées rapidement et assumer des fonctions de base pour différentes situations d'urgence; groupes spécialisés dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, prêtant main forte aux gouvernements pour la planification des interventions d'urgence, la coordination et le travail en réseau, en vue de réduire les risques de catastrophe; aide aux gouvernements et à d'autres parties prenantes, y compris les communautés locales, pour l'élaboration de plans et de méthodes intégrés de préparation aux catastrophes, selon une approche holistique; intégration plus poussée de la préparation aux catastrophe dans les activités d'urgence et de relèvement.

3. Promotion de pratiques de **Appui technique et renforcement des capacités pour une mise en application plus efficace des technologies de prévention, d'atténuation et de gestion durable des ressources naturelles**; (par exemple: terre, eaux, bassins versants, forêts ou zones côtières);—promotion et application d'approches programmatiques et de technologies interdisciplinaires dans les pays pour réduire les risques à l'avenir, atténuer les chocs et renforcer la résilience; identification et promotion de bonnes pratiques permettant de renforcer la résilience des moyens d'existence en agriculture (y compris les forêts, les pêches et l'élevage), dans le contexte d'événements récurrents et/ou extrêmes; ~~Élaboration d'options en matière d'exploitation et adoption pour l'agriculture (forêts, pêches et élevage) dans le contexte d'événements extrêmes;~~ **renforcement** ~~Appui~~ des capacités d'adaptation des ménages, **notamment leur résilience;**— ~~grâce au soutien de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires;~~— ~~Suivi des maladies et ravageurs et lutte contre eux-ci dans un contexte de crise, et notamment de changement climatique;~~— ~~Planification de l'utilisation des terres et régimes fonciers dans le contexte d'événements extrêmes ou d'empiètement sur de nouveaux habitats;~~— ~~Mise en place~~ **promotion** d'infrastructures et de services agricoles; (par exemple, systèmes semenciers, stockage des semences, banque de vaccins et chaîne du froid) ~~dans le contexte de crises récurrentes;~~— ~~Infrastructure et~~ programmes conçus de façon appropriée pour la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments **dans le contexte de crises récurrentes;** **élaborations de directives sur la façon d'intégrer l'analyse des conflits et la réduction des risques de catastrophe;**— ~~Accès à des bases de données intégrées pour les risques liés à la filière alimentaire;~~— ~~Fourniture d'avis techniques et/ou d'une aide en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de moyens d'existence dans les zones à risque et dans des contextes de situations d'urgence;~~— ~~Base de données TECA sur les bonnes pratiques de gestion des risques liés aux catastrophes, en particulier les options en matière de bonnes pratiques pour la gestion des risques liés au climat décrites dans les bases de données internationales de réduction des risques liés aux catastrophes et d'évaluation conjointe de pays;~~— ~~Élaboration d'indications sur les options en matière de principes relatifs aux bonnes pratiques associées à la gestion/à la réduction des risques liés aux catastrophes et description des enseignements tirés de l'application et de la reproduction d'options en matière de bonnes pratiques pour des lieux et des contextes spécifiques à l'échelle locale;~~— ~~Élaboration d'indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques liés aux catastrophes (l'accent étant mis sur les situations d'urgence complexes et le relèvement connexe);~~— ~~Adoption de bonnes pratiques d'exploitation;~~— ~~Indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques associés aux catastrophes;~~ **intégration de la réduction des risques de catastrophe, notamment par l'application d'approches et de technologies, dans les activités de relèvement après les catastrophes et de programmation du développement; mise au point d'outils d'analyse des coûts-avantages à l'appui des options et des activités d'atténuation; appui aux efforts nationaux de renforcement des capacités.**
4. **Renforcement des capacités ~~institutionnelles et techniques pour la réduction globale des risques liés aux catastrophes (préparation, prévention et réduction), notamment:—~~ ~~Évaluation et amélioration des capacités~~ **institutionnelles et d'exécution technique pour la réduction des risques associés aux catastrophes au sein des départements sectoriels concernés****

et des services de vulgarisation;—Renforcement des capacités et formation (soutien des politiques et appui technique) pour l'intégration des pratiques et principes en matière de réduction des risques liés aux catastrophes dans les plans de développement sectoriels ou la programmation par pays (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD], Cadre national sur les priorités à moyen terme);—Programme de renforcement des capacités conduit par EMPRES aux niveaux national et régional sur l'évaluation des risques, la gestion et la communication, et notamment établissement de réseaux [de laboratoires] régionaux [Centres régionaux de santé animale] pour mettre en commun des informations et dispenser une formation;—Fourniture de produits ciblés de la FAO en matière de compétences techniques et de connaissances pour l'établissement de profils de risque en cas de catastrophe, le suivi et l'analyse, la préparation aux catastrophes, les politiques et la planification pour l'atténuation des risques;—Programmes de renforcement des capacités (comme EMPRES, le SMIAR) aux échelles nationale et régionale axés sur l'évaluation des risques, la préparation et l'établissement de plans d'intervention d'urgence;—Renforcement des capacités internes d'atténuation et de réduction des risques liés aux catastrophes, au Siège et sur le terrain;—Un groupe de base de fonctionnaires formés et expérimentés au sein de la FAO appuie les efforts nationaux en matière de renforcement des capacités.

5. Plaidoyer, coordination et contributions aux **Gestion des connaissances et partenariats stratégiques pour la réduction des risques de catastrophe**: fourniture de compétences et de connaissances de la FAO pour l'établissement de profils, le suivi et l'analyse des risques de catastrophe et pour l'établissement de politiques et de plans de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets; description des bonnes pratiques possibles pour la gestion des risques climatiques dans les bases de données internationales ayant trait à la réduction des risques de catastrophe et aux analyses conjointe de pays; communication des bonnes pratiques sur la mise en commun de l'information et l'utilisation des enseignements tirés en ce qui concerne la préparation, la prévention et l'atténuation, moyennant l'intégration d'une approche systématique dans les projets et programmes; promotion et développement de partenariats, par la participation stratégique à des processus ~~nationaux~~, interinstitutions et intergouvernementaux, notamment:—Participation aux processus ~~interinstitutions et intergouvernementaux et aux~~ et à des conventions et conférences; plaidoyer pour une meilleure—Contribution à l'intégration des concepts de réduction des risques ~~liés aux~~ de catastrophes et des évaluations analyses conjointes de pays dans les processus ~~de menés par~~ la CCNUCC et la SIPC; —Les outils de plaidoyer concernant la réduction/la gestion des risques liés aux catastrophes axés sur l'agriculture sont utilisés pour renforcer la convergence sur le programme mondial de gestion des risques liés aux catastrophes (SIPC et CCNUCC) et mobiliser des financements pour la préparation, la prévention et l'atténuation; —Amélioration de la stratégie de communication, diffusion d'informations du Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire, contributions à l'amélioration de l'analyse des risques et coordination de la gestion des risques relatifs à la filière alimentaire dans le cadre des processus intergouvernementaux élaboration d'une stratégie de collecte, d'organisation et de partage des contributions et des capacités de la FAO dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, pour améliorer la visibilité interne et externe, les connaissances, les activités de sensibilisation et la mobilisation de ressources pour les pays membres.

5. Résultat de l'Organisation I2 – Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture

**Unité responsable: TCE**

| Indicateur                                                                                                                                                     | Référence                           | Cible (4-ans fin 2013)                | Cible (2-ans fin 2011)               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| I2.1 <del>Nombre</del> <u>Pourcentage</u> de pays dans lesquels <u>la FAO a participé à des évaluations des besoins qui ont l'évaluation des besoins après</u> | <del>À déterminer</del> <u>41 %</u> | <del>À déterminer</del> <u>1075 %</u> | <del>À déterminer</del> <u>550 %</u> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                          |                        |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| <u>des catastrophes</u> abouti <u>à des actions rapides soutenant des t</u> à <u>des plans</u> et <u>des activités</u> coordonnées de réaction nationale                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                          |                        |                        |
| <b>I2.2</b> <u>Pourcentage</u> <u>Nombre</u> de pays <u>qui, avec une aide de la FAO, ont appliqué l'approche par section ayant trait à la sécurité alimentaire pour formuler et gérer les interventions d'urgence répondant à une nouvelle crise qui appliquent le principe de la responsabilité sectorielle et mettent en œuvre des plans sectoriels pour l'agriculture et la sécurité alimentaire conformes aux critères techniques de la FAO</u> | <u>À déterminer</u> <u>26</u>            | <u>80%</u> <u>4049</u> | <u>60%</u> <u>3037</u> |
| <b>I2.3</b> <u>Pourcentage</u> de pays <u>qui ont mis en œuvre des programmes d'urgence en utilisant des outils d'analyse des questions socioéconomiques et sexospécifiques conformes aux critères de la FAO où des projets et programmes d'urgence de la FAO ont analysé la problématique homme-femme et ont assuré la formulation et le suivi de réponses différenciées selon le sexe</u>                                                          | <u>À déterminer</u> <u>34%</u> <u>49</u> | <u>3080</u> %          | <u>1050</u> %          |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

- Amélioration des partenariats, de la coordination et du rôle moteur**, notamment: a) Aappui mondial et national à un rôle moteur sectoriel efficace; b) D diffusion aux personnes concernées d'informations pertinentes et fiables sur la sécurité alimentaire dans le contexte de la crise en temps opportun; e) Élaboration d'une trousse à outils de communication et d'information sectorielle; p) Partenariat actif au sein du Comité permanent interorganisations, de l'Équipe de pays des Nations Unies et d'autres instances internationales et nationales; - formation et orientation sur la section relative à la sécurité alimentaire.
- Plaidoyer et mobilisation de ressources**, notamment: a) Élaboration et mise en place de stratégies et outils de plaidoyer; b) M mise en œuvre d'une stratégie de communication pour les situations d'urgence; e) Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources pour et avec le Siège, les bureaux de liaison et les bureaux de terrain; d) M mise en place de mécanismes de financement souples et rapides.
- Uniformisation des protocoles et procédures pour une réponse organisée, des évaluations et une planification stratégique**, notamment: a) Manuel pour la cohérence des actions en cas interventions d'urgence élaboré pour la FAO; b) Utilisation active des partenariats internes et externes dans le cadre d'évaluations bien conçues, pertinentes, opportunes et pluridisciplinaires; e) Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pour les partenaires; d) M mise en place de cadres stratégiques pertinents pour les urgences, par région; e) Approche du Centre de gestion des crises pour les situations

d'urgence liées à la chaîne alimentaire; ~~f) É~~laboration d'un système d'intervention d'urgence en vue d'une réponse rapide de la FAO aux situations d'urgence soudaines et de grande ampleur; ~~g) É~~laboration d'une liste pour l'intervention d'urgence et la capacité d'appoint; ~~h) D~~irectives révisées relatives au plan d'action; ~~i) T~~rousse à outils pour l'évaluation des moyens d'existence; ~~j) O~~utils relatifs à la capacité d'adaptation; ~~k) C~~adre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire cadre d'analyse des réponses et marqueur de l'égalité homme-femme.

4. **Normes, principes consistant à ne pas nuire et à reconstruire en mieux et bonnes pratiques d'intervention**, notamment: Élaboration de diverses trousse à outils et des directives pour les situations d'urgence selon le type ~~d'urgence de crise~~, (par exemple, spécifications pour les semences, les engrais, l'emploi de pesticides, les technologies de transformation et de stockage visant à faciliter la conservation provisoire des aliments, directives pour les urgences relatives à l'élevage, directives pour les urgences relatives à la pêche et à l'aquaculture, directives pour les urgences relatives à la sécurité sanitaire des aliments, directives pour l'évaluation des besoins, approches de l'aménagement des bassins versants, techniques de stabilisation des pentes, principes pour la reconstitution des moyens d'existence, ~~etc.~~).
5. **Interventions de relèvement appropriées et opportunes**, notamment: ~~a) É~~laboration d'un plan d'interventions fondé sur des partenariats appropriés et favorisant des normes de qualité élevée; ~~b) M~~ise en œuvre: les ménages visés voient leur situation s'améliorer par rapport à celle qui précédait l'urgence; ~~c) S~~uivi du projet/programme aligné sur le suivi de l'objectif stratégique I de la ~~g~~Gestion axée sur les résultats; ~~d) A~~mélioration de la capacité d'intervention directe, en cas d'urgence, des institutions partenaires, des organisations et des ménages; ~~e) A~~appui à l'élaboration de politiques nationales concernant les situations d'urgence.

### Résultat de l'Organisation I3 – Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement

Unités responsables: TCE/TCS

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Référence                    | Cible ( <del>4-ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <del>I3.1</del> Nombre de pays qui ont enregistré une hausse d'au moins 10% du niveau de financement consenti à la transition agricole<br><u>Pourcentage de pays qui, avec l'aide de la FAO, ont élaboré et exécuté des plans de relèvement ou des stratégies de relance agricole et de transition</u> | <del>À déterminer</del> 29 % | <del>À déterminer</del> 575 %      | <del>À déterminer</del> 240 %      |
| <del>I3.2</del> Nombre de pays se trouvant dans des situations d'urgence qui adoptent des stratégies et/ou des programmes gouvernementaux de relèvement de l'agriculture intégrant les besoins à court, moyen et long termes.<br><u>Pourcentage de pays qui ont</u>                                    | <del>À déterminer</del> 43 % | <del>À déterminer</del> 1580 %     | <del>À déterminer</del> 1060 %     |

|                                                                                                                                                                                                                      |                                 |                                 |                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <p><u>reçu une aide de la FAO pour le renforcement des capacités après-crise et qui ont, ainsi, pu prendre des mesures de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires et agricoles.</u></p>              |                                 |                                 |                                 |
| <p><b>I3.3</b> <u>Pourcentage d'interventions d'urgence appuyées par la FAO qui ont prévu des stratégies de sortie de crise et ont relié le relèvement à moyen et long termes aux objectifs de développement</u></p> | <p><u>À déterminer 15 %</u></p> | <p><u>À déterminer 35 %</u></p> | <p><u>À déterminer 20 %</u></p> |

## Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. **Amélioration de l'aptitude des capacités** des gouvernements, des institutions locales, des communautés et autres parties prenantes, leur permettant d'établir des liens entre les secours à répondre aux besoins immédiats nécessaires et les objectifs à plus et à long terme de relèvement et développement, notamment: a) Amélioration de la capacité institutionnelle nationale grâce à un renforcement des capacités approprié; b) Utilisation de l'outil concernant la capacité d'adaptation; c) Analyse sectorielle à l'appui des systèmes alimentaires et agricoles; d) Intégration de plans d'intervention d'urgence à court terme dans la planification à plus long terme.
2. **Formulation de plans concernant une stratégie d'intervention d'urgence, de relèvement et de transition qui sont harmonisés et alignés sur les politiques et programmes gouvernementaux**, notamment: a) ONG/OSC/groupes communautaires/groupes de femmes participant à toutes les étapes de la conception des programmes; b) Renforcement de la prise en main nationale et élaboration d'une stratégie de reconstitution des moyens d'existence; c) Harmonisation des plans nationaux de développement grâce à des approches de type « Unis dans l'action », qui pourraient commencer avec un cadre de programme comparable à l'échelle de pays de la FAO; d) Mise en place et déploiement d'équipes multidisciplinaires (FAO, donateurs, institutions locales) mise en place et déployée pour évaluer les « besoins pendant la période de transition » sur la base desquels le programme national d'intervention qui devrait être modifié; e) Formulation et mise en œuvre d'un Cadre national sur les priorités à moyen terme du cadre de programme par pays, assurant l'établissement de liens entre la conception de l'action d'urgence et l'intégration entre les plans d'intervention d'urgence et le cadre de programme par pays, ainsi que l'établissement de liens avec le PNUAD, les DRSP, et les approches sectorielles, les bilans communs par pays et d'autres cadres de planification au niveau des pays; f) Formation conjointe avec les ateliers de planification; g) Participation des institutions locales; h) Cogestion des pêches avec les gouvernements et les communautés, notamment dans le secteur des pêches; et i) Programmes forestiers nationaux.
3. **Gestion des connaissances pour une prise de décisions en toute connaissance de cause par les partenaires**, notamment: a) Description et diffusion, auprès des audiences appropriées, des bonnes pratiques et des enseignements tirés; b) Intervention contre la grippe aviaire hautement pathogène facilitant les politiques et programmes pour d'autres maladies; c) Prise en compte des enseignements tirés dans les politiques et dans la formation; d) Les partenaires ont accès aux informations pertinentes et à des directives relatives aux références.
4. **Incorporation des bonnes pratiques de développement dans les programmes portant sur la transition après les urgences**, notamment: a) La planification de la réponse englobe des plans de transition dès les premiers stades de la situation d'urgence; b) Les documents stratégiques pour les situations d'urgence et les périodes de transition comprennent des « stratégies de sortie de crise » et sont harmonisés avec les plans nationaux et alignés sur ceux-ci; c) L'approche de programme comprend des éléments des cibles de développement à moyen et long termes; d) Stratégies visant à renforcer la capacité d'adaptation, à améliorer la productivité et à soutenir les moyens d'existence; e) Type-s de programmes, par exemple: formulation des politiques semencières, remise en état des mangroves, programmes de relèvement des pêches, écoles pratiques d'agriculture de terrain, programmes intégrés de sécurité sanitaire des aliments, planification de la production et coordination des liens des agriculteurs avec les marchés, gestion des entreprises, programmes d'aménagement des bassins versants.



5. **Plaidoyer efficace et coordination des donateurs en faveur de la transition**, notamment:
- a) Mise en place de mécanismes d'allocation des ressources en faveur de la transition;
  - b) Outils de plaidoyer pour que les donateurs assurent un financement à long terme;
  - c) Sensibilisation des donateurs à l'importance du financement pour la transition;
  - d) Identification des ressources allouées à la transition pendant la phase d'urgence (notamment un financement du type du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et une coordination sectorielle à long terme);
  - e) Des ressources adéquates sont mobilisées en faveur des activités postérieures à la phase d'urgence;
  - f) Plaidoyer et communication pour le financement de la transition (et mise en place d'un appui à l'intérieur du pays et de la prise en main par celui-ci);
  - g) Utilisation, pour la transition, de l'analyse du cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire;
  - h) Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré: dialogues relatifs aux politiques visant à créer des possibilités de financement de la transition.

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE K - ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES

---

### Problèmes et défis

Les inégalités hommes-femmes et d'autres formes de disparités sociales constituent un défi majeur à relever dans la recherche d'un développement social et économique équitable, ce qui exacerbe les insécurités liées à l'alimentation, à la nutrition et aux a un effet direct sur la sécurité alimentaire, nutritionnelle et financière revenus. Si elle ne lutte pas contre les inégalités sociales et entre les sexes, la communauté mondiale ne réalisera pas les objectifs et les aspirations du Sommet mondial de l'alimentation, ni les objectifs du Millénaire pour le développement. Les hommes et les femmes jouent des rôles différents et complémentaires dans l'agriculture, mais les préjugés sexistes dans toute une gamme d'institutions, notamment les administrations publiques, les normes sociales, les familles et les marchés, limitent la capacité des femmes à accéder aux ressources, aux biens et aux services, et à décider de leur utilisation productive en connaissance de cause. Force est de constater que des évolutions récentes, comme le changement climatique, la fébrilité des prix des aliments et de l'énergie et les vastes acquisitions de terres ne manqueront pas d'exacerber encore les inégalités hommes-femmes et d'autres inégalités socio-économiques liées à l'accès aux ressources productives. On a souvent observé que les stratégies économiques destinées à promouvoir l'agriculture et le développement rural ne sont pas toujours bénéfiques pour les populations rurales, surtout pour les femmes, et qu'elles amplifient parfois les disparités socio-économiques et la marginalisation, une tendance qui devrait s'accroître face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, tels que le changement climatique, la migration, les nouvelles maladies infectieuses et la récession économique mondiale et nationale.

Bien qu'un certain nombre de pays aient quelque peu progressé dans ce domaine, en intégrant davantage les problèmes de disparités entre hommes et femmes et d'inégalités sociales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des lacunes fondamentales restent encore à combler. Tout d'abord, les préjugés culturels prédominants et le manque de volonté politique ~~ont~~ fait que les politiques et conventions approuvées au plan international sur la parité hommes-femmes et l'équité sociale d'une part, et l'autonomisation des femmes d'autre part, ont été très inégalement adoptées et mises en œuvre. Ensuite, les données nécessaires pour comprendre l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources productives et son impact sur la lutte contre la pauvreté et la croissance économique sont rares. Et encore, l'absence de prise en compte dans les politiques des questions sexospécifiques, a légèrement diminué, mais les capacités des décideurs et du personnel technique restent insuffisantes dans de nombreux pays en développement, ce qui freine les progrès et empêche l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les programmes de développement. Enfin, même lorsque des progrès ont été accomplis, la capacité de soutenir la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'évaluation des résultats et de l'impact, est souvent insuffisante. Il est possible de combler ces lacunes critiques et d'assurer une plus grande égalité hommes-femmes dans l'accès aux ressources, aux biens et aux services, ainsi que dans la prise de décision en milieu rural, ce qui constitue le but général de cet Objectif stratégique.

Bien que la FAO ait un avantage comparatif évident pour le traitement des questions d'égalité sociale et entre les sexes en milieu rural agricole, une attention aiguë et soutenue est néanmoins nécessaire dans les domaines suivants: le renforcement des capacités, tant au sein de la FAO que dans les pays (niveau national), pour faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes soit un objectif considéré et traité comme une question de politique ou de programme prioritaire; l'intégration des questions de parité en milieu rural dans les politiques et les programmes communs pertinents des Nations Unies pour mobiliser des ressources et étendre ces questions à plus grande échelle; la production, ~~et~~ l'analyse et la diffusion continues d'informations et de statistiques sur divers aspects et tendances ayant des répercussions importantes sur l'inégalité entre hommes et femmes, pour permettre la formulation et la mise en œuvre rapides de politiques appropriées; établissement d'un

partenariat solide pour faciliter l'intégration des questions de parité en milieu rural dans les politiques et les programmes communs pertinents des Nations Unies et dans le Programme de terrain de la FAO pour mobiliser des ressources et étendre ces questions à plus grande échelle.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse: la FAO restera un centre de connaissances et un point de référence pour les questions concernant la parité hommes-femmes en milieu rural.
- Hypothèse: la FAO étendra l'enveloppe des ressources consacrées à l'intégration de la parité en milieu rural dans le programme de travail et budget.
- Hypothèse: les pays et d'autres institutions continueront de demander l'appui technique de la FAO sur ces questions.
- Hypothèse: le programme pilote « Unis dans l'action » sera une réussite, de sorte que la programmation commune deviendra le mode opératoire du système des Nations Unies pour le soutien au niveau des pays.
- Risque: la prise en compte et la planification d'interventions en faveur du développement visant à répondre aux besoins, aux priorités et aux aspirations différenciés des hommes et des femmes, ne figurent pas parmi les priorités nationales.
- Risque: les préjugés politiques, économiques et culturels empêchent les parties prenantes de bien apprécier, comprendre et mettre en œuvre les changements sociaux et économiques nécessaires pour lutter contre les disparités hommes-femmes.
- Risque: les pays, les institutions des Nations Unies, les autres partenaires du développement, ainsi que les organes directeurs et la haute direction de la FAO, ne manifestent pas leur engagement en faveur de la parité hommes-femmes et de l'égalité sociale.
- Risque: des données insuffisantes rendent difficiles l'analyse des tendances relatives aux problèmes sociaux et de parité, la définition des besoins et des priorités, et l'appui à la formulation de plans et de politiques en matière de parité hommes-femmes.

| Application des fonctions essentielles à l'Objectif K |                                                   |                                               |                                |                                   |                                                 |                                      |                                  |                             |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Résultats de l'Org.                                   | A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B - Informations, connaissances, statistiques | C – Instruments internationaux | D – Avis en matière de politiques | E – Appui technique, renforcement des capacités | F – Sensibilisation et communication | G – Approche inter-disciplinaire | H – Partenariats, alliances |
| <b>K1</b>                                             |                                                   | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    |                                  | X                           |
| <b>K2</b>                                             |                                                   | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    | X                                |                             |
| <b>K3</b>                                             | X                                                 | X                                             | X                              | X                                 | X                                               | X                                    | X                                | X                           |
| <b>K4</b>                                             |                                                   |                                               |                                | X                                 | X                                               | X                                    | X                                |                             |

**Résultat de l'Organisation K1 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes communs des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural**

*Unité responsable: ESW*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                        | Référence | Cible ( <b>4-ansfin 2013</b> ) | Cible ( <b>2-ansfin 2011</b> ) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>K1.1</b> Nombre de pays qui ont <u>formulé, avec une aide de la FAO, mis en œuvre</u> des programmes conjoints des Nations Unies <u>avec une composante en faveur de la parité hommes-femmes en milieu rural qui satisfait aux critères de parité hommes-femmes de la FAO.</u> | 0         | <u>57</u>                      | 3                              |
| <b>K1.2</b> Nombre <u>de pays concernés par le d'instruments de politique à l'échelle du système des Nations</u>                                                                                                                                                                  | 0         | <u>444</u>                     | <u>41</u>                      |

|                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| Unies (dans le cadre du programme « Unis dans l'action » <u>qui ont inclus, avec une aide de la FAO, comprenant</u> des éléments de parité hommes-femmes en milieu rural <u>grâce aux contributions de la FAO.</u> |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Évaluer les mécanismes, les outils et les approches disponibles pour intégrer la parité hommes-femmes dans le cadre du Programme « Unis dans l'action », dans le but de déterminer les besoins, les lacunes et les possibilités quant à l'appui technique de la FAO dans ce domaine.
2. Mettre au point des outils et des méthodologies pour guider les approches communes du système des Nations Unies en fonction des lacunes et des possibilités identifiées.
3. Mettre en place des partenariats plus efficaces au sein du système des Nations Unies et avec d'autres parties prenantes, en s'appuyant sur les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme existants, les projets pilotes « Unis dans l'action », les programmes conjoints des Nations Unies et d'autres approches et cadres à l'échelle du système des Nations Unies.
4. Fournir une assistance technique pour soutenir l'intégration des problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans les politiques et les programmes communs des Nations Unies.

**Résultat de l'Organisation K2 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural, à l'aide de statistiques ventilées par sexe et d'autres informations et ressources pertinentes**

*Unité responsable: ESW*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Référence | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013) | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>K2.1</b> Nombre d'institutions <u>ou d'initiatives</u> nationales recevant un appui technique de la FAO qui ont adopté le Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes, <u>ou d'autres méthodologies similaires</u> , pour la formulation <del>et la planification des</del> <u>programmes ou de projets sur les politiques</u> . | 10        | <del>22</del> 16                   | <del>15</del> 12                   |
| <b>K2.2</b> Nombre de pays qui recueillent, analysent <u>et</u> , utilisent <u>et diffusent à l'échelle nationale</u> des données ventilées par sexe sur la sécurité alimentaire <u>et nutritionnelle</u> et le développement rural.                                                                                                                               | 15        | <del>30</del> 25                   | 20                                 |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Évaluer les besoins actuels et nouveaux en matière de renforcement des capacités dans les pays ciblés afin de déterminer les domaines où l'intervention de la FAO est nécessaire pour intégrer la parité hommes-femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.
2. Appuyer les efforts des gouvernements et des autres parties prenantes visant à concevoir et à assurer une formation qui renforce les compétences pour l'analyse de la parité hommes-femmes et des aspects socio-économiques, la prise de décision participative et l'élaboration de programmes.

3. Fournir un soutien technique pour la collecte, l'analyse et ~~la diffusion~~ l'utilisation de données et de statistiques ventilées par sexe dans la prise de décision.
4. Élaborer, réviser et/ou adapter des matériels et des ressources, y compris des modules de formation personnalisés pour traiter les problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans des domaines techniques spécifiques (par exemple, les urgences, la nutrition, les forêts, les pêches, l'élevage, le changement climatique, la mise en commun des connaissances, la communication, etc.).
5. Fournir une formation ~~axée~~ sur la façon d'intégrer la parité hommes-femmes ~~au sein de la FAO et~~ parmi les pays sélectionnés sur la base de l'approche du Programme ~~et des outils~~ d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes et d'autres outils.

**Résultat de l'Organisation K3 – Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives**

*Unité responsable: ESW*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Référence | Cible ( <del>4 ans</del> <u>fin 2013</u> ) | Cible ( <del>2 ans</del> <u>fin 2011</u> ) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <del>K3.1</del> <u>Nombre de pays cibles dont les politiques, les lois et les réglementations concernant le développement agricole et la sécurité alimentaire ont été révisées, en recourant aux informations, aux analyses, aux avis en matière de politique et au renforcement des capacités de la FAO pour répondre aux problèmes d'inégalités hommes-femmes en milieu rural affectant l'accès aux ressources productives utilisant effectivement les avis reçus de la FAO dans leurs processus de dialogue et de formulation de politiques</u> | 6         | <u>126</u>                                 | <u>80</u>                                  |

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. ~~Élaborer et diffuser des outils d'appui aux politiques pour r~~ Renforcer les efforts déployés par les gouvernements au niveau national et renforcer les capacités pour utiliser des informations différenciées par sexe et formuler, mettre en œuvre et réviser des politiques et des programmes tenant compte des sexes spécificités ayant un caractère participatif et donnant des droits aux ruraux pauvres.
2. ~~Aider les gouvernements nationaux, les organisations de la société civile et les instituts de recherche à~~ Établir des partenariats plus efficaces pour renforcer l'analyse des facteurs socio-économiques et sexes spécifiques ~~la parité hommes-femmes~~ pour les problèmes nouveaux émergents susceptibles ~~de compromettre la parité~~ 'aggraver les inégalités hommes-femmes et ~~l'égalité~~ les inégalités sociales dans la sécurité alimentaire et le développement rural.
3. Collecter, analyser et diffuser des informations et des statistiques sur les aspects d'équité sociale et de parité hommes-femmes pour l'appui aux politiques ~~des nouveaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux (par exemple, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les bioénergies, la dynamique des populations, les nouvelles maladies (SIDA), la sous-alimentation, le régime des droits de propriété, et les possibilités d'emploi) à l'appui des~~ et les processus d'élaboration ~~et de mise en œuvre des politiques~~ programmes.
4. ~~Diffuser des outils et des approches participatifs pertinents pour l'agriculture et le développement rural parmi les pays et les partenaires par l'intermédiaire du site web de la FAO sur la Participation et d'autres voies d'information.~~

## Résultat de l'Organisation K4 - La direction de la FAO et le personnel ont prouvé leur engagement et leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités

Unité responsable: ESW

| Indicateur                                                                                                                                                                                     | Référence                           | Cible (4-ans fin 2013)                                                  | Cible (2-ans fin 2011)                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| K4.1 Pourcentage des produits/services dans les programmes de travail de la FAO qui tiennent compte des sexes spécifiques.                                                                     | <del>Pourcentage à</del> déterminer | <del>20%</del> Amélioration de <del>4%</del> par rapport à la référence | Amélioration de 2% par rapport à la référence <del>10%</del> |
| K4.2 Nombre d'unités de la FAO, au Siège et dans les bureaux décentralisés, qui suivent la mise en œuvre des programmes en fonction de cibles et d'indicateurs liés à la parité hommes-femmes. | <del>204</del>                      | <del>30%</del> <del>8</del>                                             | <del>25%</del> <del>2</del>                                  |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

- ~~1. Mettre à jour les compétences des fonctionnaires de la FAO en matière d'analyse des sexes spécifiques, au Siège et dans les bureaux décentralisés, grâce à des modules pour l'intégration des questions de parité fondés sur le Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes, ou à un soutien technique catalyseur.~~
1. Élaborer un point de référence adéquat qui servira à évaluer les progrès accomplis dans les~~un~~  
nouveau mécanisme de suivi et de notification permettant aux divisions et aux agents de contact pour les questions de parité de faire rapport périodiquement sur les activités d'intégration des questions de parité à la FAO.
2. Identifier des points d'entrée et appliquer concrètement des mécanismes de redevabilité pour le personnel et les gestionnaires de la FAO, qui devront rendre des comptes sur l'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes.
3. Faciliter la nomination de fonctionnaires ~~de haut rang~~de la FAO en qualité d'agents de contact pour les questions de parité-, ~~dotés d'un mandat clair~~au sein des unités techniques de la FAO, en tant que mécanisme essentiel pour l'intégration de ces questions dans le programme technique de l'Organisation.
4. Recommander l'allocation de ressources du Programme ordinaire et extrabudgétaires comme garantie d'engagement et de résultats au regard des objectifs de parité convenus.
5. Identifier les besoins de renforcement des capacités et élaborer des programmes pour répondre aux besoins identifiés.
- 4.6. Décrire, dans un document, les activités menées par la FAO en matière de parité hommes-femmes, dans au moins deux unités sélectionnées.

---

## OBJECTIF STRATÉGIQUE L - ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

---

### Problèmes et défis

La volatilité des prix des aliments ~~et de l'énergie~~, la crise financière mondiale, le changement climatique et la perte de diversité biologique figurent parmi les principales menaces pesant sur la sécurité alimentaire mondiale, posent toute une gamme de défis sur le plan humanitaire, socio-économique et politique ainsi que sur le plan des droits de l'homme, de l'environnement, du développement et de la sécurité, et pourraient compromettre gravement la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Au cours des deux dernières décennies, le financement public de l'agriculture a diminué considérablement, en valeur tant absolue que relative, à la fois sur le plan national et international. La part de l'agriculture et du développement rural dans l'aide publique au développement (APD) est tombée de 18 pour cent en 1979 à 3,53,4 pour cent en 2004, pour augmenter à 5,44,6 pour cent en 2007, puis retomber à 4,3 pour cent en 2008. Pour accroître la productivité agricole, il faudra fortement agir avec vigueur et cohérence pour inverser cette réduction de l'aide au développement consacrée à l'agriculture, aux forêts et aux pêches et s'engager à allouer des ressources intérieures accrues à ce secteur. En 2008, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire a estimé que la part de l'APD consacrée à l'alimentation et au développement agricole devait atteindre dix pour cent dans les cinq ans à venir pour donner un coup de fouet à la production et la productivité agricoles, en particulier dans les 450 millions de petites exploitations réparties dans le monde entier.

Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour assurer un impact optimal des investissements publics et privés dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, notamment: des politiques, des stratégies et des institutions appropriées créant un environnement porteur, favorable aux investissements privés; le strict respect des garanties sur les plans social et environnemental; la formulation pointue de programmes et de projets d'investissement public et privé; le suivi et l'évaluation rapides et approfondis des résultats et de l'impact. L'analyse est nécessaire pour justifier la viabilité des investissements et déterminer les obstacles aux options d'investissement.

Compte tenu de l'augmentation de l'assistance des donateurs non assortie de conditions, la gestion des finances publiques doit être renforcée, dans le contexte, notamment, des cadres de dépenses à moyen terme et des examens des dépenses publiques. Étant donné les montants accrus investis dans le cadre d'approches sectorielles, de l'aide budgétaire directe et des investissements groupés, il convient d'améliorer l'efficacité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008). Il importe aussi d'appliquer les Principes de Rome, notamment: i) investir dans des plans pris en charge par les pays; ii) coordination stratégique aux niveaux national, régional et mondial; iii) double approche globale de la sécurité alimentaire; iv) engagement ferme et efficient du système multilatéral; v) engagement soutenu et substantiel de la part de tous les partenaires. Il faut améliorer la conception des opérations concrètes d'investissement et opérer un transfert des compétences internationales au profit des compétences nationales au cours de ce processus de conception. Les financements publics étant limités, ils doivent aller à des domaines essentiels afin d'optimiser l'effet de levier, d'influer sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'attirer les financements du secteur privé. Enfin, le suivi de l'impact doit être renforcé dans de nombreux pays, ainsi que les capacités des fonctionnaires des ministères et des institutions.

## Hypothèses et risques

Dans le cadre extérieur plus vaste:

- Hypothèse selon laquelle la volatilité des prix à la production pour les aliments de base dans les pays en développement n'empêchera pas les petits producteurs et les investisseurs de l'agroalimentaire d'accroître les capacités locales de production vivrière et de transformation des aliments.
  - Risques liés aux catastrophes naturelles, à la spéculation financière, à la fébrilité des prix de l'énergie et au changement climatique.
  - Hypothèse selon laquelle les distorsions des marchés qui résultent des subventions agricoles et des obstacles non tarifaires au commerce dans les pays de l'OCDE seront réduites au fil du temps.
  - ~~Hypothèse selon laquelle la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra (2008) sont mis effectivement en application, d'où une meilleure cohérence entre les différentes sources de financement et/ou d'appui au profit des pays destinataires.~~ Risque d'application croissante de barrières non tarifaires reposant sur la sécurité sanitaire des aliments.
  - ~~Risque-Hypothèse que selon laquelle~~ la dynamique vigoureuse dont bénéficient à l'heure actuelle les investissements aux niveaux national et international ~~ne se poursuive pas~~ dans le temps, de sorte que les contributions annoncées (au titre des ressources budgétaires nationales et de l'APD) ~~ne sont pas concrétisées~~ se concrétisent en investissements effectifs à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.
  - Risque que la crise financière ne limite la capacité des donateurs d'honorer les obligations existantes.
  - ~~Risque-Hypothèse que selon laquelle~~ les pays en développement ~~ne mettent pas~~ en place des politiques et des institutions plus efficaces pour aider les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à tirer parti des possibilités d'exportation.
- Au niveau national:
- ~~Risque que les gouvernements n'aient pas les compétences voulues pour conduire un programme de réforme économique fiable qui fasse appel au financement public pour mobiliser des investissements privés, tout en réduisant les risques correspondants et les coûts de transaction.~~
  - ~~Risque que les gouvernements n'aient pas mis en place les capacités et incitations suffisantes pour gérer efficacement les projets d'investissement.~~ fondamental que les coupes budgétaires imposées dans les pays en développement comme dans les pays donateurs pèsent sur l'aptitude des institutions publiques à élaborer et appliquer des politiques efficaces.
- Au niveau institutionnel de l'Organisation:
- ~~Risque que l'utilisation des ressources ne soit pas suffisamment souple~~ Hypothèse selon laquelle les ressources humaines et financières requises pour répondre aux besoins et aux demandes d'investissements spécialisés émanant des pays pour appuyer l'analyse des politiques et l'analyse sectorielle, l'élaboration de stratégies d'investissement et le renforcement des capacités soient disponibles.
  - ~~Risque que les compétences ne soient pas disponibles ou ne puissent pas être mobilisées dans l'Organisation pour appuyer les investissements liés aux priorités des pays que les ressources allouées aux activités prévues ne soient affectées à d'autres fins, à la suite de décisions ad hoc.~~
  - Risque d'augmentation soudaine de la demande.-

### Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique L

| Résultats de l'Org. | A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation | B - Informations, connaissances, statistiques | C - Instruments internationaux | D - Avis en matière de politiques | E - Appui technique, renforcement des capacités | F - Sensibilisation et communication | G - Approche inter-disciplinaire | H - Partenariats, alliances |
|---------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| <b>L1</b>           | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      | <b>X</b>                       | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        | <b>X</b>                             | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |
| <b>L2</b>           | <b>X</b>                                          | <b>X</b>                                      |                                | <b>X</b>                          | <b>X</b>                                        |                                      | <b>X</b>                         | <b>X</b>                    |



|    |          |   |  |   |          |  |   |   |
|----|----------|---|--|---|----------|--|---|---|
| L3 | <u>x</u> | x |  | x | <u>x</u> |  | x | x |
|----|----------|---|--|---|----------|--|---|---|

**Résultat de l'Organisation L1: Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement, aux niveaux national et régional**

*Unités responsables: TCITCS*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Référence                                                                                                                                             | Cible ( <del>4-ans</del> <u>fin 2013</u> ) | Cible ( <del>2-ans</del> <u>fin 2011</u> ) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>L1.1</b> <u>Pourcentage d'augmentation des dépenses publiques dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables (AADRD) dans 10 pays cibles à faible revenu et à déficit vivrier</u><br><u>Nombre de pays où les activités réalisées en amont par la FAO pour identifier des possibilités spécifiques d'investissement ont débouché sur des financements provenant d'institutions financières internationales, de donateurs ou de gouvernements nationaux, dans un délai de trois ans à compter de leur réalisation.</u> <sup>5</sup> | 5-ans (2005-09) en moyenne de dépenses dans le PELP (programme de stratégie pour la réduction de la pauvreté) en faveur de l'agriculture<br><u>16</u> | <del>25%</del><br><u>20</u>                | <del>10%</del><br><u>18</u>                |
| <b>L1.2</b> Pourcentage de l'APD alloué à l'AARDR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5,5%                                                                                                                                                  | 7,5%                                       | 6,5%                                       |

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Fourniture ciblée des compétences et connaissances (analyse de tendances, statistiques, informations et instruments internationaux) de la FAO en matière de formulation de cadres d'investissement publics.
2. Évaluation préalable, avis sur les politiques et appui technique interdisciplinaire, en partenariat avec les gouvernements, les donateurs et les institutions internationales de financement (IFI), en matière d'AARDR, dans la promotion et la défense des Objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation de la FAO.
3. Mise au point d'outils permettant de suivre les tendances des investissements privés dans l'agriculture et le climat des affaires de manière à attirer de nouveaux investissements privés.
4. Plaidoyer et communication pour mobiliser la volonté politique et promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale des mesures requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

**Résultat de l'Organisation L2 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité**

*Unité responsable: TCI*

| Indicateur                                                                                                                                     | Référence                  | Cible ( <del>4-ans</del> <u>fin 2013</u> ) | Cible ( <del>2-ans</del> <u>fin 2011</u> ) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| L2.1 Pourcentage de semaines <del>par personne</del> <u>de consultant</u> de la Division du Centre d'investissement alloués <del>par les</del> | <del>12%</del> <u>n.d.</u> | <del>26%</del> <u>25%</u>                  | <del>18%</del> <u>20%</u>                  |

<sup>5</sup> Le financement doit être envisagé par rapport au secteur où la FAO a réalisé des activités en amont.

|                                                                                                                                                                                                                                                                  |    |     |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----|-----|
| <del>experts nationaux</del> au développement de l'investissement, <u>pour lequel les experts nationaux assurent les travaux d'exécution</u>                                                                                                                     |    |     |     |
| <b>L2.2</b> Pourcentage de pays étudiés qui ont affiché un niveau de satisfaction d'au moins 70% en ce qui concerne le renforcement des capacités assuré par la FAO à l'appui de l'investissement                                                                | ND | 75% | 60% |
| <del>L2.3</del> <b>L2.3</b> Nombre de pays recevant l'appui de la FAO, dans lesquels la <del>capacité institutionnelle d'investissement dans le secteur et les industries agroalimentaires a été améliorée pour au moins 5 des 20 indicateurs de référence</del> | 0  | 15  | 5   |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Activités de renforcement des capacités interdisciplinaires réalisées par la FAO, moyennant des formations en cours d'emploi ou des formations structurées et d'encadrement ~~interdisciplinaires~~ des homologues nationaux dirigées par la FAO dans le domaine de la gestion du cycle d'investissement.
2. ~~Collaboration avec les IFI partenaires pour améliorer l'allocation des ressources et renforcer les capacités en matière de gestion du cycle d'investissement. Promotion de l'apprentissage collégial en ce qui concerne la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des investissements consacrés à l'AADR.~~
3. Élaboration et diffusion d'informations et de connaissances connexes, y compris les enseignements tirés des études d'évaluation des IFI et d'autres études d'évaluation régionales/thématiques à l'appui des investissements.

### Résultat de l'Organisation L3 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et aux besoins nationaux, sont élaborés et financés

Unité responsable: TCI

| Indicateur                                                                                                                                                                            | Référence                                                                                          | Cible ( <del>4 ans</del> fin 2013)                                                                 | Cible ( <del>2 ans</del> fin 2011) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| L3.1 Financement appuyé par la FAO des investissements dans les domaines de l'AADR ( <u>moyenne mobile sur 4 ans</u> )                                                                | <del>2,8-3,3</del> milliards d'USD                                                                 | <del>3,2-3,7</del> milliards d'USD                                                                 | <del>3-3,5</del> milliards d'USD   |
| L3.2 Nombre de pays où au moins trois partenariats publics-privés en faveur de l'investissement ont été établis dans les industries agroalimentaires avec l'appui technique de la FAO | 0                                                                                                  | 12                                                                                                 | 4                                  |
| L3.3 Notation de qualité des investissements AADR par les IFI partenaires                                                                                                             | 90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; <del>85%</del> satisfaisant à la fin | 90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; <del>90%</del> satisfaisant à la fin | 90% satisfaisant au début; 90%     |

|  |  |  |                                                                 |
|--|--|--|-----------------------------------------------------------------|
|  |  |  | <i>satisfaisant pendant le suivi; 88% satisfaisant à la fin</i> |
|--|--|--|-----------------------------------------------------------------|

**Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation**

1. Fourniture intégrée des compétences interdisciplinaires de la FAO sur des questions techniques, les politiques et la gestion du cycle d'investissement aux pays.
2. Application d'approches novatrices aux activités techniques et aux services d'appui de l'Organisation.
3. Partenariats efficaces avec les IFI et les donateurs pour réaliser conjointement les objectifs de développement des États Membres.
4. Directives et appui technique de la FAO sur le développement de partenariats entre secteur public et privé pour l'investissement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

---

**OBJECTIF FONCTIONNEL X -  
COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES  
PRENANTES**

---

### Problèmes et défis

Pour obtenir des résultats, l'Organisation mise sur un éventail de services, tant internes que délivrés en collaboration avec les Membres et des partenaires extérieurs. Ces services vont souvent bien au-delà de la simple administration, effleurant des éléments directement liés à l'affinement d'une orientation stratégique, à la focalisation sur l'avantage comparatif et sa mise à profit, et à la gouvernance et la supervision adéquates de la totalité des opérations de la FAO. Selon la nouvelle hiérarchie des résultats de la FAO, ces services fournissent l'environnement porteur sans lequel la réalisation effective des résultats de l'Organisation dans le cadre des objectifs stratégiques ne peut être assurée.

Quatre groupes de services ont été identifiés en coopération avec un large éventail d'unités de l'Organisation, et appliqués à tous les niveaux de l'activité de la FAO, pour assurer:

- des programmes apportant une réponse effective aux priorités des Membres, élaborés, financés et faisant l'objet d'un suivi et de l'établissement de rapports au niveau mondial, régional et national
- l'exécution effective et cohérente des fonctions essentielles de la FAO et des services d'appui dans le cadre des résultats de l'Organisation
- des partenariats et des alliances clés qui orientent et complètent les travaux de la FAO et de ses partenaires
- une direction effective de l'Organisation par une meilleure gouvernance et supervision d'ensemble.

Ces quatre groupes de services sont définis dans le cadre des résultats de l'Organisation au titre de l'objectif fonctionnel X.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse: un engagement continu des parties prenantes en ce qui concerne la mission confiée à l'Organisation, allant de pair avec un climat de transparence et de confiance entre les États Membres et le Secrétariat
- Hypothèse: une large gamme d'unités administratives collaborent de manière efficiente et efficace
- [Risque que le manque de ressources ne compromette le niveau des services à fournir pour atteindre les résultats organisationnels](#)

**Résultat de l'Organisation X1: Des programmes efficaces répondant aux besoins prioritaires des Membres sont élaborés, financés et suivis et font l'objet de rapports aux niveaux mondial, régional et national**

*Unité responsable: TC*

Le défi consiste à faire en sorte que la FAO puisse effectivement mettre à profit les ressources disponibles – tant les contributions fixées que les contributions volontaires – pour traiter les problèmes des Membres dans ses domaines de compétence. Pour cela, il faut que les programmes de la FAO reposent sur une identification systématique des priorités des Membres au niveau mondial, régional et national, et sur une analyse attentive des avantages comparatifs de la FAO et de ses capacités vis-à-vis d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement. La nouvelle approche axée sur les résultats offre le cadre et les moyens nécessaires pour mieux cibler les interventions de la FAO et améliorer l'apprentissage au sein de l'Organisation, contribuant ainsi à renforcer sa crédibilité auprès des Membres et d'autres parties prenantes.

| Indicateur | Référence | Cible ( <b>4-ans</b> <a href="#">fin</a> ) | Cible ( <b>2-ans</b> <a href="#">fin</a> ) |
|------------|-----------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
|------------|-----------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                 | <b>2013)</b>                                                                          | <b>2011)</b>                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>X.1.1</b> Nombre de demandes d'assistance aux politiques adressées au Siège et aux bureaux décentralisés auxquelles une réponse a été apportée                                                                                                                                                                                       | À déterminer                                                                                                                                    | <del>+20%</del> <u>Référence + 2%</u>                                                 | <del>+10%</del> <u>Référence + 1%</u>                                                |
| <b>X.1.2</b> Nombre de pays ayant adopté des cadres sur les priorités à moyen terme, axés sur les résultats qui sont conformes aux politiques sectorielles                                                                                                                                                                              | 0                                                                                                                                               | 30                                                                                    | 10                                                                                   |
| <b>X.1.3</b> Nombre de régions où des plans d'action prioritaire ont été formulés sur la base, en partie, des <u>Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme programmes-cadres par pays</u> et des plans d'action prioritaire sous-régionaux                                                                                       | 0                                                                                                                                               | 5                                                                                     | 5                                                                                    |
| <b>X.1.4</b> <u>Pourcentage de fonds extrabudgétaires mobilisés dans le cadre des domaines d'action prioritaires- Niveau biennal des contributions volontaires mobilisées en 2012-2013</u>                                                                                                                                              | <u>0 2 milliards d'USD (total niveau des contributions volontaires mobilisées en 2008-2009), selon le Rapport sur l'exécution du Programme)</u> | <u>20% 2 milliards d'USD (avec marge de plus ou moins 10%)</u> <u>Tendance stable</u> | <u>5% 2 milliards d'USD (avec marge de plus ou moins 10%)</u> <u>Tendance stable</u> |
| <b>X.1.5</b> Écart (en pourcentage) entre l'augmentation <del>des recettes budgétaires biennales</del> <u>du budget ordinaire biennal approuvé</u> de la FAO <del>enregistrées dans les comptes vérifiés</del> et la moyenne des <u>quatre-cinq</u> institutions spécialisées ( <u>AIEA, FAO, OIT, UNESCO, <del>ONU</del>DI</u> et OMS) | <u>À déterminer 1,3 (exercice 2010-2011 par rapport à l'exercice 2008-2009)</u>                                                                 | <u>Écart maximal de 5 pour cent 0 ou plus</u>                                         | <u>Écart maximal de 5% 0 ou plus</u>                                                 |
| <b>X.1.6</b> Proportion d'unités du Siège et de bureaux décentralisés se conformant aux normes de l'Organisation pour le suivi des résultats et la planification opérationnelle                                                                                                                                                         | n.d. (nouveau système à élaborer)                                                                                                               | 100%                                                                                  | 60%                                                                                  |
| <b>X.1.7</b> Pourcentage de projets/programmes financés par les donateurs (PCT compris) répondant aux normes de qualité de l'Organisation durant l'exécution et à la fin de chaque année de la mise en œuvre                                                                                                                            | <u>À déterminer 30%</u>                                                                                                                         | <u>95% 50%</u>                                                                        | <u>80% 40%</u>                                                                       |

### Principaux outils

1. Assistance aux politiques, ~~à la demande des intéressés~~, à tous les niveaux (national, sous-régional, régional et mondial) conformément aux besoins prioritaires des Membres.
2. Cadres ~~nationaux de priorité à moyen terme de programmation par pays~~ axés sur les résultats servant à focaliser les efforts de la FAO sur les besoins nationaux influençant les résultats de l'Organisation et les objectifs stratégiques, et alignés sur ceux-ci;
3. Identification structurée, par voie consultative, y compris lors des Conférences régionales, des domaines d'action prioritaires aux niveaux sous-régional et régional;
4. ~~Formulation et mise en application de la s~~Stratégie de mobilisation des ressources ~~de l'Organisation à deux niveaux— mondial et décentralisé— à l'appui des cadres sur les priorités à moyen terme à l'appui du PMT et du PTB~~;
5. Allocation de ressources en provenance de toutes les sources de financement, selon les stratégies et les priorités de l'Organisation;
6. Établissement des modalités de travail efficaces et efficaces du réseau de la FAO reliant les bureaux de terrain et les unités du Siège.
7. Planification des opérations, suivi et communication de rapports axés sur les résultats et création des capacités nécessaires pour appliquer ces pratiques.
8. Cadre d'assurance qualité à l'échelle de l'organisation, y compris renforcement du suivi et de l'évaluation et leçons tirées.

#### 8.9. Application d'un cadre de gestion des risques de l'Organisation.

### **Résultat de l'Organisation X2– Exécution efficace et cohérente des fonctions essentielles et des services d'appui de la FAO pour l'ensemble des résultats de l'Organisation**

*Unités responsables: OSP, ~~FCSTCD~~, CIO, OEK, ESS, LEG*

Le Résultat de l'Organisation X2 a pour objectif de fournir les moyens d'action nécessaires pour renforcer les modalités selon lesquelles les départements techniques et les bureaux décentralisés fournissent leurs résultats de l'Organisation relevant des Objectifs stratégiques A à L. L'exécution efficace et cohérente des fonctions et de services d'appui, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence seront nécessaires à cet effet. La FAO fournira deux ensembles d'outils principaux qui peuvent être regroupés sur le plan conceptuel dans les catégories suivantes:

- ceux qui se rapportent à la FAO en tant qu'Organisation détentrice de savoirs
- ceux qui sont liés au rôle que joue la FAO en appuyant les pays et les parties prenantes

Le défi consiste à faire en sorte que les connaissances sur l'alimentation et l'agriculture existant dans le monde soient à la disposition de ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin et sous une forme leur permettant d'y accéder et de les utiliser. Grâce au premier ensemble d'outils principaux, la FAO doit donc renforcer son double rôle, à la fois de fournisseur de connaissances et de promoteur d'un flux de connaissances au sein de la communauté mondiale. L'Organisation appliquera une Stratégie de gestion des connaissances pour veiller à l'utilisation efficace des ressources, à la normalisation - qui permettra la mise en commun des informations et des connaissances - et à l'assurance-qualité.

Ces rôles seront renforcés par la mise en place de méthodes et d'outils et par les formations correspondantes; ces méthodes et outils porteront sur la mise en commun de l'information et des connaissances, ainsi que sur la publication traditionnelle, électronique et numérique, en mettant à disposition des services et produits disponibles dans l'Organisation de manière faciliter le transfert à la communauté internationale des connaissances disponibles dans les départements techniques et les bureaux décentralisés de l'Organisation.

— L'Organisation a besoin d'une approche cohérente ~~en matière de statistiques, comme le préconise la récente évaluation, et elle devra mettre en œuvre des mesures adéquates pour y parvenir.~~ La communication et la sensibilisation sont au cœur des fonctions de la FAO en tant qu'Organisation détentrice de savoirs. ~~L'Organisation doit assurer une communication interne et externe, rapide et cohérente, au niveau mondial, régional et national— en jouant un rôle moteur et en ralliant le soutien autour des efforts mondiaux d'éradication de la faim. Cela devrait permettre une meilleure compréhension, de la part des décideurs, de la nécessité de politiques de développement favorisant l'agriculture et le secteur rural et réduisant l'insécurité alimentaire et la pauvreté, y compris d'une~~

~~mobilisation de ressources accrues. Il est également nécessaire de veiller à ce que le rôle et la contribution de la FAO soient reconnus par les décideurs et par ceux qui peuvent les influencer, notamment le grand public, pour améliorer les statistiques, comme le demande une évaluation récente. Depuis 2008, la FAO collabore avec certains des principaux Offices internationaux, régionaux et nationaux de statistique et d'autres parties prenantes afin de mettre au point une Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, qui a été approuvée à l'unanimité par la Commission de statistique des Nations Unies. L'Organisation s'emploie actuellement, en collaboration avec des partenaires, à élaborer un plan de mise en œuvre de la stratégie qui prévoira un programme global de renforcement des capacités, de façon à améliorer sensiblement les systèmes de statistiques agricoles dans les pays en développement. L'Organisation appliquera une Stratégie de gestion des connaissances pour veiller à l'utilisation efficace des ressources, à la normalisation – qui permettra la mise en commun des informations et des connaissances – et à l'assurance qualité.~~

La fourniture, l'utilisation efficace et l'optimisation des systèmes, outils et infrastructures globales d'information, ainsi que des technologies de communication créeront l'environnement voulu pour permettre aux divisions techniques et aux bureaux décentralisés de recueillir, analyser, entreposer et diffuser des informations, mais aussi de communiquer et d'échanger des informations et des connaissances et de pourvoir efficacement aux besoins administratifs et opérationnels. Pour atteindre ces résultats, l'Organisation doit appliquer une stratégie et une approche cohérentes, en s'appuyant sur un cadre holistique de gouvernance, pour la gestion des connaissances et des technologies de l'information.

Le second ensemble d'outils principaux contribuera à améliorer les prestations de services fournies aux pays: le renforcement du rôle de la FAO en tant que facilitateur pour le renforcement/développement des capacités ~~en~~ est une part importante de cette approche, conformément aux Déclarations de Paris et d'Accra visant à renforcer la prise en main nationale et la redevabilité. L'Organisation ~~changera de cap afin de doit~~ jouer un rôle plus catalytique, en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux, en fournissant un appui intégré de haute qualité au ~~R~~Renforcement/développement des capacités, ancré dans les plans nationaux, régionaux et mondiaux, qui associe des activités normatives, opérationnelles ainsi que des activités d'organisation de réunion. Guidée par une stratégie organisationnelle pour le renforcement/développement des capacités, la FAO ~~contribuera à l'établissement d'une base durable de capacités~~ adaptera ses politiques et ses procédures opérationnelles et développera les compétences de son personnel, afin d'accroître l'efficacité des activités qu'elle mène dans les pays et les régions, ~~dans les domaines~~ à l'appui de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du développement durable.

La FAO doit utiliser de manière efficace le savoir disponible au sein de l'Organisation et de ses partenaires pour apporter un soutien aux Membres et aux organisations régionale d'intégration économique dans les domaines suivants: fourniture d'avis en matière de politiques, renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, renforcement et restructuration des institutions, renseignements sur les politiques des pays, suivi des politiques et élaboration des programmes de terrain. Afin de garantir une assistance aux politiques qui soit cohérente, coordonnée et de haute qualité, il est impératif de définir une approche organisationnelle appuyée par des mécanismes permettant de resserrer la collaboration entre les départements.

La législation est un outil déterminant pour la mise en œuvre des politiques – et l'Organisation a reconnu la nécessité d'améliorer la cohérence, la fiabilité et la rapidité des avis et services juridiques fournis aux organes directeurs et aux instruments internationaux. Des travaux interdisciplinaires sont réalisés dans tout le réseau reliant diverses zones géographiques (siège, bureaux régionaux et sous-régionaux, et bureaux de pays et de liaison) et une attention voulue doit être accordée à la cohérence de l'action, tout en laissant suffisamment d'autonomie et de marge de manœuvres à tous les niveaux. De même, un soutien technique est fourni par les sources les plus efficaces, y compris au moyen de l'externalisation en fonction des avantages comparatifs.

| Indicateur                                                      | Référence | Cible (4 ans fin 2013) | Cible (2 ans fin 2011) |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|------------------------|------------------------|
| X.2.1 Pourcentage des ressources en personnel et hors personnel | 13%       | 20%                    | 16%                    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                        |                  |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------|------------------|
| des départements, allouées aux objectifs stratégiques relevant d'autres départements                                                                                                                                                                                                              |                                        |                  |                  |
| <del>X.2.2</del> Pourcentage des projets/programmes de terrain pour lesquels la supervision technique a été déléguée à des bureaux décentralisés                                                                                                                                                  | 0                                      | 30%              | 20%              |
| <del>X.2.3</del> Part de la supervision et de l'appui techniques confiés à des partenaires certifiés                                                                                                                                                                                              | 0                                      | 20 pour cent%    | 10%              |
| <del>X.2.4</del> <sup>2</sup> Pourcentage des produits et services liés à la gestion des informations et des connaissances, ainsi qu'aux des statistiques, et des systèmes d'information associés, mis en œuvre conformément à la stratégie politique de gouvernance stratégie- de l'Organisation | À déterminerND                         | À déterminer40 % | À déterminer20 % |
| <del>X.2.5</del> <sup>3</sup> Pourcentage de produits et de services liés aux systèmes et aux technologies de l'information, aux infrastructures globales et aux technologies de la communication, conformément à la stratégie de l'Organisation                                                  | 60 pour cent (à confirmer par enquête) | 100 pour cent    | 80%              |
| <del>X.2.6</del> Trafic mensuel moyen sur le site <a href="http://www.fao.org">www.fao.org</a>                                                                                                                                                                                                    | 3 614 millions de visites par mois     | 3 965 millions   | 3 890 millions   |
| <del>X.2.7</del> Moyenne mensuelle des citations de la FAO dans les médias imprimés et électroniques suivies par le Service Meltwater                                                                                                                                                             | 4 056 citations par mois               | 4 220            | 4 137            |
| <del>X.2.8</del> <sup>6</sup> <sup>4</sup> Pourcentage de produits et de services de renforcement des capacités mis en œuvre en conformité avec la stratégie de l'Organisation                                                                                                                    | À déterminer                           | À déterminer     | À déterminer     |
| <del>X.2.7</del> <sup>9</sup> <sup>5</sup> Pourcentage de produits et de services d'assistance aux politiques mis en œuvre en conformité avec le relais l'assistance aux politiques                                                                                                               | À déterminer                           | À déterminer     | À déterminer     |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Instruments pour l'application d'approches interdisciplinaires [et la mise en commun des connaissances](#).
- ~~2. Assurance de qualité technique grâce à l'utilisation optimale des ressources internes et externes pour la supervision et le soutien techniques.~~



- ~~3.2.~~ Formulation et promotion d'approches organisationnelles, d'outils, de méthodologies et d'activités de formation du personnel dans les domaines de la gestion des informations et des connaissances, et des statistiques, et des systèmes et technologies de l'information.
- ~~4.3.~~ Stratégies et outils visant à appliquer des approches cohérentes Élaboration et promotion d'approches propices dans les domaines des systèmes d'information, des infrastructures globales et des technologies de la communication ~~et du plaidoyer.~~
- ~~5.~~ Programmes de plaidoyer et de communication cohérent et efficaces mis en œuvre à tous les niveaux.
- ~~6.4.~~ Stratégie organisationnelle, outils, ~~et~~ méthodologies et activités de formation du personnel visant à améliorer l'appui de la FAO au renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national.
- ~~7.5.~~ Assistance aux politiques cohérente et bien coordonnée destinée aux pays et aux Organisations régionales d'intégration économique.
- ~~8.6.~~ Programmes visant à améliorer la coordination et la cohérence des avis juridiques et législatifs.
- ~~9.7.~~ Outils servant à collecter, mettre à jour et diffuser des informations sur la création, la gouvernance et l'utilisation d'instruments internationaux.

**Résultat de l'Organisation X3 - Amélioration des activités de la FAO grâce à l'efficacité de la communication et des activités de sensibilisation de l'Organisation, Des partenariats et des alliances clés qui s'appuient sur les activités de la FAO et de ses partenaires et les complètent**  
*Unité responsable: OCE*

— Pour optimiser son aptitude à remplir son mandat, la FAO peut lancer des activités efficaces de communication et de sensibilisation et conclure des partenariats et des alliances clés, qui renforceront sa crédibilité en tant qu'Organisation détentrice de savoirs et la feront mieux connaître dans les tribunes mondiales, aidant ainsi à valoriser l'Organisation, grâce à la conjonction des efforts.

La hausse constante des prix des aliments depuis 2007, la croissance des bioénergies, le changement climatique et les maladies et ravageurs des animaux et des plantes sont autant de facteurs critiques qui ont modifié l'importance attribuée aux investissements en agriculture. De ce fait, l'agriculture a gagné en importance, parmi les questions examinées dans les enceintes internationales. Si elle veut poursuivre sur la lancée, la FAO doit être en mesure de continuer à fournir des informations toujours plus actualisées, précises et incisives aux décideurs, aux agriculteurs et à d'autres producteurs, ainsi qu'aux consommateurs (par exemple sur la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et les normes alimentaires) et au grand public, qui peuvent figurer parmi les responsables des biens et services mondiaux. Les activités de communication de la FAO viseront donc à la fois à la fois le grand public et des auditoires plus ciblés, en utilisant un mélange de moyens traditionnels et novateurs, en collaboration avec les partenaires et d'autres parties prenantes. Les contacts avec les médias et d'autres spécialistes de la communication seront marqués par une approche de plus en plus souple, qui encouragera ces acteurs de premier plan à s'adresser à la FAO en tant que centre d'excellence, référentiel et point de repère.

La campagne récente de sensibilisation mondiale de la FAO, le projet « un milliard d'affamés », a sensibilisé un vaste public au problème de la faim et à ses liens avec l'agriculture, les forêts, les pêches et l'aquaculture. La campagne a tiré profit de contributions émanant de partenaires de la FAO sur le terrain. On peut affirmer, à cet égard, que la communication et le programme de partenariat de l'Organisation ont des objectifs complémentaires. Ils s'attachent, l'un comme l'autre, à faire progresser l'Organisation dans deux domaines: améliorer les communications et consolider et renforcer les partenariats de façon à mieux remplir le mandat de la FAO et à aider ses membres à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en contribuant à nourrir le monde, maintenant et à l'horizon 2050, et à conserver les ressources naturelles.

Le défi consiste, parallèlement à mobiliser les meilleures connaissances et capacités mondiales pour appuyer le rôle de chef de file que joue la FAO dans la gouvernance internationale de l'agriculture et du développement agricole. L'Organisation n'est pas le seul réservoir de ces savoirs et ces capacités et une collaboration effective avec les différentes institutions compétentes est nécessaire pour la réalisation d'objectifs communs. La capacité de la FAO à accomplir son mandat peut être renforcée par des partenariats et des alliances permettant d'en accroître la crédibilité en tant qu'organisation détentrice de savoirs et d'en améliorer l'image dans les tribunes internationales, grâce à une valorisation fondée sur la conjugaison des efforts. Pour répondre aux besoins de ses Membres, la FAO doit savoir où se trouvent les connaissances requises pour gérer rationnellement les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition et comment y accéder aux niveaux mondial, régional, national et local. Cela n'est possible qu'au moyen de partenariats stratégiques bien construits, durables et viables. Les partenariats peuvent également permettre de réaliser des économies de coûts et des économies, notamment d'échelle, surtout dans le cadre de l'évolution actuelle de l'aide.

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                     | Référence                                          | Cible (4-ans fin 2013)                                                                 | Cible (2-ans fin 2011)                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <a href="#">X.3.1</a> <u>Traffic mensuel moyen sur le site <a href="http://www.fao.org">www.fao.org</a></u>                                                                                                                    | <a href="#">3,614 millions de visites par mois</a> | <a href="#">3,965 millions de visites</a>                                              | <a href="#">3,890 millions de visites</a>                                              |
| <a href="#">X.3.2</a> <u>Pourcentage des actualités de la FAO reprises par les principales chaînes de télévision et de radio, par la presse écrite ou par des médias sociaux, dans au moins trois langues officielles</u>      | <a href="#">5% par mois</a>                        | <a href="#">15% par mois</a>                                                           | <a href="#">10 % par mois</a>                                                          |
| <a href="#">X.3.3</a> <u>Nombre d'États Membres de la FAO qui organisent ou appuient des campagnes de sensibilisation au problème de la faim, y compris la Journée mondiale de l'alimentation et des initiatives spéciales</u> | <a href="#">100 pays célébrant la JMA</a>          | <a href="#">140 pays participant à des initiatives de sensibilisation comme la JMA</a> | <a href="#">120 pays participant à des initiatives de sensibilisation comme la JMA</a> |
| <a href="#">X.3.41</a> <u>Pourcentage-Nombre de partenariats mis en œuvre selon les principes directeurs de la stratégie de l'Organisation sur les partenariats</u>                                                            | 0                                                  | <a href="#">100% 110</a>                                                               | <a href="#">50% 36</a>                                                                 |
| <a href="#">X.3.52</a> <u>Nombre de pays où la FAO participe à des partenariats avec les Nations Unies alignés avec la stratégie de la FAO sur les partenariats avec les Nations Unies</u>                                     | 8                                                  | 90                                                                                     | 22                                                                                     |
| <a href="#">X.3.63</a> <u>Pourcentage d'accords de collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome (PAM et FIDA), qui sont mis en œuvre conformément aux plans d'action approuvés conjointement</u>                  | <a href="#">À déterminer<sup>3</sup></a>           | <a href="#">À déterminer<sup>5</sup></a>                                               | <a href="#">À déterminer<sup>4</sup></a>                                               |

|                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                         |                                                                                  |                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>X.3.74</b> Nombre de groupes de la société civile participant à des forums sur les politiques et/ou collaborant à des programmes et activités techniques de la FAO                                                                      | 2 conférences régionales de la FAO organisent des consultations ONG/OSC | Toutes les conférences régionales de la FAO organisent des consultations ONG/OSC | <i>3 conférences régionales de la FAO organisent des consultations ONG/OSC</i> |
| <b>X.3.85</b> Nombre de partenariats <del>établis</del> <u>de consultations</u> avec le secteur privé, conform <del>émentes</del> <u>émentes</u> aux directives stratégiques établies par la FAO aux niveaux mondial, régional et national | 1 partenariat stratégique avec le secteur privé                         | 5 nouveaux partenariats stratégiques avec le secteur privé                       | <i>3 nouveaux partenariats stratégiques avec le secteur privé</i>              |

### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Programmes cohérents et efficaces de communication et de sensibilisation, mis en œuvre à tous les niveaux.
2. Stratégies et outils assurant l'adoption d'approches cohérentes en matière de communication et de sensibilisation.
- ~~1.3.~~ Stratégie de partenariat à l'échelle de l'Organisation et stratégies spécifiques de partenariat, élaborées et mises en œuvre dans l'Organisation et aux niveaux régional, sous-régional et national.
- ~~2.4.~~ Directives pour les partenariats formels et informels, incorporant les leçons tirées de l'expérience.
- ~~3.5.~~ Participation aux efforts visant à assurer une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies à tous les niveaux, y compris dans les instances mondiales de prises de décisions de haut niveau, et contribution de la FAO aux instruments de programmation nationale (par exemple, la programmation conjointe et la réalisation conjointe de programmes PNUAD) au sein d'équipes des Nations Unies.
- ~~4.6.~~ Document conjoint intitulé « Orientations relatives à une collaboration entre les institutions dont le Siège est à Rome » et plans d'application connexes.
- ~~5.7.~~ Partenaires issus de la société civile mobilisés grâce à de nouveaux mécanismes de consultation.
- ~~6.8.~~ Directives et outils de gestion pour les partenariats avec le secteur privé.
- ~~7.9.~~ Représentation de la FAO aux réunions externes.

### Résultat de l'Organisation X4 – Direction efficace de l'Organisation grâce à une gouvernance et à un contrôle renforcés

*Unités responsables: AUD, OED, CSC, Éthique*

Le défi à relever consiste à assurer efficacement les services d'appui des organes directeurs et statutaires de la FAO et mettre en œuvre leurs décisions de manière réactive et transparente. Un contrôle général doit être exercé sur les programmes et opérations de la FAO pour l'aider à atteindre ses objectifs en appliquant une approche systématique et rigoureuse afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque, de la fonction de contrôle et des processus internes de gouvernance. Pour faire régner un climat d'intégrité et d'éthique dans toutes les activités de l'Organisation, il faut promouvoir les valeurs éthiques, détecter, prévenir, enquêter, et détecter et prévenir les fraudes et les comportements répréhensibles, tirer les leçons de l'expérience et modifier les procédures et les politiques de manière à renforcer l'intégrité au sein de la FAO.

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Référence                                                                              | Cible ( <u>4-ansfin 2013</u> )                                                | Cible ( <u>2-ansfin 2011</u> )                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| X.4.1 Pourcentage du budget de l'Organisation (Programme ordinaire) alloué à la fonction d'évaluation                                                                                                                                                                                                               | 0,5%                                                                                   | 1%                                                                            | 0,8%                                                                          |
| X.4.2 Pourcentage de recommandations de l'évaluation acceptées, mises en œuvre dans les délais convenus                                                                                                                                                                                                             | 50%                                                                                    | <del>100%</del> <u>95%</u>                                                    | <del>80%</del> <u>90%</u>                                                     |
| X.4.3 Pourcentage des recommandations du Bureau de l'Inspecteur général qui sont acceptées et appliquées par la Direction                                                                                                                                                                                           | 70%                                                                                    | 90%                                                                           | <del>80%</del> <u>75%</u>                                                     |
| X.4.4 Pourcentage <del>de toutes les plaintes/accusations de fraude et comportement répréhensible faisant l'objet d'un examen et/ou d'une enquête dans les délais prescrits</del> de rapports d'enquête et de recommandations pris en considération, comme base pour les décisions prises par les unités techniques | 80% <del>examinées et traitées dans les six mois suivant la réception</del> <u>75%</u> | 80% <del>d'un nombre croissant de plantes/accusations reçues</del> <u>90%</u> | 80% <del>d'un nombre croissant de plantes/accusations reçues</del> <u>75%</u> |
| X.4.5 Pourcentage de décisions de la Conférence et du Conseil appliquées par la FAO dans les délais prescrits                                                                                                                                                                                                       | 75%                                                                                    | 100%                                                                          | 80%                                                                           |
| X.4.6 Pourcentage des documents destinés aux organes directeurs produits conformément <del>aux règles statutaires</del> <u>au calendrier convenu</u>                                                                                                                                                                | 70%                                                                                    | 100%                                                                          | 80%                                                                           |
| X.4.7 <del>Pourcentage de déclarations de situation financière disponibles pour le personnel de niveau D-1 et classes supérieures, ainsi que pour le personnel des achats et du Groupement d'achats et de</del> <u>Taux de réceptivité des participants fonctionnaires aux formations sur l'éthique</u>             | <u>0%</u>                                                                              | <u>80%</u>                                                                    | <u>50%</u>                                                                    |
| X.4.8 <u>Taux de réponse aux demandes d'avis et d'autorisation juridiques</u>                                                                                                                                                                                                                                       | <u>80 %</u>                                                                            | <u>90 %</u>                                                                   | <u>80 %</u>                                                                   |

#### Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. ~~Charte pour la fonction d'évaluation à la FAO~~ Plan de travail indicatif à évolution continue pour l'évaluation stratégique et programmatique en 2012-2013.

2. Charte pour le Bureau de l'Inspecteur général et élaboration et mise en œuvre d'un plan détaillé de vérification fondé sur le risque.
3. Système de gestion des plaintes pour identification, examen et/ou enquête dans les meilleurs délais sur toutes les plaintes concernant les fraudes et comportements répréhensibles dans les programmes et opérations de la FAO.
4. [Plan-Approche](#) détaillée pour la fourniture de services satisfaisants aux réunions des Organes directeurs et des Organes statutaires et la conduite transparente de leurs travaux.
5. [Préparation et mise en œuvre rapide des amendements à apporter aux Textes fondamentaux en ce qui concerne le rôle des concernant les](#) Organes directeurs.
- 5.6. [Avis juridiques émis pour s'assurer que l'Organisation opère conformément à ses dispositions juridiques et aux règles applicables et dans des limites acceptables de responsabilité juridique.](#)

---

## OBJECTIF FONCTIONNEL Y - ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE

---

### Problèmes et défis

L'EEI décrit la FAO comme une organisation ayant une bureaucratie lourde et coûteuse caractérisée par des procédures de contrôle des transactions excessives, un nombre élevé de chevauchements et de doubles emplois et un recours limité aux délégations de pouvoir. Il y est noté que la structure administrative de la FAO est excessivement axée sur des processus de contrôle *ex ante* et qu'elle ne met pas l'accent sur la délégation, ce qui a un impact négatif sur l'efficacité et la motivation du personnel. La FAO relèvera les défis qui se posent à elle en réalisant plus explicitement des évaluations de risques de ses activités et de ses processus administratifs, ce qui supposera peut-être d'opérer des changements dans la manière de travailler. Il faut par exemple que l'Organisation fasse preuve de plus de flexibilité en ce qui concerne ses services de gestion et d'administration, afin de respecter des critères d'efficacité et de qualité très sévères, tout en s'acquittant des responsabilités fiduciaires. La clarté doit caractériser les filières de responsabilité et l'obligation redditionnelle, dûment appuyées par les systèmes d'information et la formation, en particulier dans un contexte où les ressources, ainsi que les décisions relatives à leur utilisation, sont de plus en plus décentralisées sur les sites mêmes où sont mis en œuvre les projets et les programmes. La FAO, en tant qu'organisation détentrice de savoirs, doit aussi pouvoir attirer et retenir à son service du personnel hautement qualifié et motivé, en mettant en place un environnement de formation où chacun puisse développer et perfectionner ses compétences professionnelles et ses capacités de gérer les tâches.

### Hypothèses et risques

- Hypothèse: Les projets relatifs à la réforme des systèmes d'administration et de gestion dans le Plan d'action immédiate disposent de ressources et sont exécutés.
- Risque: Le manque de ressources empêcherait la mise en œuvre des activités.
- La capacité de la FAO de mettre en œuvre les changements nécessaires pour répondre à l'EEI et accomplir l'objectif fonctionnel Y nécessiterait un changement de culture de l'Organisation et de ses modalités de travail.
- Risque : La pression excessive pour obtenir des L'attente de changements immédiats risque de compromettre la capacité de l'Organisation à s'adapter.
- Dans un environnement aux ressources limitées, il faudra impérativement définir un ordre de priorité pour les divers processus de réforme et gérer attentivement les interdépendances et les éventuels conflits.
- Risque : Les mentalités « cloisonnées », la réticence au changement, l'inertie et les processus fragmentés sont de nature à freiner la capacité d'évoluer.
- La restructuration de l'Organisation entraînera l'intégration de services qui étaient auparavant distincts. Elle impliquera des coûts de transition qu'il faudra réduire le plus possible.
- Risque : L'absence de financements, lors de la transition, pour couvrir les dépenses liées aux améliorations des services administratifs ~~constituerait un risque~~.
- Hypothèse : Le niveau de satisfaction des usagers est mesuré comme prévu.
- Hypothèse : Des services peuvent être comparés à ceux d'organisations comparables pertinentes de référence.

**Résultat de l'Organisation Y1 – Les services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficients et bien gérés**

*Unité responsable:* [CSACSS](#)

| Indicateur                                                                                                                             | Référence                                                                         | Cible ( <del>4-ans</del> fin 2013)                                                                                                                                                                                                                        | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Y1.1</b> Pourcentage de services internes <del>couverts</del> <u>qui pourraient bénéficier d'un accord sur le niveau de service</u> | 0 %                                                                               | 40 %                                                                                                                                                                                                                                                      | 20 %                               |
| <b>Y1.2</b> Pourcentage de services <u>couverts par un accord sur le niveau de service qui sont</u> évalués                            | À déterminer en fonction de l'inventaire des services                             | 40 %                                                                                                                                                                                                                                                      | 20 %                               |
| <del><b>Y1.3</b> Pourcentage de processus et procédures simplifiés</del>                                                               | <del>À déterminer en fonction de l'inventaire des services</del>                  | <del>40 %</del>                                                                                                                                                                                                                                           | <del>20 %</del>                    |
| <b>Y1.4</b> Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes                                                             | Sans objet                                                                        | <u>Lancement du processus d'établissement de du cadre de contrôle interne et d'introduction des rapports officiels sur les contrôles internes</u>                                                                                                         | <i>Préparation en cours</i>        |
| <b>Y1.5</b> Amélioration du taux de satisfaction des clients                                                                           | <del>À déterminer</del> <u>N.d. : nouveau processus à mettre en place en 2011</u> | <del>75 % de satisfaction</del><br><u>Si les résultats sur deux ans sont inférieurs à 50% : amélioration relative de 50%.</u><br><u>Si les résultats sur deux ans sont égaux ou supérieurs à 50% : amélioration pour parvenir au seuil minimum de 75%</u> | <i>50 % de satisfaction</i>        |

**Principaux outils**

1. Suivi efficient et efficace de tous les contrats ayant trait aux services établis avec des fournisseurs/prestataires extérieurs.
2. Suivi efficient et efficace de tous les services internes.
3. Formation du personnel pour appliquer les accords sur le niveau de service, effectuer les enquêtes auprès des clients et réunir des données à évaluer.
4. Communication efficace avec les clients.
5. Disponibilité d'expertise pour aider à collecter des données pour la base de données destinée à l'évaluation.
6. Mécanismes pour gérer les avis des utilisateurs et mettre en pratique les enseignements tirés.
7. Adoption de pratiques optimales et de normes reconnues pour une amélioration permanente des processus.

## 8. Enquêtes annuelles auprès des clients.

**Résultat de l'Organisation Y2 – La L'information de gestion de la FAO est reconnue comme source d'informations de gestion étant complètes, précises et pertinentes**

**Unité responsable: CSFCSD**

| Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Référence                                                                                                                                                                                    | Cible ( <u>4 ans fin 2013</u> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Cible ( <u>2 ans fin 2011</u> )                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Y.2.1</b> La FAO entend tous les ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes                                                                                                                                                                                                      | Actuellement, la FAO entend tous les deux ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes                                                                                              | Opinion sans réserve annuelle du Commissaire aux comptes                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <i>Opinion sans réserve <u>biannuelle</u> du Commissaire au <u>comptes à chaque exercice biennal</u></i>                                                                                            |
| <b>Y.2.2</b> <del>Un p</del> Pourcentage d'usagers se déclarant satisfaits des <del>croissant</del> d'unités organisationnelles de parties prenantes utilise régulièrement les informations extraites <del>du des</del> systèmes d'information administrative sur la gestion de l'Organisation | <del>À déterminer (les informations de gestion administrative sont actuellement diffusées par des moyens dispersés et ad hoc) N.d.:</del> <u>nouveau processus à mettre en place en 2011</u> | <u>80 % Si les résultats sur deux ans sont inférieurs à 50%: amélioration relative de 50%.</u><br><u>Si les résultats sur deux ans sont égaux ou supérieurs à 50%: amélioration pour parvenir au seuil minimum de 75%</u>                                                                                                                | <i><u>Établissement d'un mécanisme pour collecter et diffuser des informations sur l'usage de statistiques concernant les informations de gestion administrative</u> 50% <u>de satisfaction</u></i> |
| <b>Y.2.3</b> <u>Pourcentage d'usagers faisant état d'une</u> <del>A</del> <u>amélioration de la capacité de produire des rapports finaux sur l'information interne à l'aide d'outils d'établissement de rapport classiques</u>                                                                 | <u>N.d.: nouveau processus à mettre en place en 2011</u> <del>À déterminer (nombre de rapports finaux sur l'information interne exigeant des modifications ad hoc)</del>                     | <u>Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications ad hoc (dépend de l'établissement de données de base). Si les résultats sur deux ans sont inférieurs à 50% : amélioration relative de 50%.</u><br><u>Si les résultats sur deux ans sont égaux ou supérieurs à 50% : amélioration pour parvenir au seuil minimum de 75%</u> | <i><u>Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications ad hoc (dépend de l'établissement de données de base)</u> 50% <u>de satisfaction</u></i>                                           |

### Principaux outils

1. Préparation et communication permanentes d'informations pertinentes et en temps utile sur les aspects financiers et les performances à l'intention des gestionnaires, des États Membres et des donateurs.
2. Système d'information sur la gestion de l'Organisation.
3. Procédures de gestion de l'information administrative tenant compte des avis des utilisateurs.
4. Établissement de politiques et procédures financières institutionnelles pertinentes en conformité avec les critères des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).



5. Enregistrement précis, complet et rapide des informations comptables et financières dans les comptes de la FAO.

**Résultat de l'Organisation Y3 – La FAO est reconnue en tant qu'employeur appliquant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines**

*Unité responsable: CSH*

| Indicateur                                                                                                                                                                                                   | Référence                                                                           | Cible ( <b>4-ans</b> fin 2013)                                                                                                                                                                                                      | Cible ( <del>2-ans</del> fin 2011)                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Y3.1</b> Pourcentage des gestionnaires ayant suivi une formation de base aux tâches de direction à la FAO (% de l'ensemble des fonctionnaires de grade supérieur à P-5)                                   | 0 %                                                                                 | 50 %                                                                                                                                                                                                                                | 19 %                                                                                          |
| <b>Y3.2</b> Amélioration des compétences (fondée sur le pourcentage de membres du personnel ayant participé au PEMS et l'augmentation de leurs notes relatives aux compétences)                              | 0 %; à déterminer (les notes relatives aux compétences ne sont pas encore en place) | 90 % du personnel participe au PEMS; augmentation de 50% des notes relatives aux compétences                                                                                                                                        | 85 % du personnel participe au PEMS; augmentation de 20 % des notes relatives aux compétences |
| <b>Y3.3</b> Le pourcentage d'augmentation de la mobilité du personnel est mesuré par une réduction du nombre de fonctionnaires restant au même niveau ou sur le même poste pendant les huit dernières années | 18 %                                                                                | 11 %                                                                                                                                                                                                                                | 16 %                                                                                          |
| <b>Y3.4</b> Amélioration de la parité hommes-femmes à tous les échelons mesurée proportionnellement au nombre de femmes par catégorie                                                                        | Services généraux: 64 %; cadre organique: 33%; direction: 15 %                      | Services généraux: à déterminer; cadre organique: 38 %; direction: 20 %                                                                                                                                                             | Services généraux: à déterminer; cadre organique: 36 %; direction: 18 %                       |
| <b>Y3.5</b> Pourcentage du nombre de pays équitablement représentés                                                                                                                                          | 61 %                                                                                | 70 %                                                                                                                                                                                                                                | 64 %                                                                                          |
| <b>Y3.6</b> Plus grande satisfaction des clients en ce qui concerne les politiques RH                                                                                                                        | <u>À déterminer</u><br><u>Nouveau processus à mettre en place en 2011</u>           | <u>75 %</u> Si les résultats sur deux ans sont inférieurs à 50% : <u>amélioration relative de 50%</u> .<br><u>Si les résultats sur deux ans sont égaux ou supérieurs à 50% : amélioration pour parvenir au seuil minimum de 75%</u> | 50 % <u>de satisfaction</u>                                                                   |

**Principaux outils**

1. ~~Programme de f~~Formation de base aux tâches de direction ~~de pour~~ l'ensemble des gestionnaires de la FAO, ~~devant être suivi~~ dans un délai maximum de 24 mois ~~suivant à compter de~~ la nomination et comprenant des éléments de perfectionnement professionnel, de gestion, d'encadrement et d'accompagnement personnalisé.
2. Système d'évaluation des performances du personnel en lien avec les plans de travail, les compétences et un système de récompenses et de reconnaissance.
3. Stratégie de communication pour le personnel et les gestionnaires.
4. ~~Fonction et système pour suivre et gérer la~~Programme de mobilité du personnel ~~reposant sur des procédures et des systèmes d'administration et de suivi des détachements au titre de la mobilité et établissement de rapports à ce sujet, dans tous les départements et bureaux et pour en faire rapport.~~
5. Politiques en matière de ressources humaines qui contribuent à la mise en œuvre de pratiques optimales de gestion du personnel.
6. Enquêtes annuelles auprès des clients.
- ~~6.7.~~ Stratégies et politiques ciblées visant à améliorer la répartition géographique et la ventilation hommes-femmes dans le personnel, appuyées par des systèmes efficaces de pistage et de suivi.